



1375



DTT

CONSULTATION
SUR PLACE

LA

GUYANE FRANÇAISE.

PARIS

IMPRIMERIE DE L. TINTERLIN ET C^e

Rue Neuve-des-Bons-Enfants, 3.

*A M. de Saint-Amant
Général de l'armée
de la Guyane*

LA

GUYANE FRANÇAISE

SES MINES D'OR

ET

SES AUTRES RICHESSES

PAR

M. DE SAINT-AMANT

COMMANDEUR DE L'ORDRE ROYAL AMÉRICAIN D'ISABELLE-LA-CATHOLIQUE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES



PARIS

CHEZ L'AUTEUR, 44, RUE BLANCHE

ET

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DU PALAIS-ROYAL

—
1856



[Faint, illegible handwriting at the top of the page]

[Faint, illegible text in the upper middle section]

[Faint, illegible text in the middle section]

[Faint, illegible text in the lower middle section]

[Faint, illegible text in the lower section]

DEPARTMENT OF LAW
BUILDINGS
A
8504

AVANT-PROPOS

Une foule de vérités dans le monde ont le sort de l'erreur. Cayenne en est un exemple : Cayenne est une erreur de deux siècles et le pays dont on a pu, sans contradiction, dire le plus de mal et le plus de bien. Les fautes humaines y aidèrent tant, que la plume de deux cents écrivains a été impuissante contre la sottise en action.

Ce que la raison ne put résoudre va l'être matériellement par l'or, par cet or

« Qui même à la laideur donne un teint de beauté. »

Il y a près d'un demi-siècle, trente-sept ans au moins, que je m'agitai en vain à dépeindre

cette Guyane, à la fois si belle et si misérable.

Aux découvertes aurifères à accomplir, ce que nous ne pûmes jadis.

A présent qu'elle produit de l'or, elle est sûre qu'on lui en enverra, d'après la loi des affinités et le courant qui prête toujours aux riches.

Afin d'accélérer le mouvement dont j'ai été l'écho en France, et auquel mon nom s'est trouvé flatteusement mêlé, je reproduis ici la marche de ces récentes découvertes, telles qu'elles me sont parvenues et que je les ai publiées successivement.

Je les accompagne des enseignements que peut fournir une double expérience, afin d'éclairer les dispositions bienveillantes qui éclatent de toutes parts, et qui vont enfin faire emboîter le pas du progrès à cette vieille et intéressante possession française. La mine s'ouvre riche aux capitaux de la métropole, qui ne

doivent plus craindre de se répandre sur un sol disposé à payer avec usure.

N° 1.

Découverte d'or à la Guyane.

« Pendant qu'un décret impérial, du 31 juillet 1855, autorise l'exploitation des sables de l'île *la Réunion*, qu'on suppose riche en métaux précieux, des tentatives dans le même but sont entreprises à la Guyane française. Il est possible qu'elles aboutissent à des résultats satisfaisants. Il ne faut pas perdre de vue que c'est dans cette partie même de l'Amérique centrale que fut placé le premier *Eldorado*. Voici des renseignements à ce sujet qui nous sont communiqués par une lettre digne de toute confiance, arrivée par le dernier paquebot :

« Cayenne, 14 août 1855.

« Mon cher S.-A., vous ne vous doutez pas encore que
« votre *Voyage en Californie et dans l'Orégon*, écrit avec
« tant de clarté et de précision sur la découverte de l'or et
« l'exploitation des *placers*, devait nous ouvrir ici les yeux ;
« que vos études sur la matière devaient nous éclairer et
« inspirer une expédition à la recherche des terrains auri-
« fères de la Guyane. Eh bien ! mon cher ami, c'est cepen-
« dant ce qui vient d'arriver, et voici dans quelles circons-
« tances.

« Des Indiens, descendus du haut de la rivière d'Approua-
« gue, avaient apporté avec eux et distribué dans le bourg

« la valeur d'à peu près deux onces d'or, dont ils ignorent la valeur réelle. Le commandant du quartier, Félix Couy, s'en étant procuré une petite quantité qu'il m'envoya, je jugeai vite au poids et à la couleur que c'était du bel et bon or. Les Indiens ont été interrogés pour savoir d'où ils avaient tiré ces paillettes, et ils ont répondu, comme vos sauvages de l'Orégon, qu'à *six soleils* (six journées) de navigation, sur les bords de l'affluent *l'Arataye*, d'où ils venaient, ils avaient ramassé ces paillettes, qui y sont très-abondantes.

« Voilà bien le pendant de votre brave capitaine Sutter à *Columa*, avec cette différence cependant que, ici, personne ne s'est présenté pour aller vérifier le fait, et que nous avons dû organiser une expédition, qui vient de partir sous la conduite du commandant d'Approuague et pilotée par les Indiens de *l'Arataye*.

« Quel succès aura l'expédition? — Nous l'ignorons encore et n'osons même compter sur aucun. Cependant Buffon dit que la Guyane contient des mines d'or; M. de Humboldt le répète après lui, et les anciennes traditions nous le révèlent. Il fallait donc ne pas négliger une occasion dont l'issue est attendue avec anxiété. »

« Il faut encore un mois pour connaître en France les suites de cette entreprise, dont les agents doivent être de retour à Cayenne à l'heure où nous écrivons ces lignes. Du reste, il n'est pas impossible que les sables de *l'Arataye*, comme ceux de tous les cours d'eau descendant des montagnes de l'intérieur, entre l'Amazone et l'Orénoque, donnent de l'or au lavage. Malheureusement la vie des mineurs sous l'Équateur doit être encore plus dure que dans les régions tempérées de la Californie et de l'Australie. N'importe, il serait assez piquant de voir aujourd'hui la terre française de transportation suivre la destinée de celle de l'Angleterre,

et que Cayenne, comme Sydney, devint une terre d'or après avoir été d'abord choisie pour être fécondée par le travail de ceux que la justice a dû éloigner de la société. »

(*Courrier du Havre* (1), du 24 septembre 1855.)

N° 2.

Mines d'or à la Guyane française.

« *Le Courrier du Havre* a jadis parlé d'un excellent ouvrage de M. Saint-Amant sur la Guyane française. Depuis, les idées émises par l'auteur ont porté leurs fruits ; les précieux renseignements qu'il avait recueillis sur les lieux mêmes ont été utilisés dans la colonisation de cette contrée, et aujourd'hui les indications données par lui sur des gisements aurifères viennent de suggérer à des habitants de Cayenne l'idée d'organiser une expédition pour rechercher ces mines précieuses dont Buffon et M. de Humboldt avaient soupçonné l'existence, confirmée par les traditions locales. M. Saint-Amant avait retiré de ses études personnelles la certitude que ces indications étaient fondées ; il avait fait mieux, il déterminait à peu près de quel côté les recherches ultérieures devaient être dirigées.

« Nous avons cité, dans notre numéro du 24 septembre dernier, une lettre annonçant le départ de l'expédition qui

(1) Nous saisissons cette occasion de remercier publiquement le *Courrier du Havre* de sa confiance et de l'empressement avec lequel il a accueilli toutes nos communications dans l'intérêt de la Guyane, qui lui en doit de son côté beaucoup de reconnaissance, S.-A.

s'est mise à la recherche des gisements aurifères, le 14 du mois d'août. Les résultats ne se sont pas fait attendre. Le 16 septembre, la commission d'exploration en avait déjà obtenu qui lui permettaient d'espérer un succès satisfaisant. Les nouvelles qui nous parviennent aujourd'hui même du théâtre de ses travaux, nous apprennent les détails suivants, qu'on lira avec un grand intérêt ; car si, comme tout permet d'y compter, l'avenir répond à ce qui s'est déjà passé, la Guyane française promet de devenir une de nos plus riches colonies, au point de vue de l'extraction de métaux précieux comme sous le rapport de la production agricole.

« Partie du bourg d'Approuague sous la direction du commandant du quartier, M. Félix Couy, la petite expédition a remonté le fleuve à l'aide de ses barques. Après quatre rudes journées de navigation, l'Indien Oyampis, qui servait de principal guide, l'a fait entrer dans un affluent d'un lit plus resserré, appelé *l'Arataye*, où, après avoir ramé encore quelques heures, on a débarqué.

« L'Indien, frappant le sol du pied, a dit dans son idiome : « C'est là, fouillez et vous trouverez. » On s'est mis à l'œuvre sans perdre de temps, et, après avoir remué et lavé grossièrement environ un mètre cube de terre, on a obtenu des paillettes et même des pépites d'or d'une certaine grosseur. On s'est hâté d'expédier à Cayenne ce premier résultat, fruit de quelques heures de travail à *la battée*. A la pharmacie centrale, on a de suite analysé cette matière, qui a produit 80 0/0 d'or pur, 10 0/0 d'argent et 10 0/0 d'autres matières inconnues. Ceci terminé, le tout a été mis dans un petit flacon bouché, cacheté et envoyé au ministre de la marine.

« On n'en continue pas moins pendant ce temps l'opération sur le terrain aurifère, dont les nouvelles trouvailles sont attendues anxieusement.

« En attendant, la fièvre jaune a été supplantée par la fièvre de l'or. L'auri sacra fames s'empare de toutes les têtes. Une compagnie s'est immédiatement formée, au capital de 400,000 francs, pour l'exploitation des mines de l'Arataye. Les quatre mille actions de 100 francs ont été enlevées dans les premières heures. La France a désormais son Australie et sa Californie..... »

(*Courrier du Havre*, du 20 octobre 1855.)

N° 3.

« Le paquebot des Antilles vient d'apporter les plus récentes nouvelles de la Guyane française, en date du 17 octobre. Elles sont très-intéressantes sous le rapport aurifère, et nous sommes à même de placer sous les yeux de nos lecteurs, deux fragments de lettre émanant des chefs semi-officiels de ces précieuses découvertes.

« Approuague, 17 octobre 1855.

« Mon cher Saint-Amant, c'est pour m'identifier aux pensées si bien exprimées dans vos *Voyages en Californie et dans l'Orégon*, que je me suis fait mineur.

« Appuyé par le directeur de l'Intérieur, je suis parti à la conquête de la toison d'or ; je suis revenu annonçant des terrains aurifères considérables, et à l'appui, des échantillons de huit endroits éloignés d'une lieue les uns des autres, parmi lesquels bon nombre de belles pépites de trois à quatre grammes ; enfin, un morceau d'or du poids de cinquante-sept grammes ! C'est superbe dans un essai de découverte où nous étions tous de profonds ignorants.

« La colonie est sens dessus dessous ; tout le monde veut
« prendre part au gâteau. Déjà une compagnie, composée
« de plus de quatre cents souscripteurs, s'est formée. Est-ce
« que vous, mon ami, avec vos connaissances et votre
« goût pour ces sortes de découvertes, n'aurez pas le désir
« de venir nous aider de vos lumières et de votre expé-
« rience? Nous le désirons vivement, et on vous appelle
« ici de toutes parts... Moi, je retourne dans les bois, à
« mon poste de bataille, d'où je reviendrai bientôt avec la
« complète connaissance des filons. »

FÉLIX COUY.

« Cayenne, 17 octobre 1855.

« Mon cher Saint-Amant, une ère nouvelle paraît s'ou-
« vrir pour notre pays, et Cayenne sera avant longtemps
« une rivale de San-Francisco.

« Je vous entretenais, dans ma dernière lettre d'août et
« de septembre, de la découverte qui vient d'être faite
« d'un gisement aurifère situé dans le haut de la rivière
« d'Approuague, et de l'envoi d'une expédition pour exploi-
« ter le terrain. M. Félix Couy, qui avait été chargé de
« cette opération, vient de rentrer après être demeuré un
« mois dans les bois. Il rapporte cent cinquante grammes
« d'or pur, qu'il a obtenus du lavage des terres qu'il a
« explorées. Parmi les pépites qu'il a recueillies, une seule
« est du poids de cinquante-sept grammes (près de deux
« onces.) Il a parcouru un terrain de dix lieues carrées, et
« partout il a trouvé de l'or en paillettes et en pépites.
« Tous les cours d'eau qu'il a explorés lui ont donné de
« l'or. Ainsi, c'est aujourd'hui un fait acquis : l'or existe
« dans l'intérieur de la Guyane !

« Cette découverte aura-t-elle pour ce pays les mêmes

« résultats que pour la Californie ? *That is the question.*

« Toutefois, pour éclairer le public et pour lui donner
« une idée des résultats qui en peuvent ressortir, la *Gazette*
« officielle de Cayenne publie des extraits de vos voyages
« en Californie que l'on s'arrache avidement. » (*Courrier*
du Havre, du 16 novembre 1855.)

« Il vous sera un jour élevé une statue en or, sur les *pla-*
« *cers* de la Guyane ! »

« Soit, je prends la chose au sérieux : avouons qu'elle en
vaut la peine. Mais, aussi jaloux pour le moins des témoi-
gnages d'estime de mes contemporains que des hommages
de la postérité, j'escompte volontiers cette fumée, et je
réponds comme l'empereur Vespasien fit à pareille offre,
en montrant aussi le creux de ma main : « Donnez de suite,
la base est toute prête !

« *Jussit, vel continuo ponerent cavam manum ostentans,*
et paratam basin « dicens. »

« SAINT-AMANT. »

(*Illustration* du 22 décembre 1855.)

N° 4.

« Grâce aux mesures prises par l'autorité française, la
fièvre de l'or n'a causé aucun désordre dans la colonie, d'où
notre correspondance particulière, à la date du 17 décem-
bre dernier, nous apporte d'intéressantes nouvelles.

« A cette époque, on continuait les explorations et la recherche du précieux métal. C'étaient plutôt encore des expérimentations qu'une exploitation en règle. Néanmoins on montrait tous les jours, à Cayenne, de nouvelles pépites et d'un fort beau volume. De riches gisements avaient été découverts non-seulement sur les bords, mais à une assez grande distance dans les environs de l'*Arataye*. En l'absence d'une organisation complète, le travail était exécuté dans une forme tout à fait primitive; on ne connaissait guère que la *battée*, comme en Californie à l'époque des premières explorations. Ce procédé donnait à la *Crique Hamelin* deux grammes, ce qui ferait environ deux cents grammes à la tonne, ou près de 700 francs d'or par chaque mètre cube de terre, et constituerait des dépôts d'une richesse extrêmement rare. A la *Montagne Eugénie*, le banc de sable aurifère s'étend de la base jusqu'au sommet.

« Mais ce qui devait arriver inévitablement, ce qui était facile à prévoir, c'est que les mineurs eux-mêmes sont tellement éblouis par la richesse végétale de la contrée, qu'ils ne se sont pas laissé entièrement préoccuper par la recherche de l'or. Ils ont trouvé avec abondance la salsepareille, le caoutchouc et le copahu, qui croissent partout naturellement et en grande abondance. On supposait bien que ces plantes précieuses devaient se trouver dans ces belles forêts, en tout semblables à celles que les Brésiliens exploitent si fructueusement sur les rives de l'Amazone; mais on commence seulement à les explorer et à s'occuper d'en tirer les produits recherchés qu'elles renferment en grande abondance. C'est aussi une source de richesse inépuisable qui ne sera pas négligée. »

(*Courrier du Havre* du 19 janvier 1856; article reproduit dans le *Moniteur* du surlendemain.)

N° 5.

« Le paquebot *Magdalena* nous apporte des avis de Cayenne du 19 janvier. On continuait à découvrir de nouveaux gisements aurifères dans toute la zone de l'Approuague et même dans le bas du fleuve. Trois lieues au-dessous du premier saut, on avait rencontré des bancs de sable très-riches. A l'*Arataye*, on commençait à travailler une espèce de minerai d'argent, qui n'est qu'un persulfure de fer, mais excessivement beau; sa gangue quartzeuse contient beaucoup d'or.

« La Guyane n'est pas seulement sans un ingénieur des mines; mais, bien que depuis cinq mois on y signale l'existence de l'or, tous les travailleurs sont encore inexpérimentés et sans bonnes notions pratiques. Aussi a-t-on accueilli avec une grande faveur, l'annonce de l'embarquement des anciens mineurs français en Californie, expédiés par M. Saint-Amant, vétéran de ces deux contrées lointaines. Quoique voyageant à leurs frais, l'Administration des Colonies a montré pour ces pionniers une excessive bienveillance. Ils travailleront sur les lieux mêmes, librement et d'après les meilleures traditions, tandis que tant d'autres se bornent à solliciter des concessions pour n'en faire l'exploitation qu'à la Bourse.

« La recherche de l'or produit inévitablement ce que nous avons prévu et prédit : à chaque pas en avant on découvre de nouvelles sources de richesses; ainsi, après le caoutchouc et la salsepareille, viendra le quinquina; aujourd'hui, c'est le *bois jaune* du Brésil, dont nous avons les plus beaux échantillons sous les yeux. »

(*Courrier du Havre* du 18 février 1856.)

N° 6.

« Tout en reconnaissant les avantages des découvertes aurifères qui ont lieu à la Guyane française, nous éprouvions néanmoins un certain embarras à en parler, ne pouvant le faire avec cette netteté et cette précision que permettent seuls des faits et des résultats concluants. Les trouvailles inespérées dont nous avons fait part à nos lecteurs, ont dû néanmoins être bien accueillies, quoique nous soyons un peu habitués aujourd'hui à de semblables nouvelles. Il était impossible de rester indifférent à ces dernières, qui constataient que pour notre contrée s'ouvrait un avenir inespéré, une source inattendue de prospérité et de richesse. Ainsi qu'on l'a vu par nos précédentes informations, nous commençons à être fixés sur la valeur de ces importantes découvertes ; chaque jour de nouveaux détails nous arrivent, et nous connaissons à présent la marche libérale que le gouvernement veut suivre dans cette circonstance et les mesures qu'il veut adopter au sujet des terrains aurifères.

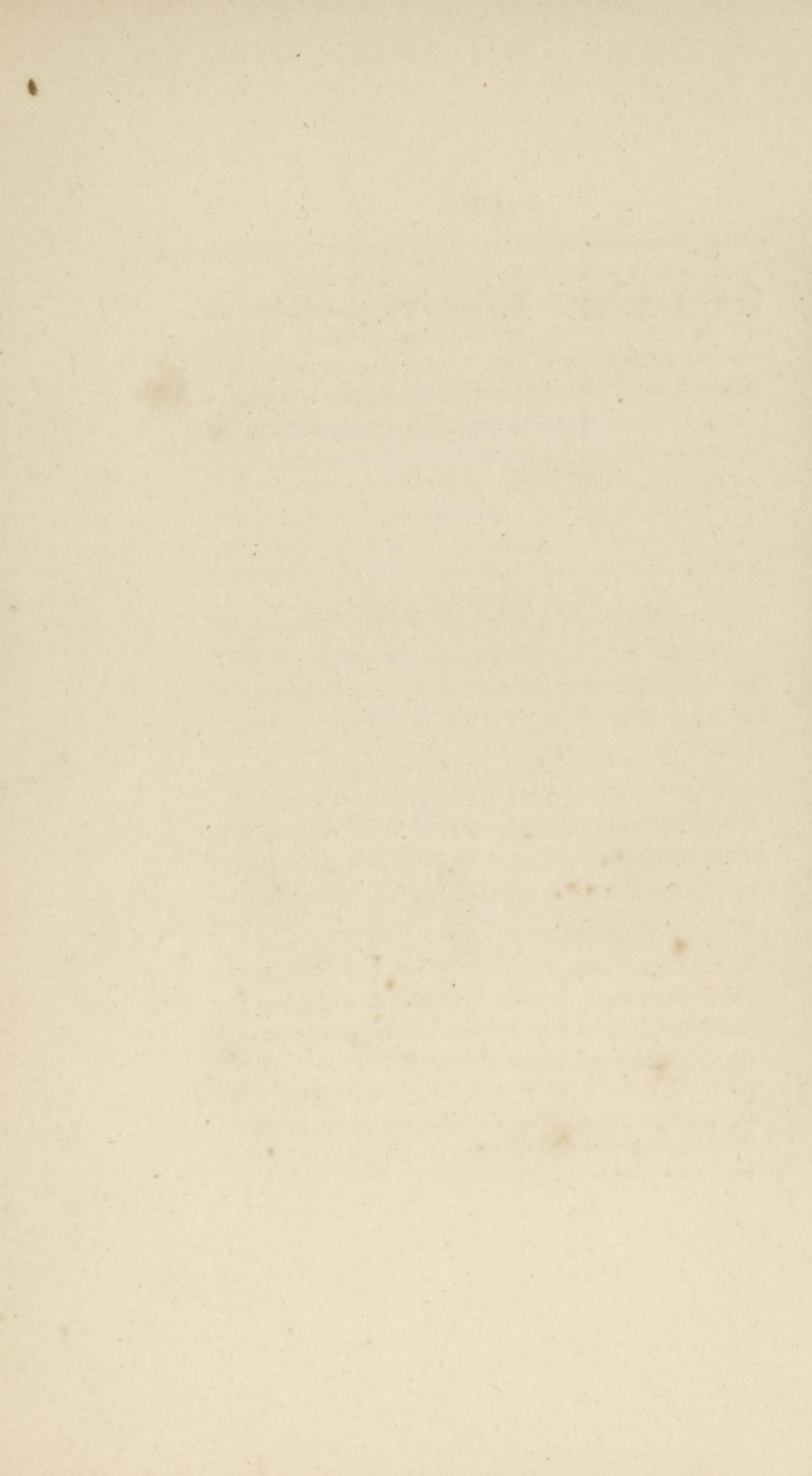
« Par les dernières nouvelles du 5 février, les doutes qui pouvaient rester encore sont dissipés.

« Un ancien mineur de Californie, nommé Dupuy, soldat congédié, était arrivé de Demerary à Cayenne et avait été sur les placers où il avait ramassé en une semaine, et malgré une pluie battante, cent quatre-vingts grammes d'or, ce qui portait ses journées à 90 francs. Son système de lavage au *berceau* et à la *battée*, quoique sur les données californiennes, était encore imparfait, et cependant voilà la solution obtenue ! Si c'est un auteur franco-californien qui inspira l'idée de rechercher l'or à la Guyane, c'est un

mineur franco-californien qui y est arrivé à la véritable démonstration pratique de l'extraction de ce métal.

« Maintenant, que les mineurs californiens expédiés des ports de France arrivent sur le champ aurifère avec leurs *longtoms*, nous allons entendre parler des merveilles de la Guyane et en recevoir les produits par tous les arrivages. »

(*Courrier du Havre*, 8 mars 1856.)



LA

GUYANE FRANÇAISE

PREMIÈRE PARTIE

SES MINES D'OR.

Une heureuse pensée une fois éclosée et déposée, trouve tôt ou tard au soleil la place qui lui est due. A l'instant donné elle brise son enveloppe, éclate, et se fait jour à travers les âges, quels que puissent être les distances et les obstacles. Semblable à la semence féconde, elle germera toujours, la main qui la jeta aux vents se fût-elle depuis longtemps desséchée.

Il y a trente-quatre ans, nous publiâmes le résultat de deux années de séjour à la Guyane. Cet ouvrage, trop plein de grosses vérités auxquelles l'expérience se fût bien gardé de donner l'essor, n'attira que persécutions et ennemis au jeune publiciste (1).

(1) *Des Colonies, particulièrement de la Guyane française en 1821*, par P.-Ch. F. de Saint-Amant, secrétaire particulier de M. le baron de Laussat, gouverneur de la Guyane française.

Plus d'un tiers de siècle s'écoule, et la relation de nouvelles explorations dans le nord du même continent vient se relier aux premiers pas faits dans l'Amérique centrale ; leur servant pour ainsi dire de corollaire, elle y provoque enfin des fouilles heureuses d'où l'or jaillit. C'est à la lecture des *Voyages en Californie et dans l'Orégon* (1) que les intelligences les plus actives de Cayenne ont pris la tardive résolution de se mettre à la recherche du précieux métal. Les plus simples découvertes, comme les plus compliquées, ne sont jamais le fait d'un seul mortel, sans parler du hasard, de cet aveugle imprévu auquel revient si souvent la plus forte part.

Avant de pénétrer dans les mystères et les arcanes de cette toute récente découverte, dont la vérité est bien acquise, quelque imparfait ou incertain que soit encore le mode d'exploitation, qu'il nous soit permis de bénir le don providentiel qui semble avoir ménagé cette caisse d'épargne à notre patrie. Comme, d'une part, « l'or ne deviendra vil que quand les hommes « s'ennobliront par des vues de sagesse dont nous « sommes encore bien loin, » et que, d'autre part, cet or semble se vulgariser dans une proportion sans rapport avec les temps passés, il est fort heureux que, sur notre propre territoire, nous puissions

(1) Par M. de Saint-Amant, chevalier de l'ordre royal américain d'Isabelle-la-Catholique, envoyé du gouvernement français. — Chez L. Maison, éditeur, 17, rue de Tournon.

nous livrer à des extractions qui nous placent ainsi au niveau des peuples en possession des riches mines de la Californie et de l'Australie.

Nous examinerons, à la fin de ce chapitre, l'effet de cette crue extraordinaire dans le flot toujours montant des métaux précieux ; mais, dès à présent, engagés dans une guerre lointaine dont les conséquences en se prolongeant échappent à toutes les prévisions humaines, il y a certainement à se féliciter d'avoir l'arsenal principal pour la supporter et la poursuivre dans l'intérêt de la civilisation.

Si c'est avec le fer, et par le fer seul, que dans les Républiques modèles de l'antiquité un peuple libre, en face de la barbarie, sauvait ses droits et son indépendance ; si, dans des temps plus modernes, un grand capitaine a pu dire qu'il fallait trois choses pour la guerre : de l'argent, de l'argent et de l'argent ; eh bien ! nous répondrons, nous, par de l'or, de l'or et de l'or ! et ce nerf ne nous servira pas seulement comme moyen indirect d'avoir de la poudre et du fer au service du bon droit et de la vaillance, mais encore par lui-même, et par sa densité rendue incoercible, il nous servira d'arme directe et d'un effet plus terrible que toutes les autres. *L'or fulminant* va être appelé à un grand rôle dans la campagne prochaine ; nous avons la presque certitude de *ce progrès* par les essais en voie de réussite auxquels nous avons assisté en Angleterre. Son action, bien autrement énergique

que celle des poudres de salpêtre et de coton, a été depuis longtemps constatée et reconnue par la science. Espérons toutefois que ce ne sera que pour l'intérêt bien entendu de l'humanité que cette nouvelle arme meurtrière fera son apparition !

En attendant que l'or de la Guyane s'allie et tonne avec le bronze, avant que le commandement « Cannonniers, à vos pièces ! » ne se soit fait entendre, revenons, nous, à nos *placers* encore vierges.

A plusieurs reprises et à diverses époques on avait vu dans les mains des Indiens de la Guyane des pépites et des paillettes d'or, et, chose bien extraordinaire ! sans que l'on se fût seulement dit : « Mais « il y a donc des dépôts aurifères dans l'intérieur du « pays d'où arrivent ces sauvages, car bien évidem-
« ment ils ne tiennent pas ces trésors de l'importa-
« tion, à moins que ce ne soient des restitutions faites
« à l'Amérique par la conscience européenne. »

Ce fait étrange doit paraître d'autant plus incroyable, rapproché de la réputation de richesse qu'avait la Guyane, réputation telle, que pendant trente ans elle engloutit un nombre incalculable d'aventuriers à la recherche de la capitale de l'ancien empire des Incas, nommée *Manoa d'Eldorado* ; elle se trouvait placée au centre, ajoutait-on, des bassins formés par le *Rio-Negro* et par ses affluents reliant les eaux des deux grands fleuves des Amazones et de l'Orénoque.

On y signalait aussi la retraite du dernier des Montezuma, avec ce qu'il était parvenu à soustraire en or et en pierreries à l'avidité espagnole. Martinez affirma même avoir pénétré jusqu'à ce merveilleux *luc d'or de Parime*, et mourait à la Havane en soutenant *mordicus* que c'était bien là qu'il avait ramassé son or à pleines mains. L'infortuné Walter Raleigh, qui voulait marcher sur les traces de Martinez, paya de sa tête l'insuccès de ses deux explorations sur l'Orénoque : son retour à la cour d'Angleterre devait lui être plus périlleux que n'avait été le séjour au milieu des sauvages, puisque la hache du bourreau trancha une vie épargnée par les flèches empoisonnées des Indiens.

« Passant du grave au doux, du sérieux au plaisant, » reconnaissons d'abord que celui de tous qui jusqu'à présent a le mieux exploité cette fabuleuse contrée *d'Eldorado*, est le spirituel auteur de *Candide*.

A part le vaste champ ouvert à l'imagination et aux chimères qu'elle enfanta, on savait pertinemment, et sur des preuves palpables, que l'or existait à la Guyane, non-seulement parce que le savant Buffon, qui en signale à peu près partout (excepté pourtant en Californie et dans l'Australie, soit dit en passant), écrit quelque part : « Il y en a aussi en quelques endroits de la Guyane ; » mais on devait être fixé sur ce point, parce que, à diverses reprises,

on en avait vu et palpé. Ainsi, dès 1700, on avait trouvé « à une demi-lieue de Cayenne, mêlé à du « sable noir, un sable doré qui, après avoir été lavé « et mis dans le creuset, laissa des paillettes d'or. » Quand de hardis pionniers ont gravi les montagnes de l'intérieur, qui sont très-fourrées mais élevées tout au plus à cinq ou six cents mètres au-dessus du niveau de la mer, ils ont constaté que « leur boussole « y était dans une agitation continuelle qui leur faisait « suspecter qu'ils foulaient un sol renfermant dans « son sein de l'aimant et des métaux précieux. » Des Indiens qui avaient travaillé aux mines du Para, ont assuré que « il y avait de l'or dans les montagnes « derrière le village de *Makary*, qu'ils habitent, » près de la baie de *Vincent-Pinson*, où sont nos limites naturelles au sud.

Le citoyen Patrice, médecin botaniste, a trouvé des paillettes d'or dans l'exploration qu'il entreprit de la Guyane française en remontant l'*Oyapock* et descendant le *Maroni*. Le colonel Ogier de Gombaud « a « rencontré dans l'intérieur, en 1803, un Indien qui « portait au cou un morceau d'or pur de trois à « quatre livres. »

Un capitaine d'artillerie, officier très-distingué, qui fit exécuter par sa compagnie d'ouvriers militaires de grands travaux dans les roches de Cayenne, s'exprimait ainsi dans ses rapports : « Qui sait les richesesses minérales et agricoles que notre insouciance

« aime mieux nier que d'aller découvrir? Un défrichement progressif peut y faire découvrir des mines; le fer est partout à la Guyane; l'or et l'argent peuvent être quelque part. Tout, dans cette Guyane, n'est-il pas plutôt caché qu'enfoui? »

Il est à remarquer que si beaucoup d'aventuriers et un petit nombre de savants se sont hasardés dans l'intérieur des Guyanes, on n'y a guère vu, à proprement parler, des hommes spéciaux en minéralogie. Les illustres académiciens La Condamine et de Humboldt, chargés de missions particulières, faisaient à ces nouvelles contrées l'application des sciences exactes; les botanistes, de leur côté, s'y sont presque exclusivement occupés à butiner au milieu des beautés extérieures d'une nature végétale tellement prodigue dans toute la Guyane, qu'il est sans doute permis et pardonnable de s'en laisser absorber.

M. Schomburgk, un des modernes et des plus remarquables explorateurs de la Guyane anglaise, n'y croit pas aux mines d'or et d'argent dans la partie basse, mais « il ne s'étonnerait pas, d'ailleurs, que dans la chaîne de Pacaraïma on ne découvrit, plus tard, des mines du précieux métal. » Il a vu beaucoup de cristal de roche, des calcédoines rouges et des agates colorées, rapportés de l'intérieur par les Indiens.

Le malheureux Adam de Bauve, qui, de nos jours, se livra à de persévérantes et périlleuses explorations

plus avant qu'aucun de ses devanciers contemporains, nous a bien souvent entretenu de vive voix des pensées qu'il avait eues de trouver de l'or pendant les sept années qu'il consacra à l'intérieur de la Guyane. Cruelle dispartate avec la misère qui le dévora à son retour à Paris, où il fut abandonné au point de ne plus trouver de refuge que dans le suicide !

Je pourrais certainement multiplier les témoignages aurifères, mais ce serait superflu, à présent qu'il n'y a plus et qu'il ne peut plus y avoir doute ni contestation. Moi-même j'ai vu maintes fois, de mes propres yeux vu, des paillettes d'or entre les mains des sauvages ; j'en rapportai même une toute petite que je tenais de la *mère Poupineau*, espèce de cornac en jupon d'une tribu d'*Oyampis* (1) ; mais aussi coupable ou aussi léger que les autres, je n'en avais déduit aucune des conséquences naturelles ; aussi ne me fais-je accusateur de personne. Je raconte simplement.

Quant au minerai d'argent, on est fixé de longue

(1) J'avais un vieux frac d'uniforme, chargé de quelques broderies de faux argent et travaillé par les vers, que je lui donnai en échange de sa pépite. Elle en fit don au chef des Indiens qui l'avait accompagnée. Ce sauvage n'avait pour tout vêtement qu'une ceinture de plumes de toucan. Il revêtit immédiatement l'uniforme, et l'on peut juger de l'effet harmonieux qu'il produisait ainsi, en contact direct avec une peau cuivrée et relevée par le plumage de l'oiseau, joint à l'air à la fois sérieux et bouffon de ce chef sauvage.

date sur son compte. Il n'est pas trouvé partout comme l'or, attendu qu'il n'a pas une puissance assez complète pour braver, sous l'action des siècles, les influences salines et alcalines ; mais plusieurs dépôts de minerai en ont été signalés à la Guyane, où c'est l'alliage de ce métal qui domine dans l'or qu'on y recueille.

La mine qui ne peut laisser de prise au scepticisme, est toujours là, entre l'Approuague et l'Oyapock, où elle est connue sous le nom de *Montagne d'Argent*, qu'elle reçut en raison de sa nature métallique. Les Hollandais, pendant leur courte occupation au dix-septième siècle, ne négligèrent pas cette exploitation.

Plus tard, en 1700, M. le marquis de Férolles, ancien gouverneur de Cayenne, en rapporta avec lui deux quintaux de minerai, qui, traités à Paris même, rendirent 40 pour 100 d'argent (1).

De tous temps aussi personne n'a contesté l'abondance du minerai de fer à la Guyane ; le sol presque entier y est ferrugineux par couches plus étendues que profondes, en terres hautes comme en terres basses, dans l'île de Cayenne comme sur le continent.

(1) A l'*Arataye*, on avait tout récemment commencé à travailler une espèce de minerai très-blanc, qu'on avait pris d'abord pour de l'argent, et qui, en définitive, s'est trouvé ne plus être qu'un persulfure de fer, mais très-beau, et dont la gangue quartzeuse contient de l'or.

La roche même, très-abondante et très-commune, connue dans le pays sous le nom de *Roche à Ravet*, est d'une nature toute ferrugineuse. On a évalué entre 40 et 60 pour 100 la fonte que l'on retirerait du minerai. Les montagnes ferrugineuses de la Guyane pourraient être exploitées comme le sont celles des Pyrénées, du Cornouailles, de Suède et mille autres. Il suffirait de réduire le minerai, qui est presque exempt de soufre et d'arsenic, en fonte brute, et rien ne serait plus facile que d'établir des hauts-fourneaux au centre de ces gisements, l'argile étant là pour les construire à pied d'œuvre, ainsi que le bois de chauffage pour les alimenter. La consommation de cette nature de combustible donnerait, en outre, le profit résultant des défrichements ainsi commencés par déboisements. Nous ne nous arrêterons pas à l'objection, qui n'est vraiment pas sérieuse, que la nature des bois de la Guyane, à fibre lâche et à texture poreuse, ne vaut rien pour chauffer les hauts-fourneaux. Il y a tant à choisir et à corriger, que ce détail ne peut être un obstacle insurmontable. Le plus grave est l'absence de pierre calcaire à la Guyane; quoiqu'on ait trouvé dans le quartier d'Approuague une pierre veinée aussi dure que le marbre et qui pourrait bien être une *chaux carbonatée*, il faudrait peut-être retirer des Antilles les fondants indispensables, et ce serait là le plus coûteux, car la chaux devrait entrer environ pour un douzième dans le com-

bustible. Tout ceci n'est qu'un calcul à faire pour se rendre compte du prix de revient.

Des pentes rapides, des ruisseaux, débouchent dans les rivières ; tout offre la facilité du transport des gueuses à bord des navires. De tels établissements, auxquels il ne serait nullement indispensable de joindre l'affinage, ne demanderaient comme accessoires que de simples carbets d'habitation, édifiables partout presque sans frais. Pour abattre les arbres, fouiller le minerai, charger les fourneaux et les entretenir, on aurait des ateliers d'une force proportionnelle à l'importance des travaux qu'on voudrait entreprendre. Des chutes d'eau, faciles à utiliser, économiseraient l'emploi de la vapeur.

Un peu avant la Révolution, un sous-ingénieur des mines fut envoyé à la Guyane, en vue de la recherche et de l'exploitation du minerai de fer ; mais il était totalement dépourvu de l'expérience pratique indispensable sous les tropiques. Il tomba malade et ne travailla que sur un seul point. Ses travaux n'aboutirent qu'à confirmer ce que l'on savait déjà sur les avantages que présenterait cette nature d'exploitation. De nouvelles expériences, tentées depuis par des agents de la localité, n'ont rien appris de nouveau, sans excepter la plus récente de M. Le Prieur, en 1847 ; ce pharmacien de la marine n'a fait que corroborer ce qu'on lisait déjà dans les rapports de M. Chapel, le sous-ingénieur des mines spécial envoyé là en 1787.

Mais laissons de côté le fer et même ce vil métal nommé argent, qu'on méprise souverainement partout.... où l'or abonde.

A la Guyane française il n'est pas besoin de s'enfoncer au cœur du continent, d'aller encore à la recherche de *Manoa* et du *Lac Parime*. La grande chaîne des Cordillères du Nord, appelée *Tumucumaque*, sorte de limite naturelle dans l'intérieur, doit être un des plus riches réceptacles de cet *or natif*, et la source des particules éparpillées par le cours des eaux aux abords de l'Oyapock, de l'Approuague et de leurs affluents, où il vient d'être recueilli sur un espace de plusieurs lieues carrées.

Nous indiquons ce périmètre sur la carte placée en tête de cet ouvrage. On y a trouvé l'or partout ; sur le bord des cours d'eau, sur les monticules, et même dans les vallées les plus profondes. Cet or nomade est dépouillé de sa gangue primitive, et cependant il est peu enrichi : son titre n'excède pas 800/1000. Cette circonstance, jointe à celle de sa forme qui se rapproche de celle des *Dendrites*, de ces rameaux d'or dont il semble que les grains trouvés soient un récent débris, donne à penser que le métal ne court pas depuis longtemps et ne vient pas de bien loin. Nous ne connaissons pas encore suffisamment la contrée pour savoir si les collines qui la bornent à l'ouest la séparent assez hermétiquement des Cordillères du nord, pour conjecturer que ce n'est pas de cette Sierra, mais des

élévations moindres et plus rapprochées, que sont sortis ces fragments d'or. Nous inclinons pourtant à adopter cette dernière opinion, qui comporte avec elle l'avantage de nous mettre plus tôt en rapport avec les dépôts primitifs.

L'*Arataye*, qui a fourni les premières découvertes, n'est séparée des sources de *la Comté*, que par une distance de vingt à vingt-cinq lieues de montagnes couvertes d'épaisses forêts avec leurs enclaves de marais et de pinotières (*Pripris*). C'est sur cette dernière rivière d'*Oyack* et de *la Comté*, qu'a été porté un des principaux établissements pénitenciers. Il semble vraiment avoir été placé là, comme pour fermer la bouche à ces éternels frondeurs qui, sous le manteau philanthropique, ne pouvant plus pleurer le sort des nègres de l'Afrique, beaucoup plus heureux aujourd'hui que leurs anciens maîtres, répandent toute leur sensibilité sur la destinée réservée à ces pauvres galériens, transportés de leurs bagnes à Cayenne, et s'écrient :

« Où les conduisez-vous ? A la mort ! »

Avec un peu de seconde vue, on pouvait répondre non pas précisément, « à la gloire, » mais à la fortune ! Les voici de fait tout portés les premiers sur les *placers*. Le séjour de l'infamie, comme à l'ancien *Botany-Bay*, deviendra-t-il pour les transportés le berceau et la source du Pactole ? Le rapprochement entre la France et l'Angleterre serait-il complet jusque dans leur écume ?

Pour le moment, il ne peut y avoir à la Guyane d'autre exploitation aurifère que l'exploitation individuelle du simple mineur, et encore est-elle contrariée par la saison des pluies qui est commencée depuis novembre. S'il faut incontestablement de l'eau et toujours de l'eau pour laver la terre qu'on suppose aurifère, il n'en faut pourtant pas avec une prodigalité diluvienne, qui, à son paroxysme, interrompt tous les travaux extérieurs. Le lit des criques et des rivières dont on doit fouiller les bords, se change en torrent, et ce torrent emporterait vite les travaux et la personne même du mineur, exposé ainsi à un nouveau danger.

C'est ce qui vient d'arriver à propos de l'essai le mieux fait, et dont nous sommes à même de donner plus loin les détails.

Après qu'on eut appris par l'Indien Paolini, qu'il avait rapporté quelques pépites d'or, MM. Félix Couy et Favard déterminèrent le gouverneur à faire partir une commission officielle, pour s'assurer si les terres de la Guyane ne seraient pas, dans quelques-unes de leurs parties, des réceptacles d'or, depuis des siècles, sans qu'on s'en fût douté.

La commission, commandée par M. Félix Couy, resta quarante jours à l'œuvre; elle reconnut plusieurs gisements aurifères, mais procéda trop en courant; son rapport s'en ressent; il n'est pas assez détaillé, et il n'était d'ailleurs accompagné que de bien

minces trouvailles : cent vingt-cinq grammes d'or, qui furent expédiés au ministre de la marine et des colonies. C'était fort peu encourageant, sans doute, qu'une campagne de vingt-cinq personnes, ayant duré quarante jours, ayant coûté 4,000 francs, et ne rapportant qu'une valeur de cent vingt-cinq grammes, soit moins de 400 francs, moins que la dîme de la dépense !

Il faut dire aussi que tout reposait sur cet Indien Paolini, qui était le seul de l'expédition ayant une espèce de pratique jointe à son instinct de sauvage ; mais il était fantasque, jouait l'inspiré, tout en n'inspirant par lui-même qu'une très-médiocre confiance.

Au milieu d'une population où la nonchalance et l'apathie sont endémiques, le mouvement fiévreux, l'*auri sacra fames*, ne se faisait nullement sentir, et la compagnie financière, qui aurait dû se mettre à la tête pour donner l'impulsion, semblait attendre sur ses souches d'actions, qu'on vînt lui déposer les dividendes en pépites avant d'avoir rien versé elle-même. Dans le premier moment, il convient d'ajouter que les ordres arrivèrent de Paris pour prescrire provisoirement d'interdire l'accès des *placers* à qui que ce fût, afin d'en réserver les primeurs et la jouissance exclusive à l'Etat (1). Enfin, il semblait qu'on voulût

(1) Par dépêche du 30 novembre 1855, le ministre de la marine et des colonies prescrit à l'administration locale de prendre les mesures nécessaires pour empêcher les tentatives d'occupation ou d'exploitation, même temporaire, de la part de tout individu ou de toute

les mettre sous le boisseau, et que ce fût une arche sainte à laquelle nul profane ne pût toucher.

Cependant deux colons d'Approuague, MM. Ursleur et Mazin, s'étaient fait transporter aux *placers* en vrais *Nababs*. Après qu'ils y eurent passé huit jours à chasser, à regarder sans rien voir, à frapper sans rien faire jaillir, ils rentrèrent laissant l'esprit public encore plus indécis que jamais.

Le *Moniteur Officiel* de la Guyane française contenait, dans son numéro du 10 novembre, les renseignements suivants sur l'itinéraire à suivre pour se rendre aux précieux gisements :

« A partir de Guisanbourg, la marée aidant, il faut cinq heures pour se rendre à Tourépée, premier saut de la rivière d'Approuague. Trois heures après, dans les mêmes conditions, l'on arrive au saut Maparou. A cet endroit, plus élevé que les plus hautes marées, s'arrête le flot.

« Une navigation difficile, au milieu de roches éparses, conduit en deux heures au saut Athanase, où se trouve la crique Ipoucin.

« L'on rencontre à Ipoucin les premières traces de

compagnie des terrains aurifères de la Guyane, dont la possession exclusive est réservée à l'État. En conséquence, des ordres sévères ont été donnés. (*Feuille officielle de la Guyane française*, du 24 janvier 1856).

sable aurifère ; la tête de cette crique , qui dépasse Kaw et l'Orapu, n'est pas éloignée de celle de Sinnamary. L'on est porté à croire que les richesses indiquées à l'embouchure d'Ipoucin se continuent sur son littoral et se prolongent jusqu'à la rencontre de la source de Sinnamary.

« Les criquots visités entre Athanase et Aïcoupaye, éloignés de quatre lieues , portent les traces de sable aurifère.

« C'est un peu au-dessus d'Aïcoupaye que l'on voit , sur la rive droite, la montagne *Impératrice-Eugénie*. Cette montagne ondulée se prolonge jusqu'à la crique Ikeni, à une distance de plus d'une lieue. Éloignée d'environ deux cents mètres de la rivière, elle possède sur les deux versants, dans les terrains alluvionnaires, une continuation de bancs de sable aurifère contenant des pépites d'une grande beauté, qui indiquent la présence peu éloignée d'une mine importante. Le quartz aurifère trouvé sur divers points de ce gisement confirme cette opinion.

« Les chaînes de montagnes se succèdent à droite et à gauche dans la profondeur, et paraissent plus élevées dans l'éloignement. Celles vers Oyapock, à une distance de vingt lieues pour arriver à Saint-Paul, en remontant Ibeny, indiquent, dans leurs bas-fonds, la présence de l'or.

« Il y a quatre heures de l'établissement *Impératrice-Eugénie* à l'embouchure de l'Arataye. Trois

criques visitées ont fourni des échantillons de minerai d'or.

« De l'embouchure de l'Arataye au saut Machicours la navigation exige quatre heures ; les sondes faites dans trois différentes criques ont donné de beaux échantillons.

« La présence de l'or à la Guyane est désormais un fait acquis. La quantité à extraire semble devoir être considérable ; une seconde campagne fera connaître, dans toute leur étendue, les terrains aurifères. »

Quoique aidé de ces renseignements, malgré nos conseils, malgré la confiance qui nous animait, et que par chaque courrier nous faisons passer à Cayenne sous toutes les formes possibles, on ne faisait plus de tentatives et l'on semblait s'en remettre entièrement à la Providence du soin de compléter son œuvre.

« N'importe de quel bras Dieu daigne se servir, » mais ses décrets doivent s'accomplir. Le plus infime instrument n'est-il pas à la voix du Seigneur un levier fort et puissant ?

Il y a quatre mois environ, débarquait à Cayenne un pauvre soldat français, congédié du 32^e de ligne, nommé Dupuy. Il arrivait de Demerary (Guyane anglaise), mourant de fièvre, pour entrer, non pas en ville, mais à l'hôpital militaire.

Félix Couy se trouvait à Cayenne. La foi l'a tou-

jours animé, c'est une justice à lui rendre ; aussi est-il réellement l'âme, l'inventeur, le découvreur de la richesse aurifère de la Guyane française. Ayant entendu dire que cet homme a été en Californie, il ne voit plus qu'un frère en lui ; il se rend à l'hôpital, lui serre la main, s'assoit au chevet de son lit, lui prodigue des soins jour et nuit, et relève son moral en même temps qu'il contribue plus efficacement que les médecins et la médecine, à hâter sa convalescence. Aussitôt qu'il peut franchir le seuil de l'hôpital, le commandant de l'Approuague l'amène sur son habitation.

De là, le Californien Dupuy s'est rendu sur les *placers*, accompagné de trois jeunes négresses de la maison Couy et de deux Indiens qui devaient se borner à chasser pour la nourriture commune. Malgré une pluie battante qui inondait les sillons, Dupuy a travaillé six heures par jour, pendant une semaine, et produit trente grammes chaque jour, soit : cent quatre-vingts grammes à 3 fr. le gramme, 540 fr. Les femmes, moins fortes et moins expertes, faisaient en moyenne le tiers du chef, soit dix grammes ou 30 francs par journée. C'était digne des beaux jours de la Californie.

Malheureusement, les pluies, à cette époque de décembre, saison de l'hivernage, appelée *doucines* à la Guyane, tombant sans interruption, ont envahi le *placer*, qui n'a plus été tenable ; il a fallu y abandonner les travaux et rentrer à l'habitation.

On voit, d'après ceci, qu'un travail soutenu, quoique encore très-imparfait, à la *battée* et au *berceau*, a *bien payé*. Avec des *longtoms*, la journée de chaque mineur eût excédé 100 francs, et c'est ce qu'on verra quand les Californiens qui sont en route seront installés sur les *placers* vierges de la Guyane. Mais il est bien évident aussi que l'on ne peut pas songer à des fouilles sérieuses et sur une échelle développée, avant le retour de la saison sèche, vers juillet. Et qu'on ne se fasse pas illusion ! ce ne seront encore que des lavages dans les *alluvions aurifères* et peut-être dans le lit détourné de quelque cours d'eau. Il n'est possible d'arriver aux dépôts primitifs d'*or natif*, que de proche en proche, après beaucoup de tâtonnements, d'essais et de travaux préparatoires ou d'expérimentation. Tant qu'on ne pourra s'en prendre qu'à l'*or nomade*, il n'est pas nécessaire d'organiser des compagnies à capitaux. L'association des bras travailleurs est suffisante pour *prospector* (chercher), *digger* (creuser), et *wash* (laver).

On ignore encore complètement si l'on aura la bonne fortune de découvrir des *agrégats* assez considérables pour mériter le titre de *mine de seconde formation*, qu'on ne donne qu'à une certaine accumulation d'*or nomade*. Elles contiennent nécessairement l'or le plus pur ; cet or, dépouillé de sa gangue primitive de quartz et de roc vif, s'étant en outre séparé de tout alliage impur en roulant, il n'est plus

que simplement mêlé avec le sable et la terre, et dans ces *poches* l'extraction est aussi facile que ces *poches* elles-mêmes sont promptement épuisables.

Il ne peut donc être nécessaire de grouper dès à présent une mise de fonds considérable ; il serait suffisant de pouvoir payer l'armement des navires qui transporterait des équipes de travailleurs-engagés (1). Mais encore, pour cette nature même d'opération, il serait prudent d'attendre qu'au préalable une loi locale et spéciale eût été promulguée sur l'engagement des travailleurs ; que cette loi fût claire, précise, et que, sans les exposer au misérable sort que les ordonnances de Louis XIV et de Louis XV faisaient aux engagés des colonies, aux *trente-six mois* (2), il serait indispensable que cette loi les

(1) Il faut environ 300 francs par tête de *Coolie* prise au delà du Cap de Bonne-Espérance ; en deçà, à la côte occidentale d'Afrique, moins de 200 francs pour chaque nègre. Je crois que pour cette même somme de 200 francs, on procurerait aussi à Cayenne des blancs pris en Europe. Il y a cent cinquante ans, à l'époque où les colonies françaises étaient plus cultivées par les bras blancs que par les bras noirs, le passage d'un engagé de France aux colonies était calculé à 56 livres, tout compris ; mais si la navigation était moins perfectionnée, l'argent valait, en revanche, quatre à cinq fois ce qu'il vaut aujourd'hui.

(2) L'émigrant qui voulait se rendre dans les îles, ordinairement vers l'âge de dix-huit à vingt ans, contractait l'engagement de travailler gratuitement pendant trois ans ou *trente-six mois* (d'où ils reçurent ce nom). Le maître payait les frais de passage de cet engagé, qui était bien réellement un *esclave blanc* ; il devait pourvoir à

contraignît à tenir leurs engagements et prévint le débandement et la désertion, qui furent une des plaies californiennes.

Pour exploiter la nouvelle découverte, bon nombre de sociétés de capitalistes se sont déjà présentées non-seulement dans le pays même, mais encore dans différents ports de France et à Paris, cette bourse ouverte à toutes les spéculations. Ce qui arrête leur essor n'est pas le plus ou le moins de connaissance de la matière exploitable (on ne s'arrête pas devant si peu.) Les connaissances aujourd'hui sont secondaires et subordonnées : vive le savoir-faire ! Mais l'attitude du gouvernement, qui ne s'est encore prononcé que provisoirement, est tout ici. Il ne laisse percer que le désir dont il est animé pour faire tourner la découverte au plus grand bien de la chose publique. L'habile et intègre administrateur des colonies provoque la lumière de toutes parts ; on peut être certain d'avance que rien ne sera décidé défini-

tous ses besoins, mais il disposait à son gré de sa personne, comme de son bœuf, de son âne ; il le vendait (ils valaient environ *trente écus*), lui assignait arbitrairement sa tâche, le châtiât, le récompensait, et le tout selon son caprice. Excès de travail, privations, coups, tortures, cruautés de toute espèce, rien n'était épargné à ces infortunés, pas même le meurtre, qui restait impuni. A défaut du fouet, qui n'était pas inventé encore, le bâton qu'on appelait *lienne* les suivait partout et les menaçait sans cesse. L'intérêt du propriétaire faisait le sort du nègre, esclave à perpétuité, beaucoup moins rigoureux que celui du blanc, esclave à temps, et cela se comprend de reste.

tivement qu'après ample informé, et que cette maturité n'exclura pas une décision prompte. Elle est à désirer, et sans nous permettre de rien préjuger sur le système qui nous paraît mériter la préférence, nous pouvons néanmoins examiner celui qu'en notre âme et conscience nous croyons préférable et que nous avons déjà fait entendre, d'une voix *probe et libre*, dans les conseils officiels où nous avons eu l'honneur d'être appelé.

L'État est bien réellement et légitimement propriétaire des lieux où l'or a été trouvé : à lui le fonds et le très-fonds. Comment entend-il en user? Rien ne peut faire obstacle à ce qu'il s'attribue la jouissance exclusive et ne restreigne à ses seuls agents le droit d'exploration. La sanction sera d'autant plus facile qu'il est maître du cours d'eau, seule viabilité ouverte vers les *placers* de l'*Arataye*. En supposant même que sa vigilance pût être surprise sur la route, un mineur blanc ne pourrait la tromper sur le champ aurifère, car un blanc serait bientôt trahi par ses besoins. Le pays a beau être couvert, désert et sauvage, un Européen ne saurait y vivre caché, s'y promener la canne à la main pour tout bagage comme s'il était dans la forêt de Vincennes et de Saint-Germain. Il ne peut s'alimenter avec le menu d'un singe ou d'un Indien; esclave par ses besoins, il reste rivé au cordon ombilical de la société civilisée. Tous les jours il a recours à cette mère nourrice pour ses vivres,

pour se couvrir et pour s'abriter. Impossible de subsister sous ce climat et dans ces solitudes sans ces emprunts et ce contact de tous les jours. Des galériens de *la Comté* ont tenté de se sauver par l'intérieur des forêts : ils étaient sûrs de n'y pas rencontrer les gendarmes, mais ils avaient compté sans l'épuisement et la faim. A peine pouvaient-ils, le sabre d'abattis au poing, percer ce labyrinthe de bois sur pied relié par les lianes et obstrué par les détritits d'une végétation séculaire ; ces solitudes semblaient s'épaissir à mesure qu'ils épuisaient leurs forces à s'y pratiquer une route, marchant sans direction vers l'inconnu. Bref, ils se sont trouvés heureux de revenir au point de départ reprendre leurs chaînes, après quelques jours d'un jeûne si rigoureux, qu'ils avaient été réduits à tirer au sort, comme de vrais cannibales, à qui serait mangé le premier pour sauver les autres.

Si l'Etat croyait devoir maintenir un système absolu de réserve pour lui seul et ses agents dans l'exploitation des terrains aurifères de la Guyane, il se rencontrerait fatalement avec le système autocratique de la Russie, où les dépôts de l'Oural et les mines de la Sibérie ne sont travaillés que par des bras de serfs et de condamnés.

De plus nobles exemples frappent fort heureusement les yeux du monde ; ils sont récents et nous avons été appelés à en recueillir notre part de bénéfice. On comprend que je vise ici le système des

Etats-Unis , bien plus sympathique à nos mœurs , à notre caractère , que le despotisme de la barbarie. Ce n'est pas que nous ayons la prétention ou la simplicité de croire la France disposée à décréter , comme les Américains en Californie , que « les terrains aurifères appartiennent en liberté au peuple , et toute concession est interdite en dehors des lois qui régissent les *placers* , lois qui seront faites par les mineurs eux mêmes. » Ceci est le *nec plus ultra* du libéralisme et sent trop le *Self-Government* pour notre tempérament actuel.

L'Angleterre a adopté un système mixte en Australie. Il réserve et ménage les droits de tous , faisant également la part de l'Etat et celle des travailleurs , n'importe leur couleur et leur idiome. C'est sur ceux-ci et en plein champ d'exploitation que se perçoit mensuellement l'impôt de cotisation , seule taxe qui , sans être excessive ni vexatoire , comprend pourtant les droits du Gouvernement pour les frais de protection et de police.

Du reste , dans l'ère nouvelle qui se présente en faveur de la Guyane , il faut envisager les bénéfices d'un point de vue élevé. Nous avons à racheter la mauvaise réputation dont nous jouissons de ne savoir pas coloniser ; elle n'est pas entièrement démeritée , et le pauvre et souffreteux Cayenne qui , depuis deux siècles , a coûté tant de sang et d'écus à sa métropole sans parvenir à se dénouer et à grandir , en est

l'exemple le plus évident. Il y a quelque chose de providentiel dans le secours qui se présente aujourd'hui. C'est, pour ainsi dire, le dernier mot du destin, qui semble se mettre de la partie pour venger toutes les fautes, réparer les malheurs passés et ouvrir un nouveau champ à l'avenir. Bien coupable qui n'y puiserait pas un haut enseignement !

Le représentant des intérêts nationaux ne peut être certainement le dernier à comprendre combien sa responsabilité est engagée. Pour ne pas laisser avorter le fruit d'une si heureuse assistance, il faut être large et coulant, ne pas s'attacher minutieusement à la lettre rigoureuse de la loi de 1810 dans l'impôt de ses droits sur ces nouvelles mines ; bien évidemment ce ne sont pas les mines de cette nature que le législateur avait visées. Ce serait, pour un bénéfice rétréci, mesquin, et qui, finalement, pourrait n'aboutir à rien, sacrifier les grandes conséquences qui doivent découler d'une découverte appelée par *le laisser faire* et *le laisser passer* (qui serait le parti le plus sage), à mettre en relief les immenses et véritables richesses de toutes sortes renfermées dans le sein de la Guyane française. Semblable à l'héritage du *riche laboureur*, cette terre féconde, tournée et retournée, produira toujours un trésor au moins, probablement deux. Ainsi fut en Californie, où l'agriculture a suivi d'un essor égal l'industrie aurifère. Mais la moisson de l'or, pareille aux moissons végétales,

n'est partout que le produit du travail. *C'est le fonds qui manque le moins* ; aussi ne saurait-on trop souvent répéter à ceux qui ne changent de place qu'avec l'espérance de tomber dans un pays où l'on s'enrichit dans la paresse, qu'un pareil continent attend un nouveau Colomb.

En un mot, l'autorité doit considérer avant tout le profit indirect à retirer par le développement de cette vaste possession, qui arrivera alors à justifier le surnom ambitieux de *France Equinoxiale*, qu'elle avait prématurément reçu de nos bons aïeux. Ce système est, sans comparaison possible, préférable à tous égards au monopole d'extraction de quelques pépites, dont bien certainement d'ailleurs la majeure partie s'égarerait dans les poches des travailleurs, car là il n'y a jamais *loin de la coupe aux lèvres*. Ne perdons pas de vue une vérité que je crois avoir suffisamment démontrée en traitant *les mines d'or de la Californie*, c'est qu'il n'y a pas d'argent au monde plus durement gagné que celui du mineur, et que plus de la moitié de ceux qui s'y sont livrés, même sur le terrain si généreux où ils l'exercent en véritables usufruitiers, plus de la moitié, affirmons-nous en connaissance de cause, eussent reculé devant cette vie de labeurs, de privations et de périls, s'il l'avaient connue d'avance. Qu'un gouvernement paternel ne craigne donc jamais de faire une trop douce condition à celui qui importe librement ses sueurs sur le champ aurifère.

Depuis qu'il a été publié différents articles où notre nom a été mêlé, nous avons été assailli de demandes au sujet de la Guyane. D'anciens mineurs californiens principalement, sont accourus nous faire part de leurs velléités pour aller porter sur les nouveaux gisements l'expérience qu'ils ont chèrement acquise. Nous les avons encouragés et maintenus dans ces bonnes dispositions. Plusieurs, *s'amateloquant*, sont déjà partis pour jalonner la route, et le gouvernement s'est montré favorable et même bienveillant pour ces pionniers expérimentés....

On a découvert que les sables et même les galets de l'île *la Réunion* étaient aurifères et assez riches pour payer les *frais de production*; le privilège accordé en juillet dernier, par décret impérial, aux découvreurs de cette industrie, en pleine voie d'essais et d'expérimentation, est un précédent qui ne lie en rien et ne préjuge nullement ce qui sera fait pour la Guyane. Le cas de *la Réunion* était tout particulier et dans des conditions qui n'ont rien de commun avec ce qui se présente à la Guyane. Les concessions, dans cette dernière contrée, n'ont jamais été heureuses, et les plus considérables qui y aient été accordées, ne se retracent au souvenir qu'avec un effrayant cortège de désastres et de mortalités.

Néanmoins, si l'Etat croyait devoir faire entrer pour quelque chose le régime concessionnaire, il devrait le restreindre à l'exploitation des mines proprement dites, à celles qui contiennent les filons de l'*ornatif*. Cette nature d'exploitation nécessite, comme nous l'avons déjà exposé, des travaux préparatoires et delongue haleine, pour lesquels un matériel représentant un capital considérable est indispensable. Il faut percer des puits verticaux et horizontaux, établir de puissantes machines pour extraire le minerai, le griller, le *bocarder*, etc. Dans cette voie concessionnaire, les premiers ayant-droits, après les découvreurs, seraient ces pauvres colons, propriétaires ruinés, qui, après avoir supporté l'émancipation de leurs esclaves sous une indemnité marchandée, ont vu leurs foyers envahis et empestés par l'horrible population des bagnes. Double plaie coup sur coup que l'équité commande de cicatriser l'occasion venant à se présenter.

Il est aussi d'une grande importance de ne pas fournir un aliment nouveau à cette fièvre de spéculation qui, à la genèse californienne, engendra en France une foule de sociétés n'exploitant en définitive que la crédulité d'actionnaires auxquels elles ne rendirent de comptes que sur les bancs de la police correctionnelle. L'autorité, qui a grandement raison de ne pas favoriser de pareils scandales, saura montrer une meilleure direction et aura la force persis-

tante et intelligente de ses bonnes résolutions (1).

(1) Ces lignes étaient déjà tracées quand nous avons reçu la lettre suivante, de Son Excellence le ministre de la marine et des colonies :

« Paris, 19 février 1856.

« Monsieur, j'ai reçu votre lettre du 12 de ce mois, relative à
« l'exploitation des gisements aurifères de la Guyane française, et
« vous remercie de cette communication. L'intention de mon dé-
« partement est de laisser, au début, toute liberté à l'exploitation
« privée de ces gisements, et d'accorder toute facilité aux tentatives
« sérieuses qui seront faites dans ce but, surtout par des hommes
« ayant quelque expérience des placers. C'est ainsi que j'ai récem-
« ment recommandé M. Carpentier, qui, sur les renseignements que
« vous aviez fournis, se rend dans la colonie à ses frais et pour com-
« mencer avec ses propres ressources les travaux d'exploration et
« d'extraction de l'or.

« Agrérez, etc.,

« Signé : Amiral HAMELIN. »

Il est assurément impossible d'adopter un système plus favorable à la fois aux classes laborieuses et aux intérêts de la colonie, si intimement liés à ceux de la métropole.

En réalité, c'est le régime des concessions, à tous et pour tous, mais accordé *seulement à pied d'œuvre* ; on ne les obtiendra que sur preuves qu'on les mérite : pour travailler sérieusement et non pour agioter. Le gouvernement partage sous la simple réserve de ses droits, et ces droits ne se produisent même pas au début, mais seulement plus tard : vous, mineur, d'abord ; moi, État, après. Que peut-on vouloir de plus ? C'est encore mieux que sur les *placers* de la Californie et de l'Australie. Le *droit au travail* est proclamé à la Guyane sous une protection efficace qui n'enlève rien à la liberté individuelle ; l'avenir est assuré au travailleur avec garantie par préférence, sous une simple réserve légale.

Il faudrait vraiment l'impudence systématique de l'égoïsme désappointé ou de l'intrigue fourvoyée, pour ne pas donner une adhésion complète à des dispositions si larges et si libérales.

Nous ne pouvons omettre de mentionner, en passant, ces moralistes qui ne laissent échapper aucune occasion de faire parade de leur austérité. Ils combattent le système le plus largement libéral, à cause de la fâcheuse nature de population que l'or attire, et dont la Californie et l'Australie sont d'ignobles exemples. Ces premières assises de toute nouvelle société sont peu édifiantes, sans doute, et si elles doivent inspirer du dégoût, c'est surtout aux honnêtes gens qui ont eu le malheur et le courage de s'y mêler; mais, à propos de Cayenne, où l'ancienne population a été doublée par la société des chiourmes, le scrupule peut paraître au moins étrange. Et d'ailleurs, qui donc a si peu d'histoire pour ignorer comment s'édifient la plupart des empires (1) ?

Les fondateurs ne sont jamais que des aventuriers d'une trempe plus ou moins énergique, généralement trop bien dotés sous le rapport des passions pour vivre dans l'équilibre et la règle des vieilles sociétés. Ils ont besoin de plus d'air et d'un sol nouveau où les positions ne soient pas prises; aussi ne s'effrayent-ils pas d'avoir à défricher et à déblayer; ils

(1) Des maîtres du monde, de ce fameux peuple romain, écoutons le poète :

« ... Qui furent vos ancêtres ?

« Un vil amas de serfs échappés à leurs maîtres,

« De femmes et de biens perfides ravisseurs.

« Rome ! voilà quels sont tes dignes fondateurs !

vont aux rives lointaines après avoir brûlé leurs vaisseaux sur les rivages où ils reçurent le jour. Ce serait faire une singulière confusion et se méprendre étrangement, que de leur préférer des lauréats aux prix Monthyon, des rosières ou de bons et honnêtes bourgeois du Marais en compagnie de leurs pénélopes, pour aller sillonner les mers, remuer de nouveaux continents, et implanter sur leur sol vierge les germes d'une population vivace. Cette même Californie, avec ses vices et les excès de toutes sortes qui nous ont révoltés, est le pays dont l'accroissement offre l'exemple le plus rapide dans l'univers entier, et sa nature de population est la seule semence qui pût germer si promptement.

Il va devenir urgent de terminer avec le Brésil, au sujet de nos limites respectives au sud. Il y a quarante ans que la question est pendante ; ce qui a laissé le temps aux géographes et la possibilité aux diplomates de l'étudier et de s'éclairer à fond. A la suite de nos désastres, le traité de 1816, s'en référant au traité d'Utrecht, subi également en de fâcheuses circonstances, établit la séparation entre les Guyanes française et portugaise à *Yacopo*, au cap Nord, près de l'embouchure de l'Amazone. Le Portugal et le Brésil, depuis, ont toujours voulu confondre cet *Yacopo*, bien connu par les traditions indiennes, avec la ri-

vière d'Oyapock, au cap d'Orange, plus au nord de deux degrés. C'est une étendue de cinquante lieues de côtes qui comprend, comme nous le démontrerons plus loin, la meilleure et la plus intéressante partie de notre Guyane, celle qui nous constitue riverains du fleuve des Amazones.

Comme toutes les embouchures des grands fleuves, celle de l'Amazone rend très-variable et très-changeante la configuration de la côte. Où s'élevait une île on trouve plus tard un cap avancé de la terre ferme, et une île semble être sortie du sein des eaux à la place même où l'on avait relâché dans une baie. Le travail constant du sable et du limon charriés par un grand cours d'eau abandonné entièrement à lui-même, est d'un caprice qui ne permet pas aux cartes géographiques de conserver longtemps leur exactitude.

Avant ce traité d'Utrecht, qu'il s'agit d'interpréter depuis la chute du grand Napoléon, nous avons eu des difficultés fréquentes avec les Portugais sur cette même rive gauche de l'Amazone. Le marquis de Férolles, gouverneur de Cayenne à la fin du dix-septième siècle, en repoussait les Portugais qui, voulant aussi leur part de nos dépouilles opimes à Utrecht, se firent garantir, par ledit traité, la *libre navigation de l'Amazone*. Depuis ils n'ont cessé d'envahir et d'accroître leurs prétentions.

En réglant avec le Brésil, cessionnaire du Portugal,

il ne serait peut-être pas inutile de pousser la prévoyance jusqu'à déterminer également les limites intérieures de la Guyane, non-seulement pour prévenir avec le Brésil, mais encore avec la Hollande et l'Angleterre, des difficultés qui ne manqueront pas d'éclater un jour. Et ce jour se lèvera pour nos neveux, au moment où le bassin le mieux doté du globe, ce bassin formé par l'Orénoque et l'Amazone, entrera dans l'accomplissement des hautes destinées qui lui sont assurées par les lois de l'harmonie générale de la nature.

Arrosé par le géant des fleuves, par le courant de cette mer intérieure dont les affluents sont eux-mêmes si nombreux et si prodigieux, que plusieurs, de l'importance de notre Seine, ne sont pas même indiqués sur les anciennes cartes, ce pays est en outre le plus favorisé du monde pour le climat et la fécondité. Il attend quelques centaines de millions de population. Quoiqu'encore loin d'être le théâtre sur lequel se développera une nouvelle phase de la civilisation humaine, il a pourtant fait un pas immense depuis l'époque où nos courageux membres de l'expédition scientifique à l'Equateur le descendirent et le firent connaître au monde (1). Des bateaux à vapeur brési-

(1) MM. de la Condamine et Godin-des-Odonois revinrent de leur mission à l'Equateur en traversant tout le continent américain sur le fleuve des Amazones; du port de *Jaen*, au Pérou, jusqu'à *Macapa*,

liens le montent et le descendent régulièrement ; pendant ces douze cents lieues des rives de l'Atlantique au pied des Cordillères du Pérou, tout près du Pacifique, le cours de ce fleuve majestueux n'est barré par aucun obstacle, et en toute saison il reste navigable.

Nous avons eu une corvette française, la *Boulonnaise*, je crois, qui remonta l'Amazone jusqu'à *Obidos*, et qui allait renouveler cette excursion, en la poussant plus avant, il y a une quinzaine d'années, sans le mauvais vouloir des Brésiliens, surexcité en cette circonstance par la jalousie des Anglais, avec qui nous n'avions pas encore contracté une alliance aussi intime qu'elle l'est devenue depuis. Aujourd'hui, la navigation de l'Amazone, qui préoccupe l'attention universelle, doit nous appartenir, non-seulement comme riverains du fleuve, mais encore en vertu du droit commun reconnu par les traités passés entre le Brésil et le Pérou, qui ne permettent pas d'exclure les nations qui ne sont pas en guerre avec les parties contractantes. *L'Amazone*, comme le *Parana*,

ils mirent six mois et demi. Madame Godin aussi se hasarda, seule et sans suite, à faire le même trajet, pour venir rejoindre son mari, et, par cet acte intrépide de dévouement conjugal, elle égalait au moins l'héroïsme des femmes guerrières que les légendes prêtent aux bords fabuleux de l'Amazone. M. Godin fut trente-huit ans absent de France. Dès 1750, il avait envoyé au gouvernement français un *Mémoire sur la Navigation de l'Amazone*, qu'on peut encore consulter avec autant d'intérêt que de fruit.

fait partie des grandes artères du monde sur lesquelles tous les pavillons ont le droit de flotter, non avec des vues politiques et des idées de conquête, mais pour commercer librement, échanger les richesses respectives des contrées, et propager la civilisation comme le christianisme.

Pour en revenir aux limites entre les Guyanes française et brésilienne, le ministre des affaires étrangères a souvent nommé des commissaires pour traiter. On peut dire que lui aussi *prit, quitta, reprit* les négociations sans avoir jamais rien terminé, et cependant les frais de chancellerie n'ont pas été épargnés.

En 1836, le gouvernement tout pacifique de Louis-Philippe, par un de ces actes énergiques qu'on ne lui reprochait pas habituellement, prit possession militairement, non pas du fort de *Macapa* (ce qui eût été saisir le taureau par les cornes) mais de la petite île de *Mapa*, non loin de ce cap Nord qu'on nous conteste. Un poste y fut établi, et l'épée semblait vouloir trancher ce que la plume n'avait pu régler. Malheureusement cette bonne résolution ne dura pas, quoiqu'il eût été formellement déclaré qu'*on ne quitterait plus ce poste important* que l'affaire en litige n'eût été terminée.

Deux ans après, sur les réclamations incessantes et même menaçantes de la cour du Brésil, soutenant qu'on ne se faisait pas justice soi-même, que la contestation relative aux limites étant toujours pendante

l'occupation du territoire en litige était prématurée et une violation du droit des gens, on releva le poste sans tambour ni trompette. On en fut pour les frais d'établissement et un peu de courtoisie.

Le gouvernement français, après avoir d'abord commis la faute de prendre trop au sérieux les prétentions élevées par nos voisins, a aggravé cette première faute en acceptant tous les prétextes dilatoires par lesquels le Portugal et le Brésil ont fait jusqu'à présent traîner la reconnaissance de nos droits.

C'est une espèce de résidu des honteux traités de 1816. Il est temps, plus que temps, d'effacer cette dernière tache de *notre halte dans la boue*. Peut-être aura-t-on à regretter aujourd'hui d'avoir tant tardé à régler ce litige au sujet d'une possession qui a pris une nouvelle valeur. Mais le bon droit est trop évident, et notre gouvernement trop national, pour ne pas agir énergiquement.

Avant de passer à la description pittoresque de la Guyane, avant de la dépeindre telle qu'elle fut, telle qu'elle est et telle que nous espérons la voir devenir, nous allons terminer le chapitre aurifère par l'influence que doivent avoir sur la société en général ces incessantes découvertes métalliques.

On peut déjà entrevoir une partie de l'effet que produit cette abondance du signe représentatif, par les

prix excessifs qu'atteignent les objets *représentés*. On ne saurait que pour quelques-uns attribuer le renchérissement à l'insuffisance des récoltes, tandis que pour tous il y a une cause générale, et cette cause est incontestablement la dépréciation du numéraire, de cet agent conventionnel que son abondance même tend à avilir de plus en plus. D'une part, le courage et la facilité avec lesquels nos populations souffreteuses ont supporté une crise d'une durée sans exemple, ainsi que les recettes soutenues du revenu public, démontrent évidemment que ces prix excessifs ont d'autres causes que rareté et misère; d'autre part, le renchérissement est principalement sensible en Angleterre, aux Etats-Unis, en France, enfin dans les pays où l'accroissement des métaux précieux est le plus rapide et le plus positif.

Maintenant y a-t-il là profit ou dommage pour le genre humain ?

Envisageant la question du point de vue le plus large et le plus élevé, nous négligerons les intérêts particuliers qui en souffrent comme ceux, mieux placés, qui en bénéficient. A toutes les époques transitoires, ces déplacements d'intérêts reviennent et ne sont, à proprement parler, que des changements de poches. Ce sont des détails que nous laisserons de côté. L'ensemble et le résumé de la situation sont seuls dignes de fixer notre attention.

Voici d'abord deux opinions à peu près diamétra-

lement opposées, et sur lesquelles nos lecteurs pourront établir leur choix. L'une est déjà ancienne et appartient au siècle dernier ; l'autre, plus récente, est l'expression d'une de nos sectes d'économie moderne.

« Les travaux des mines, dans le Nouveau-Monde, « ont fait périr, en moins de trois siècles, plusieurs « millions d'hommes ; et cette plaie énorme faite à « l'humanité, loin de nous avoir procuré des richesses « réelles, n'a servi qu'à nous surcharger d'un poids « aussi lourd qu'inutile. Le prix des denrées étant « toujours proportionnel à la quantité du métal qui « n'en est que le signe, l'augmentation de cette quan- « tité est plutôt un mal qu'un bien ; vingt fois moins « d'or et d'argent rendraient le commerce vingt fois « plus léger, puisque tout signe en grande masse, « toute représentation en grand volume, est plus pé- « nible à transporter, coûte plus à manier et circule « moins aisément qu'une petite quantité qui repré- « senterait également et aussi bien la valeur de toute « chose. Avant la découverte du Nouveau-Monde, il « y avait réellement vingt fois moins d'or et d'argent « en Europe ; mais les denrées coûtaient vingt fois « moins. Qu'avons-nous donc acquis avec des millions « de métal ? La charge de leur poids. Masses d'or et « d'argent, signes lourds, monnaies pesantes, dont, « loin de l'augmenter, on devrait diminuer la quantité « en fermant ces mines comme autant de gouffres fu- « nestes à l'humanité ; mais jamais les nations ne se

« confédéreront pour un bien général à faire au genre
« humain, et rien ici ne peut nous consoler, sinon
« l'espérance très-fondée que dans quelques siècles,
« et peut-être plus tôt, on sera forcé d'abandonner
« ces affreux travaux, que l'or même, devenu trop
« commun, ne pourra plus payer. »

Un siècle est déjà passé sur ces lignes écrites par Buffon, et l'on ne se rapproche de leur pensée philosophique, qu'en exagérant encore la recherche partout du pernicieux métal.

A l'économiste moderne :

« On peut naturellement admettre que plus l'or
« abondera dans la circulation, et plus les transac-
« tions commerciales seront faciles. D'un autre côté,
« on conclut de la surabondance du signe métallique,
« qu'il y aura dépréciation sur sa valeur, et par cela
« même augmentation de celles des denrées que ce
« signe sert à payer.

« Cette dernière opinion nous paraît entièrement
« contraire aux vrais principes de l'économie politi-
« que qui consiste à établir une juste proportion entre
« le capital et la population.

« Il y a dans toute société humaine deux termes,
« *le capital et la population.*

« Quand le capital croît plus vite que la popula-

« tion, il y a *aisance* ; quand la population croît plus vite que le capital, il y a *misère*.

« Le capital se compose de deux éléments, le signe métallique, l'or, l'argent, le cuivre, tout ce qui entre dans le système monétaire, et le signe fictif qui appartient au crédit.

« Aux époques où le crédit n'avait encore qu'une faible existence, le signe métallique était à peu près seul l'agent de transaction ; il n'existait alors aucune valeur connue sous le nom de *traites* ou sous celui d'*effets publics*, qui représente la dette des États, autrement dite *nationale*.

« Cependant alors, le prix des subsistances alimentaires, des matières premières, n'était nullement en disproportion avec la valeur du signe monétaire, notamment de l'or.

« Mais aujourd'hui, dans quelle énorme disproportion se trouve la masse métallique entière employée à la circulation et les besoins du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, sans parler des dettes publiques des diverses nations de l'Europe ?

« Il résulte de récentes statistiques, que pour la France seule, l'un des pays les plus riches en valeurs monétaires, la totalité de son avoir s'élève à *trois milliards* environ, tandis que le roulement de son commerce est de *vingt milliards*.

« Il lui a donc fallu demander *dix-sept milliards*

« au crédit, c'est-à-dire aux valeurs fictives, repré-
« sentées sans doute par des immeubles et des matiè-
« res premières ou fabriquées, mais qui ne peuvent
« être remises en paiement et remplacer le signe mé-
« tallique.

« Qu'un grand événement politique trouble cette
« heureuse harmonie, cette sécurité, cette foi dans
« l'avenir, et soudain le crédit s'évanouit, et les sour-
« ces vives de la richesse et du bien-être des nations
« sont complètement taries.

« Nous en avons eu l'exemple en 1848. Immédiatement les 17 milliards de crédit qui tenaient lieu de valeurs réelles, ont disparu de la circulation, et la population tout entière s'est trouvée réduite à ses trois milliards de numéraire, c'est-à-dire sept fois moins d'aisance qu'elle n'en possédait auparavant.

« Eh bien ! au lieu de ces trois milliards de numéraire et de ces dix-sept milliards demandés au crédit pour suffire aux besoins du commerce, admettez vingt milliards de signes métalliques (nous forçons la proportion pour la rendre plus sensible), évidemment cette surabondance monétaire rendrait toute crise commerciale impossible, par l'emploi qui en serait fait à toutes les transactions.

« Si, à ce grand développement qu'a reçu le crédit purement commercial et industriel, nous ajoutons celui qui s'applique aux *fonds publics*, à ces dettes colossales des nations, reposant sur l'ensem-

« ble de leur fortune publique et privée, nous arri-
« vons à cette conséquence, qu'alors même que tous
« les gisements aurifères de la Californie, de l'Aus-
« tralie, du Mexique, du Pérou, de l'Oural, etc.,
« porteraient à deux, trois, quatre milliards, la part
« de valeurs monétaires qu'en recueillerait la France,
« cet accroissement considérable n'aurait aucun effet
« sur la valeur des denrées (1), car il ne représente-
« rait encore qu'un quart, un tiers, etc., du capital
« qui forme le roulement du commerce de France,
« dont les dix-sept vingtièmes en l'état, sont deman-
« dés au crédit.

« On peut en conclure que l'abondance de l'or ou
« du capital monétaire en général, ne sera jamais
« trop grande en raison du développement de la po-
« pulation comme de celui du crédit public.

« Dirigeons de plus en plus l'activité des popula-
« tions vers ces régions si fécondes en or ; celui qui
« nous en reviendra aura un excellent emploi, et, loin
« de nuire au bien-être des populations par l'élévation
« des denrées, il contribuera à la prospérité de l'agri-
« culture, du commerce et de l'industrie, qui sont la
« fortune et le bonheur des peuples. »

Certainement il y a du bon et du vrai dans l'un et
dans l'autre, comme chez les économistes qui dis-

(1) Ceci est une grave erreur que nous pouvons constater tous les jours par la cherté excessive des denrées, depuis que l'or est devenu abondant, ainsi que nous l'avons exposé plus haut.

cutent depuis des siècles *la balance du commerce*; mais il y a aussi exagération de craintes et d'espérances, C'est au discernement à prendre et à laisser; prétendre les accorder ou même les rapprocher serait de la folie.

En résumé, il est positif que la progression rapide de l'or est une bonne chose pour le moment; que la partie active et vivace de la société, celle qui subit l'impulsion, qui marche avec le mouvement imprimé, en tire de grands avantages; tandis qu'au contraire la partie inerte, morte, pour ainsi dire, partage d'avance le sort des générations à venir qui maudiront l'avilissement du signe métallique, les surchargeant sans profit d'un poids exorbitant, dont la tendance amènera pour la monnaie en métaux nobles tous les inconvénients de poids et d'encombrement attachés aux signes monétaires de l'antiquité qui étaient en bronze et en airain.

En attendant qu'on soit contraint de recourir à d'autres signes conventionnels, il est encore entre les deux métaux précieux une distinction importante à saisir. L'argent étant la base de notre unité décimale, nous voyons avec beaucoup de regrets qu'on ne prend aucune mesure conservatoire pour l'empêcher de sortir en échange d'or. Celui-ci, après avoir été dans une proportion presque toujours trop rare comparativement à l'argent, menace de tout envahir, aujourd'hui que la sortie de l'argent prend des proportions

considérables et progressives. A ce sujet nous pensons qu'on relira avec quelque intérêt ce que nous avons déjà publié il y a deux ans, à la suite de nos excursions au pays de l'or, car les diverses conséquences semblent déjà se faire sentir :

« Les plus doctes économistes se sont mis à la recherche des conséquences probables et possibles de la rupture d'équilibre entre les deux métaux qui représentent tout. En évitant avec soin d'aborder ces hautes régions, je me suis livré à de grossiers calculs sur les conséquences du mouvement que les six dernières années ont imprimé aux métaux précieux. Pendant que l'or augmente en abondance, l'argent semble poussé dans la voie contraire, ou du moins se raréfie de plus en plus. Restons sur le terrain du marché dont la mercuriale est le meilleur des thermomètres.

« La Californie depuis six ans (1) et l'Australie depuis quatre ans, ont jeté pour *deux milliards* de francs en or dans la circulation, sans préjudice de la production ordinaire dans les autres parties du monde. C'est bien quelque chose qu'une pareille somme : 2,000,000,000 ! surtout quand le fait n'est pas anormal et qu'il porte, au contraire, tous les

(1) Ne perdons pas de vue qu'il y a déjà deux ans que ces calculs ont été établis.

« caractères de la durée et pour un temps indétermi-
« nable. La production de l'argent n'a pas augmenté
« de son côté, bien au contraire. Recueillons main-
« tenant les chiffres qui résument l'effet produit sur
« les rapports respectifs des deux métaux.

« L'or pur, dit or en barre, est toujours fixe et
« immuable à 3,437 francs le kilogramme, et l'argent
« à 220 francs. Avant les récentes découvertes, l'or
« gagnait en barre ou monnayé jusqu'à 1 p. 0/0, et
« même au delà. Il a perdu successivement cette
« prime, et aujourd'hui, au contraire, il est en *dé-*
« *prime* ; car la monnaie de Paris, qui fait ici auto-
« rité, ne paie l'or qu'après un délai de quarante
« jours, ce qu'on doit évaluer, au cours de l'intérêt
« actuel, à plus de demi pour cent de perte. L'argent,
« d'autre part, qui, à son cours nominal de 220 fr.,
« n'était plus jusqu'ici qu'à 218 fr. 80 c., est main-
« tenant reçu par la Monnaie à 220 fr. 50 c., c'est
« près de 1 p. 0/0 de prime sur l'ancien cours. Et
« cependant la Monnaie n'en reçoit pas même assez
« pour faire de la petite monnaie pour les besoins du
« trésor, car le prix de l'argent a augmenté pour
« l'exportation, par les raisons que nous allons dé-
« duire, jusqu'à l'énorme agio de 3 p. 0/0. »

« Diverses autres causes ont concouru à modifier
« les rapports entre les deux métaux. Parmi les prin-
« cipales, nous citerons les suivantes, qui ne peuvent
« avoir échappé aux économistes. En première ligne,

« les besoins d'argent métallique pour payer les grains
« exotiques reçus du Nord. Comme l'argent a seul
« cours légal dans ces pays, il a fallu fondre en lingots
« une grande partie de notre monnaie pour solder les
« comptes de **Hambourg**, **Brême**, **Amsterdam**, etc. Un
« autre fait sérieux pèse en ce moment sur l'Angle-
« terre, et sur nous par contre-coup : les Indes an-
« glaises, qui, pendant longtemps, expédiaient à
« Londres leurs roupies, sont forcées aujourd'hui de
« demander des lingots d'argent à Londres, soit pour
« leurs besoins personnels, soit pour leurs transactions
« avec les pays voisins. Ceci, sans doute, peut n'être
« regardé que comme une affaire de change et d'ar-
« bitrage ; mais ne perdons pas de vue que les Chi-
« nois envoient pour plus de 160 millions de thé par
« an à Londres, qui jusqu'ici se remboursaient en
« opium. Eh bien ! il paraît que les novateurs révo-
« lutionnaires du Céleste-Empire, sans s'effrayer des
« foudres britanniques, défendent l'usage de ce nar-
« cotique, et comme ils ne veulent pas d'or, ce sont
« encore des lingots d'argent ou des piastres qu'il
« faudra se procurer pour solder les exportations de
« thé aux Chinois ; et les quantités d'argent qui ar-
« rivent du **Mexique** et du **Pérou** étant d'une insuf-
« fisance notoire pour tant d'emplois, c'est donc de
« France qu'on vient s'alimenter d'argent tant que
« nous en avons.

« Notre gouvernement sera forcément contraint de

« niveler notre monnaie d'argent avec celle des autres
« nations. Voici les proportions respectives dans les—
« quelles se présentent les deux métaux dans les trois
« principaux pays :

En Angleterre, l'or est à l'argent, comme 14,100 est à 1,000			
En Amérique,	—	14,850	—
En France,	—	15,500	—

« Il est donc évident que l'Angleterre et l'Amérique
« ont eu intérêt à conserver l'argent qui leur arrive.

« D'une part, $1/2$ 0/0 de perte sur l'or au lieu de
« 1 0/0 de bénéfice, fait donc une chute de 1 $1/2$ 0/0,
« qui, ajoutée d'autre part à 1 0/0 de prime sur l'ar—
« gent, accuse 2 $1/2$ 0/0 d'écart entre l'or et l'argent
« depuis six ans. Je crois que c'est clair et bien compris.

« Maintenant, comme l'or, à l'échelle des cours
« fixes pour les deux métaux, 3,347 francs d'une part,
« et 220 francs d'autre part, vaut près de quinze fois
« six dixièmes (15 $6/10$) l'argent, et qu'il gagnait de
« prime, tant par lui-même que par la dépréciation
« de l'argent, trois dixièmes en sus ; en un mot et en
« d'autres termes : qu'il fallait, il y a six ans, quinze
« fois *neuf dixièmes* d'argent pour le même poids en
« or, et qu'aujourd'hui il n'en faut plus que quinze
« fois *cinq dixièmes* ; c'est donc *quatre dixièmes*
« d'écart équivalant à plus d'un quarantième (2
« $1/2$ 0/0).

« Admettons comme une hypothèse, qui peut se

« réaliser d'après ce qui se passe aujourd'hui, que
« nous soyons dans une situation normale pouvant se
« continuer pendant deux siècles et demi, où en se-
« rait arrivé l'écart des métaux ?

« L'or ne vaudrait plus comparativement à l'ar-
« gent :

« Dans six ans que quinze fois un dixième ($15 \frac{1}{10}$);

« Dans trente ans que treize fois cinq dixièmes
« ($13 \frac{5}{10}$);

« Dans cent vingt ans que sept fois cinq dixièmes
« ($7 \frac{5}{10}$);

« Enfin, dans deux cent trente-trois ans, il serait
« au niveau de l'argent et probablement ne s'arrête-
« rait pas sur cette pente rapide. Le mouvement par
« périodes de six années, qui n'est tout simplement
« qu'une règle de trois, est la conséquence allongée de
« ce qui a lieu depuis six ans.

« Mais, pour être juste et tout mettre en balance,
« il y a, il est vrai, contre cette éventualité, quelques
« considérations à opposer. Rien n'autorise à suppo-
« ser qu'un si long temps l'or sera toujours aussi abon-
« dant, pendant que d'un autre côté la production de
« l'argent n'augmentera pas (1).

« Le mouvement indiqué ci-dessus irait même plu-

(1) La progression de l'argent est insensible. Elle est toujours d'environ 200,000,000 de francs annuellement. La moitié au moins sort du Mexique, qui, à lui seul, en produit donc plus que le reste du monde.

« tôt en se précipitant qu'en se ralentissant, si de
« nouvelles causes ne venaient modifier la situation
« actuelle ; car à deux milliards de francs en or tous
« les six ans, la Californie et l'Australie (à elles seules
« et sans parler des autres pays) auraient inondé l'uni-
« vers de 77,000,000,000 !

« Dieu soit loué ! il y en aurait enfin pour tout le
« monde, et nous serions arrivés au véritable *âge d'or*.

« Il est vrai que l'or pourrait bien ne devenir réel-
« lement qu'une chimère, ou bien les tarifs en assi-
« gnats et ceux de la Californie se reproduiraient de
« plus belle, et ce serait alors tout à fait la même
« chose : on achèterait et l'on vendrait tout à un
« chiffre plus fort.

« L'époque transitoire serait malheureuse pour les
« gens à revenus fixes et déterminés ; mais il faut
« toujours voir les masses, et l'on dit que les révolu-
« tions provenant de l'abondance des métaux sont les
« meilleures ; si donc nous en devons subir d'autres,
« souhaitons la préférence à celles-ci.

« Hélas ! quel dommage d'être venus si tôt ou de
« ne pas vivre jusque-là !

« SAINT-AMANT. »

LA
GUYANE FRANÇAISE

DEUXIÈME PARTIE.

SES AUTRES RICHESSES.

La Guyane, bien connue géographiquement, est cette vaste partie du continent de l'Amérique méridionale comprise entre l'embouchure des fleuves de l'Amazone et de l'Orénoque, du 8^e degré de latitude septentrionale au 4^e degré de latitude méridionale.

Ce furent les Français qui en découvrirent les côtes en allant nommer le Brésil; double conquête qui aurait dû en assurer la possession à la France, malgré la jalousie espagnole osant prétendre à la totalité du Nouveau-Monde sans se croire dans l'obligation de montrer à François I^{er}, quand ce roi-chevalier le demanda, l'article du testament d'Adam qui léguait tout cet héritage à l'Espagne seule.

Personne n'ignore aujourd'hui que Christophe

Colomb, dont nous ne croyons ni rabaisser le mérite, ni ternir la gloire, avait reçu d'un pilote français qui mourut sous son toit, la confiance de l'existence d'une quatrième partie du monde. On sait encore plus pertinemment que ce grand navigateur, arrivant des Iles sous le Vent, ne put jamais forcer les courants qui, jusqu'à cent lieues en mer, se font sentir avec violence sur toute la côte de la Guyane, dans la direction constante du sud au nord. A cette époque, on ignorait encore la rotondité du globe ; on fut même jusqu'à prêter à Christophe Colomb la pensée que la mer allait toujours en montant jusqu'au point de toucher au ciel et de se joindre à lui dans ces mêmes parages de la Guyane qui lui furent si complètement fermés. Le dernier de ces faits est le plus positif.

C'est à la recherche du fameux pays d'*Eldorado*, dont nous avons déjà parlé, qu'eurent lieu les premiers atterrissages à la Guyane, peuplée de quelques bonnes tribus indiennes vivant du produit de la chasse et de la pêche.

Le capitaine français Ravandière fut le premier que nous voyons trafiquer à Cayenne. Il détermina la formation de la compagnie des marchands de Rouen qui, en 1626, fondèrent un établissement sur les bords de la rivière de Sinnamary. Huit ans plus tard, de nouveaux colons, amenés par le capitaine Legrand, passèrent dans l'île de Cayenne, où ils construisirent le

fort et le village; c'est celui-ci qui est devenu la capitale, la ville de Cayenne. Les premières cultures furent établies sur la côte de *Remire*, où leur compagnie obtint les privilèges du commerce de l'Orénoque et de l'Amazone.

Ce fut alors que cette compagnie de Rouen eut la malheureuse idée de placer Poncet de Bretigny à la tête de la colonisation. Ce gouverneur partit avec un ramassis de vagabonds et de gens sans aveu, avec lesquels il se conduisit en fou furieux. Une révolte s'ensuivit. Loin de rien faire de favorable pour coloniser, il s'aliéna tout le monde, ses compagnons aussi bien que les Indiens. Ceux-ci finirent par le tuer. La compagnie de Rouen s'éteignit ainsi, après quelques années, tout en laissant ses auteurs convaincus que l'insuccès n'était pas la faute de la contrée, mais celle des moyens mis en œuvre.

La compagnie de Rouen ayant été déclarée déchue de son privilège, il fut transmis à une compagnie de Paris, conduite par M. de Royville et des associés puissants qui se qualifiaient de *Seigneurs de la Guyane*. Ceux-ci finirent par administrer en oligarques ne tombant jamais d'accord sur rien. Leurs dissensions furent la cause principale qui les fit expulser par les Indiens, bien peu guerriers cependant. Les débris de la compagnie se réfugièrent à Surinam, où les Anglais commençaient seulement à fonder un établissement (1653).

Voilà quels furent les premiers droits de la France à la possession de la Guyane, dont les limites étaient alors, sur les côtes comme dans l'intérieur, tout à fait sans conteste. Nous avons le droit de *primus occupans* sur tout ce vaste territoire que quatre nations sont venues partager depuis avec nous ; chacune a rendu sa part prospère, pendant que la nôtre, qui était pourtant la meilleure et la primitive, a continué à languir pauvre et calomniée.

A la suite de l'insuccès des deux Compagnies, des Juifs hollandais, chassés du Brésil par les Portugais, vinrent occuper Cayenne et y fondèrent des établissements agricoles dont la prospérité fut rapide.

Sur ces entrefaites, le grand Colbert (1664), toujours à la recherche des moyens de favoriser le commerce, concéda de nouveau la Guyane sous le titre de *France Equinoxiale*, et y expédia MM. de La Barre et de Tracy, pour en expulser les Juifs hollandais, ce qui fut d'une exécution facile. La guerre de 1666 avec l'Angleterre, fournit à celle-ci le prétexte de prendre possession de la Guyane ; mais elle nous la rendit presque aussitôt pour la reperdre encore six ans après, les Hollandais l'ayant surprise et attaquée.

Ce fut alors que Louis XIV envoya pour la reconquérir l'amiral d'Estrées, dont la flotte, ancrée dans le port de Cayenne, y a laissé des traces encore subsistantes. Depuis cette époque (1674) jusqu'à 1809,

année où les Portugais s'en emparèrent pendant la guerre continentale européenne, elle n'avait cessé d'appartenir à la France. Durant cette longue période d'un siècle et demi, qu'y fit-on ? Des essais de colonisation variés qui tous ont échoué. Depuis le rétablissement de la paix générale, quarante années se sont écoulées sans qu'on ait mieux réussi. Les missionnaires ont aussi tenté d'explorer la contrée ; ils y fondèrent des établissements à plusieurs reprises ; mais leur *royaume n'étant pas de ce monde*, leurs succès furent plus remarquables sous le rapport religieux que sous celui des cultures. Les principaux produits de la Guyane étaient alors le roucou, la canne à sucre, l'indigo et le café.

Nous ne nous étendrons point sur les désastres de l'expédition de Kourou, qui fournirait à elle seule matière à un roman aussi intéressant que douloureux, mais qui n'en serait pas moins étranger au but de cet écrit. Il est bien démontré aujourd'hui qu'une expédition si mal combinée eût échoué partout. Rien de ce qu'il fallait n'avait été préparé pour la faire réussir, et les hommes placés à la tête étaient d'une ignorance dont un seul fait peut faire juger : Ils avaient emporté une provision de *patins* sous une latitude qui n'a jamais vu seulement une *gelée blanche* ! 14,000 malheureux, partis avec l'espérance de *s'enrichir immédiatement sans travail (sic)*, y périrent misérablement. Comme il faut toujours sacrifier la

vérité et les choses plutôt que les *personnages haut placés*, on rejeta sur le climat ce qui n'était le fait que de l'imprévoyance et de la légèreté des chefs de l'entreprise.

Plus tard, des malheureux d'une autre espèce, les proscrits de nos temps révolutionnaires, furent portés et jetés avec aussi peu de soins et de prévoyance sur les rives du Sinnamary. C'était le complément de Kourou, et celles de ces nouvelles victimes qui survécurent, aigries par les misères qu'elles avaient endurées, ajoutèrent par leurs rapports à la mauvaise réputation de Cayenne. Une fois l'opinion générale établie dans un sens fâcheux, il faut des siècles pour la déraciner. La vérité s'épuise à reconquérir son empire. Cependant nous sommes plus de deux cents écrivains, tous d'accord, à deux ou trois exceptions près, qui crions sur tous les tons, à qui veut l'entendre, que la Guyane est incomparable pour l'excellence du climat, la richesse et la fécondité de son sol. Ce sont à chaque page les mêmes descriptions séduisantes à propos du pays le plus calomnié ; partout admiration, enthousiasme, partout des protestations en faveur de sa salubrité, partout des plaintes, des regrets, des reproches sur l'abandon dans lequel on laisse une si magnifique contrée. Les tables officielles de mortalité parmi les troupes et les habitants, viennent à l'appui périodiquement ; rien n'y fait, et sur cent personnes, quatre-vingt-dix-neuf n'ouvriront jamais

la bouche sans en parler comme du plus exécrable pays.

Franchement, comment rechercherait-on une contrée où l'on voit une faible population y languissant partie dans le malaise et partie dans la médiocrité? La Guyane française, d'une étendue superficielle égale à celle de la France, compte sur ses 28 mille lieues carrées, moins d'un habitant par lieue carrée, tandis que la France en a au moins 1,300 sur le même espace. Quelque bien qu'on en puisse écrire, jamais l'abondance n'y règne, même en denrées alimentaires, et les objets de première nécessité y sont toujours chers.

Il est encore une considération au-dessus de tous les raisonnements, c'est l'aspect de ce qui se passe autour de notre Guyane. Les parties appartenant aux Portugais et aux Hollandais, qui nous avoisinent et nous touchent au sud et au nord, présentent l'aspect de cultures variées et de la fécondité la plus rare. Dans la première, la nature n'eut qu'à se développer d'elle-même, pour ainsi dire; dans la seconde, l'art, par ses travaux hardis, a surpassé la nature même. Ainsi que l'a dit Malouet, ancien administrateur de la Guyane : « Les Hollandais ont, à cent lieues de Cayenne, une colonie florissante : même sol, même climat, mêmes productions, mêmes accidents de la nature. Tout s'y ressemble, hors les places et les moyens d'institution. Ce sont deux emplacements égaux où un architecte intelligent et un manœuvre

« ignorant ont bâti, avec les mêmes dépenses, l'un
« un palais magnifique, l'autre une chaumière misé-
« rable. »

C'est donc l'absence seule de travail et de soins qui condamne à la stérilité la Guyane française, placée comme point intermédiaire entre ces deux colonies, sous des conditions topographiques encore plus favorables. Le climat semblable, réunit évidemment les mêmes caractères de fécondité dans son sol vierge, et même plus riche généralement. Il n'y faut que des capitaux et des bras : les uns viendront par les autres. On les a toujours et de tous temps espérés, oubliant trop que *c'est désespérer que d'espérer toujours.*

En vue d'activer ce changement, nous travaillons de nouveau à sa réhabilitation méritée. Les mines d'or qu'elle vient de révéler, nous fournissent l'occasion d'énumérer les autres richesses sans nombre que nous possédons dans cette magnifique contrée, qui a tous les droits possibles à être vengée d'un discredit attaché à des causes qui lui furent étrangères.

CLIMAT.

Lorsqu'après avoir longtemps parcouru le monde, on se livre à une série de rapprochements entre la nature des contrées et le nombre de leur population,

il y a de quoi rester confondu devant la singularité de la répartition. C'est alors qu'il importe plus que jamais de faire abnégation de son être, d'en apprécier la faiblesse, et de reconnaître combien est infime la part éphémère qui lui a été octroyée comparative-ment au tout. Alors seulement on commence à posséder la clef de la mystérieuse distribution qui semble condamner de misérables créatures à végéter sur un sol ingrat et inhospitalier, tandis qu'à peine rencontre-t-on trace du pied humain dans des pays où tout est fleurs et soleil.

L'intelligence suprême qui présida à l'ordre et à l'économie de notre planète, a voulu que, successivement et non toutes à la fois, les diverses régions terrestres fussent sillonnées des sueurs et des misères de la race humaine. En décrétant les continents en *coupes réglées*, la Providence prétendit ménager des jachères à toutes les générations, de façon que chacune d'elles trouvât à son tour des réserves de terres vierges et intactes, engraisées séculairement par les détritux de la végétation et des animaux, tandis que d'autre part, à la suite d'une trop longue occupation, la stérilité et l'épuisement avaient gagné le sol paternel et primitif. Leçon donnée à l'orgueil humain, malheureusement toujours incapable d'en profiter, encoûté qu'il est à croire sa nature privilégiée vouée au progrès, pouvant produire quelque chose, alors même qu'il est si profondément gravé sur les débris du

monde entier qu'il est l'être dans la nature qui prend le plus et qui rend le moins. Usufruitier ingrat de par la bonté divine, vivant en conquérant pour jouir et détruire, laisse-t-il en définitive autre chose derrière lui que ruine et néant ? Répondez, plaines, vallées, monts antiques où vécurent les premières générations humaines...

Ces réflexions assez tristes nous assiégeaient dans les solitudes mêmes de la plus belle et de la plus déserte des contrées, lorsque nous foulions le sol de cette terre dont nous reproduisons les titres à un changement prochain de destinée.

Naviguant sur la mer Rouge, sur ces eaux séparées un jour au commandement divin pour faire la part des bons et des méchants, sur ces eaux mêmes que le génie des temps modernes va remêler aux ondes du Nil et de la Méditerranée, le vent, qui souffle presque constamment du côté où le soleil se lève, est brûlant. L'aspect de la côte orientale, de ces sables de l'Arabie appelée *heureuse* et qui fut le berceau du genre humain, n'explique que trop bien comment ne sont pas rafraîchissantes les haleines qu'on y respire. Cet Eden, paradis perdu, terre arrosée des premières larmes de l'humanité ; ce Moka, dont nous savourons la fève embaumée, n'offrent plus à l'œil que des plaines desséchées et arides, où semble se cacher ou pour mieux dire se faner toute espèce de végétation. De nombreuses populations vécurent pourtant dans ces

contrées ; aussi sont-elles épuisées, et ne compte-t-on plus, sous ses rares oasis, que très-peu de descendants de ses races éteintes ou émigrées.

Marchant avec le vent et le soleil, planons sur le continent africain, traversons d'orient en occident cette belle mer Atlantique.

Avant de toucher ou même d'apercevoir le continent du Nouveau-Monde, il faut beaucoup remonter au vent, sous peine de partager le sort de Christophe Colomb et de manquer l'atterrissage de la Guyane. Au changement de la couleur des ondes, nous nous disposons longtemps d'avance à pousser le cri toujours si sympathique à bord : terre ! terre !

Ces flots roulant sous le vent et confondus dans un courant uniforme, sont le produit des flots de l'Amazonie venant grossir et teindre ceux de l'Océan ; leur nuance jaunâtre accuse le sable et le limon dont ils sont chargés. Quand la marée les pousse vers les côtes de la Guyane, ils ont déjà pris la saumure, et ce sont eux qui donnent la naissance et la vie à cette ceinture de mangliers ou palétuviers qui figurent si bien le printemps éternel de l'île de Calypso. Sous peine de mort cette verdoyante végétation doit être constamment baignée de l'onde salée ; où la mer se retire les mangliers meurent aussitôt, ce qui est fréquent sur les côtes de la Guyane, où l'on peut constater jusqu'à une lieue de retraite de la mer depuis un demi-siècle. Plus loin l'œil se promène sur les savanes

fleuries au delà desquelles s'élèvent, comme pour border l'azur de l'horizon, des montagnes où pas une seule place ne paraît déshéritée d'une feuille ou d'une fleur.

La brise, qui s'élève généralement trois ou quatre heures après l'apparition du soleil pour ne finir qu'à son coucher, vient du large et pousse à terre. Elle est forte et vive sans être violente. Soufflant de l'est cette brise alizée arrive pourtant de la zone brûlante de l'Afrique; c'est le vent d'Arabie, celui-là même qui y souleva les montagnes de sable sous lesquelles ont péri tant de caravanes; sous le nom de *Simoun*, cette brise fut la terreur du pèlerin au désert; c'est elle qui nous oppressait dans le golfe de la mer Rouge; c'est elle qui, chargée de la chaleur pestilentielle des déserts sablonneux de l'Afrique, nous brûlait sur les rives du Sénégal. Ici quelle différence! bénigne et bienfaisante après s'être chargée des vapeurs et des principes salins de mille lieues de vagues reflétant l'azur du ciel tropical, elle nous rend la force, la santé, nous rappelle à la vie; elle tient de la nature de celle qui arracha le cri du poète à Venise :

« Soufflez toujours pour moi, vents de l'Adriatique. »

Cette brise du large arrive, disons-nous, avec une exactitude parfaite, et plus le soleil monte au zénith, plus elle semble attachée à compenser l'ardeur de

ses feux ; on la respire dans la ville de Cayenne et sur toute l'étendue des côtes avec la même pureté qu'en pleine mer.

A ce don providentiel qui inonde toute l'année les côtes orientales des haleines de la mer, tient la grande salubrité du littoral de la Guyane. Rien d'impur n'y peut résister. Mais aussi ne prenez pas résidence sous le vent du marais qui se dessèche : le vent, en emportant les miasmes délétères, vous les ferait humer dangereusement au passage. Ceci n'a rien de particulier à la Guyane : sous les plus saines latitudes du globe l'effet serait identique. On connaît, du reste, l'effet de l'influence humaine sur le climat, et l'on voit tous les jours l'homme, en changeant la surface du sol, parvenir à changer la constitution atmosphérique.

A l'heure où le soleil se couche, la brise a accompli sa mission quotidienne : elle tombe avant les derniers rayons du soleil. Alors commence à s'élever une petite brise de nuit arrivant de l'intérieur, plus douce et plus chaude que la précédente, qui pousse au large mais ne s'y fait pas sentir au delà de deux lieues du littoral. L'air de la nuit, lourd et assommant, emprunte de ce vent un peu de légèreté ; il empêche également le trop grand refroidissement de la température, qui serait le résultat de l'excès d'humidité produit par les rosées de l'été et surtout par les pluies de l'hivernage.

Tel est, sous le rapport des vents, le partage de cette belle contrée.

Comme dans toutes les régions tropicales, l'année est divisée à la Guyane en deux saisons distinctes : la saison sèche qui commence en juillet et finit en octobre, et la saison pluvieuse qui de novembre dure (presque sans autre interruption que quelques semaines de temps sec en mars et avril) jusqu'à la fin de juin. La saison sèche est meilleure pour les noirs ; la saison des pluies, appelée *doucines* par les créoles, est, au contraire, plus favorable aux Européens.

Les jours sont égaux aux nuits toute l'année. Du plus court au plus long il n'y a que 13 minutes insensibles de différence. Quoique le soleil y soit à pic deux fois l'an, ne donnant aucune ombre, la Guyane ne pouvait être un sol brûlant avec ses longues nuits et n'ayant pas d'étendue de roches, de cailloux, de sables et galets d'où les rayons du soleil jaillissent. Le sol, partout argileux, est couvert de plantes, de forêts et de plantations qui purifient les émanations du sol, et les vapeurs de l'atmosphère se condensent et retombent en pluies et rosées. De là aussi cette fraîcheur, cette humidité perpétuelles, qui empêchent le thermomètre de s'élever au-dessus de 32 degrés centigrades. C'est entre 20 et 28° qu'il faut chercher la moyenne. La chaleur la plus forte à l'ombre n'est pas en général aussi excessive qu'en France pendant

les mois de juillet et août. Ce fait a été aussi régulièrement constaté que l'absence des ouragans, et mérita à la Guyane d'être proclamée la plus fraîche des contrées avoisinant la ligne. La nature comme l'humanité semblent y reposer dans un calme profond et sous l'empire d'une paix éternelle....

Le climat de Cayenne n'a pas été précisément fait pour les Européens ; ce serait exagérer ses qualités que d'aller jusque-là. « Il a , comme dit Malte-Brun ,
« le double inconvénient attaché à tout pays en friche,
« couvert de bois ou de marais , et à toute contrée
« chaude et humide. Les maladies qui attaquent les
« Européens nouvellement débarqués sont des fièvres
« continues. Ce sont les abattis nouvellement faits
« qui exposent le plus la santé des colons ; le soleil
« développe les miasmes qu'exhale un terrain formé
« de débris de végétaux accumulés depuis des siècles ;
« mais ce danger n'existe que dans les premières
« années. Les fièvres tierce et double-tierce, qui règnent
« habituellement dans le pays, sont incommodés mais
« peu dangereuses. Les épidémies sont très-rares. »

La fièvre jaune , qui y est apparue quatre ou cinq fois , la dernière en 1855 , n'est pas endémique ; elle a toujours éclaté à la suite des imprévoyances administratives , et n'y a jamais fait qu'une courte apparition sans pouvoir y conserver de germes. Il n'y a ni dissenterie , ni fièvres pestilentiennes , ni rougeoles,

ni petite vérole, ni fièvres pourprées, ni *la sueur de Siam*, si redoutable aux Antilles. Les fièvres pernicieuses proviennent presque toujours de l'action inflammatoire du soleil, et les tierces et quartes de l'influence des miasmes délétères qu'il faut fuir, et cela suffit pour guérir.

Le choléra n'y a pas encore paru.

Pour fournir une longue carrière à la Guyane, où l'on cite beaucoup de cas de longévité, il faut autant de frugalité que d'activité lorsque la chaleur est supportable et permet d'agir; éviter l'oisiveté et l'excès du travail; s'abstenir et ne faire que très-modérément usage de tafia, de punch et des boissons trop rafraichissantes également, telles que les limonades, orangeades, etc.; ne pas s'exposer au soleil de midi; éviter autant que possible les courants d'air étant en transpiration; ne faire la *sieste* que le moins possible, parce qu'elle rend le sang lourd et épais; ne s'abandonner aux jouissances du sexe qu'avec beaucoup de précaution et de ménagement; ne point se coucher à l'air sur l'herbe et n'y pas dormir, pour éviter des coliques et des fièvres qui, sans avoir le caractère de celles des Antilles, n'en sont pas moins dangereuses; ne point aller à la chasse, surtout au soleil et dès les premiers moments de l'arrivée; prendre bien garde à ne pas s'adonner aux breuvages alcooliques qui énervent promptement: le vin de Bordeaux y est la plus saine des boissons. En un mot, avoir toujours

présente la devise : *travail* et *sobriété*, et fuir comme trois ennemis mortels : l'indolence , l'intempérance et le libertinage.

RIVIÈRES.

Aucun pays au monde n'est mieux arrosé que la Guyane française. Cent lieues de côtes basses sont accessibles à toutes les marées, qui les couvrent de précieuses alluvions accrues annuellement par les lais de la mer. Ces côtes, de distance en distance, sont parsemées d'îles, garanties elles-mêmes par des caps faisant l'office de forts avancés et de brise-lames.

Une infinité de fleuves bordés d'arbres majestueux descendent parallèlement des montagnes, sillonnant le territoire en tous sens à l'aide des nombreux affluents qui les relient et les coupent à angles droits. Les principaux de ces fleuves, en partant du nord, sont le Maroni, la Mana, le Sinnamary, le Kourou, la rivière de Cayenne, l'Approuague, l'Oyapock, le Cachipour, le Mapa et le Vincent-Pinson. La plupart sont navigables pour les navires de quatre-vingts à cent tonneaux, qui peuvent les remonter au delà de quinze et vingt lieues. Des eaux de source, excellentes au goût et pour la durée, jaillissent de toutes parts. La marine a toujours constaté que l'eau faite dans la

colonie était d'une parfaite conservation à bord. Nous n'avons trouvé d'eau thermale nulle part, mais il y a de nombreuses sources d'eau minérales et ferrugineuses, et au soleil levant l'eau des rivières est plus chaude de dix degrés que l'air. Les Indiens saisissent ce moment pour se livrer à leurs ablutions. C'est pendant la plus grande chaleur de la journée que l'eau paraît la plus froide ; de midi à deux heures elle descend même d'un et deux degrés au-dessous de la température de l'air.

La pêche ne peut être médiocre dans de pareilles conditions. Aussi serait-elle susceptible d'être une des meilleures exploitations locales, par les salaisons et la dessiccation du poisson : le manque de population et l'apathie de celle qui y grouille séculairement l'ont toujours fait négliger. Il serait extrêmement facile d'avoir le sel sur place, car des marais salants peuvent être établis à peu de frais aux environs de Cayenne, où les moyens d'évaporation seraient des plus puissants pendant tout l'été. Mais on aime mieux acheter le sel venant par l'importation, et il en est ainsi d'une infinité de choses de première nécessité qu'on a sous la main et qu'on laisse perdre.

Les lacs et l'embouchure des fleuves sont remplis de poissons à limon ou sans écailles. Parmi les plus remarquables figure le *lamentin* (maniti) ; ce mammifère, connu sous le nom vulgaire de *vache marine*,

malgré son volume énorme, est d'une chair très-délicate, ressemblant à celle du veau. La multiplication des poissons a naturellement amené celle des crocodiles et des caïmans qui s'en nourrissent. Ceux-ci, ainsi que l'espadon et les marsouins, donnent de grandes quantités d'huile à brûler et à graisser, qu'il suffirait de vouloir en extraire.

Les huîtres grandes et petites couvrent les branches des palétuviers dans la plupart des criques. Elles sont assez bonnes, généralement grasses, mais trop peu salées. Le souffleur, de la grosseur d'un mouton et dont la chair ressemble à celle du bœuf ; les raies de diverses grandeurs, grasses et délicates ; les parassis, les vieilles, les louvines, les mulets, les barbues, de petits turbots, se pêchent avec des filets, mais à mailles plus solides que ceux que nous employons généralement en France. Il suffit de les jeter à certaines époques pour faire des pêches miraculeuses. L'entrée des rivières est, au printemps, littéralement barrée par la quantité de poissons de toutes les espèces qui s'y pressent pour entrer de l'eau salée dans les eaux douces. Il nous est arrivé d'être, au mois de mai 1821, dans la nécessité, pour ainsi dire, de les assommer à coups d'avirons, pour frayer un passage à notre barque dans la Mana.

Les terres marécageuses donnent des crabes et des chancre. Les anguilles, sans parler de l'espèce douée d'électricité, sont très-communes, ce qui n'empêche

pas de manger aussi les serpents ; quand ils sont gras et jeunes, la chair en est blanche et nullement coriace. Quelques-uns, de la famille des boas, qui n'est pas venimeuse, sont aussi gros que la cuisse ; ils n'attaquent pas l'homme, à l'exception du *Grage* ; c'est, au contraire, l'homme qui les recherche, en ophiophage, moins pour les détruire que pour les manger.

La pêche qui n'a jamais été délaissée, offrant un profit certain aux habitants généralement pauvres de la partie sous le vent, est la pêche des tortues. Ces testacés y sont abondants et de la plus belle espèce. Du mois d'avril au mois de septembre, ils se réunissent et fréquentent les plages unies de Sinnamary et d'Iracoubo, pour y déposer leurs œufs dans le sable. Chacun des habitants est, à cette époque, de quart pour faire le guet. Immobile, le pêcheur voit s'avancer une tortue, qui, avant de se risquer tout à fait sur la plage, écoute attentivement, la moitié du corps hors de l'eau, si personne ne peut la distraire dans sa ponte. Dès qu'elle a reconnu le terrain, elle monte la grève, fait un trou dans le sable avec ses ailerons et y dépose ses œufs. C'est pendant qu'elle est dans cette situation que l'habitant s'avance rapidement, et que, avec autant de force que d'adresse et d'agilité, il la retourne sur le dos, position qu'elle ne peut plus quitter d'elle-même ; il revient ensuite à son poste d'observation attendre *l'atterrissement* d'une autre tortue.

On ne peut seul retourner une tortue ; il faut être au moins deux ou trois et user de certaines précautions, car si l'on s'y prenait mal on courrait risque d'être grièvement blessé aux jambes par la tortue, qui, en se débattant, donne de vigoureux coups d'ailerons. On en charge de toutes vivantes pesant jusqu'à trois cents livres, pour les Iles sous le Vent, où elles sont d'une défaite avantageuse.

Cette pêche produit annuellement 10 à 12,000 fr. aux petits blancs de ces parages. Les œufs de tortue frais ou fumés sont délicats : au Brésil, ils servent de beurre de cuisine. Cette pêche, à l'aide de quelques mesures conservatoires, pourrait devenir plus considérable et formerait alors une branche de revenu précieux. L'huile d'œufs de tortue (*mantega de tartaruga*) est l'objet d'un grand commerce au Para, qui se comprend quand on suppose la quantité qui s'en prépare dans la partie supérieure du fleuve des Amazones, et qui ne peut pas être évaluée à moins de deux cent cinquante ou trois cents tonneaux.

Pour l'exploitation aurifère, l'abondance des eaux dont la Guyane est arrosée sera d'un grand secours, et dispensera les mineurs des travaux gigantesques auxquels nous les avons vus si souvent obligés de préluder, en Californie, avant de pouvoir miner.

A peine débarque-t-on sur les côtes de la Guyane, qu'on ne saurait encore dire qu'on touche la terre

ferme , excepté sur quelques points du nord de Cayenne où les terres sont basses sans être noyées. C'est généralement sur le sol alluvionnaire qu'on pose le pied. Lorsqu'il est couvert de mangliers il n'est pas facile de les traverser au milieu de l'entrelacement de leurs pieds multiples et capricieux, où il ne manquerait plus que d'être surpris par la marée montante pour être dans une position tout à fait critique. Ces singulières forêts ont jusqu'à une lieue d'épaisseur sans solution de continuité ; elles ne sont espacées de distance en distance que par les criques qui débouchent sur la mer. C'est très-beau de loin pour le paysagiste, mais perd considérablement de son charme pour le voyageur échoué sur ces rivages, malgré l'animation qu'y jettent des légions d'ibis au plumage écarlate, d'aigrettes blanches et de magnifiques flammants s'enfuyant dans toutes les directions à la vue du pauvre voyageur qui, quoique manquant de tout, peut pourtant aussi se dire, devant un sauve-qui-peut si général : « Je suis donc un foudre de guerre ! »

Le manglier, qui croît et se multiplie de lui-même avec une prodigieuse rapidité baigné par l'eau saline, mourant aussitôt que la mer se retire, ravit ainsi à la côte sa verdoyante ceinture. Mais leurs détritits , mêlés au sédiment des eaux , achèvent de donner les plus riches qualités de terre végétale à ces vases. Ce sont ces mêmes vases qui, après avoir été conquises sur la mer, ont été desséchées à Surinam et en ont

fait une si admirable colonie. Les Hollandais avaient apporté de leur pays *sub-marin* l'art des endigages, et avec les esclaves noirs qu'ils ont encore, ils ont pu opérer ces dessèchements qui seraient mortels à exécuter par des blancs, les miasmes qui s'en élèvent n'étant pas absorbés par la végétation naturelle qui purifie l'air infect à mesure qu'il se forme, et les nouvelles plantations n'étant pas encore poussées pour tenir lieu de ce que la main de l'homme a détruit. Ces *terres basses* sont un terreau noirâtre de quarante à quatre-vingt centimètres d'épaisseur. Sous ce terreau se trouve une espèce de vase homogène d'un gris tirant sur le bleu ou le roux, friable et molle; de toutes les terres elles sont les moins inépuisables et celles qui donnent le plus vite et le plus abondamment sans engrais et sans amendement. Le coton y croît superbe, et c'est le vrai terrain de la canne à sucre. Pour la grande culture, avec des bras noirs, les *terres basses* sont incomparablement celles qui méritent la préférence.

Les palétuviers sont de deux espèces. Le blanc (*rhizophora*) et le rouge (*avicennia*). Le premier, bon seulement à brûler, est excellent pour chauffer les machines à vapeur. Le palétuvier rouge, d'une bien plus grande pesanteur spécifique, fait de bons pilotis et son écorce est un tan parfait supérieur à l'écorce du chêne.

Au delà de ces premières terres, sur les côtes, on

ne trouve que coteaux, vallons, savanes ou prairies. Dans celles-ci, entrecoupées fréquemment de bouquets de bois, le sol est très-productif; il est engraisé par des ruisseaux et des canaux naturels qui entretiennent toute l'année une fraîcheur admirable. Il y tombe tous les matins une rosée qui humecte et détrempe la terre. Cependant, faute de quelques travaux d'art très-faciles, la terre y devient trop sèche en certains endroits, tandis que dans d'autres les eaux de la pluie y sont trop retenues. On met le feu à ces prairies vers la fin de l'été et le pâturage y devient meilleur. La mauvaise herbe y possède généralement des vertus médicinales qu'il serait toutefois bien préférable de remplacer, sitôt après l'incinération, par de l'herbe d'Ecosse ou du Para. Labourées elles seraient susceptibles de recevoir bien des genres de plantation.

Telles qu'on les laisse naturellement, elles nourri-
raient encore des troupeaux bien autrement nombreux que ceux qui y paissent. 100,000 têtes n'épuiseraient pas les savanes au nord et au sud de Cayenne. Je ne crois pas qu'on ait jamais atteint le cinquième de ce chiffre. Les besoins de la boucherie sont loin d'y être satisfaits. Il y a à Iracoubo et à Sinnamary une petite quantité de parcs assez bien fournis, et l'industrie de leurs habitants, qui ne se tourna jamais vers les épices ou les sucreries, a été généralement pastorale en tous temps.

En *Hatos* ou *Ménageries*, le plus grand et le mieux conçu des établissements de ce genre, est celui qui fut entrepris par M. Lescallier, à *Ouassa*, sur la rive droite de l'Oyapock. Là sont incomparablement les meilleures savanes du monde ; elles sont couvertes toute l'année d'une herbe tendre et verte, dont le bétail est très-friand. La direction de l'établissement d'*Ouassa* avait été confiée par l'ordonnateur Lescallier à un nommé Pomme, qui, malheureusement, fut élu membre de l'Assemblée Législative en 1791. Il quitta aussitôt la ménagerie qu'il dirigeait avec succès pour aller occuper son siège à Paris, où il fit un fort médiocre législateur. Cayenne y perdit d'autant plus que l'établissement dépérit sous de nouveaux directeurs, et que les Portugais, pendant la Révolution française, l'envahirent et y firent de tels dégâts qu'à peine aujourd'hui peut-on y retrouver les traces de l'ancienne organisation.

Avant cette époque, vers 1769, le gouvernement, employant les fonds dus par les habitants à mesure qu'ils rentraient au trésor colonial, avait fait acheter du bétail aux îles du Cap-Vert, qu'il fit jeter dans les savanes de Kourou et de Sinnamary, où il devint de toute beauté et donnait la plus excellente viande. De quinze à seize cents bêtes à cornes introduites successivement, le nombre, grâce à Malouet, s'éleva au bout de six ans à 16,000 têtes. En 1818 et 1819, à la suite de l'occupation de la Guyane française par les Portugais,

qui avaient laissé décroître les ménageries, sachant bien qu'ils ne garderaient pas notre Guyane, j'y ai vu encore plus de 6,000 têtes de bétail. Aujourd'hui on en compte à peine 3,000 dans toute l'étendue de la colonie. Quel progrès à l'inverse ! On y avait aussi fait passer, en 1765, des buffles, et ils avaient parfaitement réussi, quoiqu'il n'en reste plus trace depuis longtemps.

Les Portugais, sur le territoire de leur Guyane limitrophe de la partie qu'ils nous contestent, élèvent de nombreux troupeaux. Il les ont cependant un peu négligés à la suite des rudes épizooties dont ils ont été frappés, principalement dans les îles de l'Amazone, où l'espèce chevaline surtout a considérablement diminué. Nous serions néanmoins fort heureux d'arriver à leur point de décadence pastorale.

Cette industrie semble avoir changé de place, et c'est maintenant à l'autre extrémité des Guyanes, sur l'Orénoque, que le bétail devient prospère, abondant et à bon marché. De la partie portugaise, l'élève du bétail semble avoir franchi notre territoire sans s'arrêter pour aller fructifier du sud au nord. Ce sont les Deltas de Vénézuëla, entre les cinquante bouches de l'Orénoque, que l'intérêt nous pousse à aller visiter. Grâce à la navigation à vapeur, nous pouvons faire aujourd'hui ce qui ne nous était pas permis autrefois : aller charger et ramener de sous le vent le bétail à abattre pour la subsistance journalière de notre co-

Ionie. La boucherie du gouvernement y fait ses approvisionnements, et il serait facile aussi d'y prendre les souches de reproduction.

Les transportés, cette race de Caïn, pourraient être, avec choix et discernement, consacrés à cette vie primitive du pasteur, au moyen d'une concession de cheptel, d'un carbet ou de quelques outils. Ils ne seraient pas ainsi attachés à leur funeste agglomération, en contact nuit et jour sur la portion défrichée d'un terrain encadré de bois de tous côtés, où l'air ne circule pas et d'où les vents ne peuvent balayer les miasmes pestilentiels qui les tuent par la fièvre lente et l'*anémie*, et les rendent pendant cette agonie incapables d'aucun travail. L'air et l'espace de la vie pastorale, au contraire, les purifieraient corporellement, et les feraient peut-être renaître aussi à une seconde civilisation morale, surtout ceux qu'on pourrait y établir en famille; car Dieu l'a dit : « Il n'est pas bon « que l'homme vive seul. » Hommes et femmes, rejetés du sein de la mère-patrie, seraient accouplés sur un sol vierge, pourvoyant à tous leurs besoins ; sous une surveillance à la fois active et paternelle, ils serviraient de fondateurs à une nouvelle population qui ne coûterait pas au delà de ce qu'on dépense aujourd'hui, et on aurait l'espérance et peut-être la consolation de les voir racheter, dans leur postérité, les erreurs et les crimes que celle-ci ferait oublier et pardonner. Ceci est au plus haut point digne de l'at-

tention du gouvernement qui a pris l'heureuse initiative de purger la France de ses ignobles bagnes, et ce serait dans le parti de porter aussi des femmes à Cayenne, qu'éclaterait le plus sûr indice de sa détermination à maintenir cette colonie le lieu définitif de la transportation (1).

(1) Nous ne l'aurions pas choisie nous-même pour lieu de transportation, par une infinité de motifs. A la suite des déplorables journées de juin 1848, nous avons proposé au général Cavaignac, le dictateur de cette époque, un projet qui consistait à transporter à Madagascar les onze mille insurgés dont on était si embarrassé. Cette conquête d'une île sur laquelle nous avons des droits, eût été un moyen de faire racheter à ces *patriotes égarés* et *batailleurs* leur crime de rébellion ; et en même temps nous eussions vengé les outrages trop facilement dévorés qui avaient été faits par ces barbares aux pavillons unis de la France et de l'Angleterre quelques années auparavant. Les têtes coupées de nos compatriotes, après qu'ils eurent été massacrés, étaient encore saignantes sur les piques plantées le long de ce rivage inhospitalier. Peut-être leurs squelettes sont-ils encore, même à l'heure où paraîtront ces lignes, sur les fourches patibulaires.

Si le climat du littoral de l'île de Madagascar est chaud et dangereux pour les Européens, l'intérieur du pays, boisé et élevé de plusieurs milliers de mètres au-dessus du niveau de la mer, est frais, même froid, sur la double chaîne de montagnes, et passe pour être extrêmement agréable et salubre. Les diverses tribus madécasses ou malgaches, suivant l'ordinaire de toutes les peuplades noires et sauvages, sont en guerre continuelle, sourde ou déclarée. Il nous serait donc facile d'avoir un parti parmi les insulaires ; et n'eussions-nous pas cet auxiliaire, il n'en est pas moins certain qu'un régiment français, choisi de préférence parmi nos braves soldats *africains*, ferait promptement, une fois débarqué et marchant tout de suite en avant, ce que le Hongrois Beniowsky faillit accomplir, il n'y a pas un siècle, avec une poignée d'aventuriers.

Avec ce que coûtent annuellement les transportés à Cayenne, on pourrait faire face à toutes les dépenses de premier établissement dans le genre pastoral, et se porter même garant que d'un dixième au moins, leur entretien serait annuellement diminué, de façon à ne plus rien coûter au bout de dix années. Ce serait en partie calqué sur l'établissement *Pomme*, près la baie *Vincent-Pinson*, et l'on pourrait, sur ce même territoire, commencer avec des transportés choisis dans les meilleures conditions, ce qu'on avait déjà fait là avec succès, il y a soixante-dix ans, avec des soldats libérés du service.

Outre ces *terres basses*, dont la *salure* est une grande qualité, il y a d'autres terres basses également baignées, mais par les eaux douces, et qui reçoivent le nom de *Pinotières* (*pripri* en créole), de la plante pinot qui les couvre. Elles sont aussi d'anciennes alluvions et possèdent un humus épais et profond. En donnant de l'écoulement aux eaux qui y séjournent, on ferait à la Guyane de précieuses conquêtes.

Viennent ensuite les coteaux boisés où les plantations ont trop souvent lieu après l'imparfait défrichement qu'on appelle à la *Caraïbe*, et qui consiste à couper les arbres sans extraire leurs racines. Beaucoup de petits blancs affectionnent ce genre de culture, à laquelle ils doivent une vie à la fois médiocre et douce.



MONTAGNES ET FORÊTS.

M. de Humboldt a dit poétiquement, à propos de ces mêmes contrées : « Défricher, c'est mettre le feu aux broussailles ; labourer, c'est confier au sol quelques graines et des boutures. » Quand on quitte ces terres basses, pinotières ou savanes, et qu'on s'avance dans l'intérieur où le terrain commence à s'élever graduellement ; lorsqu'on se trouve en face de ces majestueuses forêts si fournies de grands et robustes arbres d'un bois souvent aussi dur que le fer de la hache, certes les abattis ne sont pas mince besogne. Il ne faut pas faire les choses à demi, si l'on veut substituer de nouvelles plantations à celles que les siècles semblaient y éterniser. Outre la difficulté de faire place nette, il faut combattre sans cesse les germes d'une végétation si vigoureuse que, suivant une expression pittoresque, elle semble repousser sur les talons du défricheur.

On peut hardiment avancer que les forêts de la Guyane sont toutes restées vierges, car on leur a fait si peu de saignées que ce n'est pas la peine de les signaler. Ce sont les montagnes, généralement peu élevées dans toute la contrée, qui sont couvertes de ces forêts presque impénétrables. On les a néanmoins souvent parcourues pour se bien rendre compte de la

grande variété de leurs arbres, et, sans les avoir exploitées, on sait à peu près combien de bois précieux sont enfouis dans ces labyrinthes. C'est une des principales richesses de la Guyane française, et le gouvernement y trouverait de si excellents bois pour ses constructions navales, qu'il est inconcevable que jusqu'ici on ait été arrêté par quelques difficultés de détail et de routine.

En pénétrant dans l'intérieur, et quoique l'effet des vents se perde et ne soit plus sensible dans les grands bois, on trouve un pays délicieux, fertile et plus agréable pour le séjour que celui des côtes et du voisinage de la mer, que la brise rend pourtant si salubre. Plus on s'éloigne de la mer, plus l'air est purifié par une luxuriante végétation, et le pays exempt d'insectes et d'animaux venimeux; ces parties intérieures ont beaucoup de mines de cristal de roche et de quartz. C'est ce qui fait supposer que l'or natif est là. La chaleur est moindre dans l'intérieur; quoiqu'il n'y ait pas de hauteurs suffisantes pour agir sensiblement sur le thermomètre, il s'élève généralement à deux degrés de moins que sur le littoral. Souvent on ressent le besoin de faire du feu aux premières lueurs du jour, et les nègres surtout, vu la légèreté de leur habillement, ne peuvent guère se passer de se chauffer. N'y eût-il pas agrément, que la précaution hygiénique serait encore salutaire.

On a tellement abusé des descriptions pittoresques sur les forêts vierges des deux Amériques, que nous n'en dirons rien. Mais nous tenons à énumérer la nature diverse des richesses exploitables que renferment celles de la Guyane française.

Nous croyons avoir déjà dit que le gouvernement n'en avait encore tiré aucun parti ; cependant il a souvent fait faire leur exploration par des hommes de l'art, et c'est sur leurs rapports que nous nous appuyons pour en rendre un compte détaillé.

Quant aux habitants, je crois qu'ils aiment mieux acheter des bois exotiques que d'exploiter les leurs, car les états de douanes ont souvent constaté, dans certaines années, plus d'importation de bois que d'exportation. C'est à ne pas y ajouter foi.

Au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la mer, le terrain devient plus accidenté ; l'abondance des arbres est accrue, et l'on arrive bientôt dans un pays où partout on rencontre toutes les espèces. La dimension, la forme, la pesanteur, la dureté, la force, la flexibilité et la durée, offrent toutes les variétés possibles.

Constatons d'abord, comme un fait acquis et qui n'est plus sujet à controverse, que le bois des arbres sous les tropiques a sur le bois des arbres d'Europe l'avantage positif d'une plus longue durée. On peut ajouter

que, pour l'ébénisterie, ils sont susceptibles d'un plus beau poli (1).

Il existe à la Guyane des espèces d'arbres qui acquièrent des dimensions extraordinaires ; de ce nombre est le pekaya ; sa hauteur varie entre quinze et dix-huit mètres, et son diamètre moyen est d'environ un mètre quatre-vingts centimètres. Les indigènes font des canots avec le tronc de cet arbre, dont le bois est excellent. L'acajou est également si haut et si gros, qu'on en tire des pirogues d'une seule pièce qui ont jusqu'à douze et quinze mètres de long.

Outre les grandes ressources que la Guyane offre à nos ports, elle produit des bois dont les couleurs vives et variées présentent les nuances les plus recherchées. Ces bois, au nombre de dix ou douze espèces, connus sous le nom générique de *bois de couleur*, sont l'ébène noire et verte, le bois de lettre (2), le bois violet, le bois de fer, le bois de rose, le bois de féroles, de crabe, etc. Ils sont tous propres à faire les plus beaux travaux d'ébénisterie, de tabletterie, de menuiserie, etc.

Les forêts de la Guyane renferment une grande

(1) Nous voyons avec plaisir, dans le relevé des Douanes de la Guyane, en 1854, que les *bois d'ébénisterie* sont le second article, et figurent après le roucou comme importance d'exportation : 729,200 kilogrammes, valant 255,211 francs.

(2) Ce *bois de lettre*, appelé en France *bois de la Chine*, ne croît en aucun autre endroit de l'Amérique que dans la Guyane.

quantité de beaux bois droits ; quoique moins riches en bois tors et de membrure, on y trouve cependant des courbes de toutes les dimensions et dans des essences qui résistent aux vers et sont incorruptibles dans l'eau, tels que le *guinion* et le *bagace*. La Guyane produit en bois tout ce qu'il y a de plus lourd et de plus léger, de plus dur et de plus tendre, et la variété est telle, que l'intervalle entre ces extrêmes est rempli sans interruption. Ainsi donc, à supposer que la pesanteur et la dureté fussent des défauts, on pourrait rejeter les bois qui tous auraient ces propriétés, et nous pensons qu'il resterait autant d'arbres dont les qualités peuvent être comparées avec avantage à celles des bois dont on fait usage dans nos ports, que proportionnellement peuvent en renfermer aujourd'hui nos forêts de France.

Les plus savants hydrostates ont d'ailleurs établi qu'un mélange raisonné et proportionné de bois pesants et de bois légers dans la construction des vaisseaux, présenterait les plus grands avantages sous le rapport du lest. La répartition régulière et uniforme d'un poids que l'on n'aurait plus besoin d'emprunter, serait favorable à la marche et à la durée des vaisseaux, dont elle rendrait en même temps la cale plus spacieuse et plus libre.

Comparant la Guyane à la France sous le rapport des difficultés locales, l'avantage resterait à la première, étant beaucoup mieux arrosée et la plupart

des arbres se trouvant sur le bord des cours d'eau. Mais la Guyane est, il est vrai, un pays encore désert; elle n'a pas de bras pour tracer des routes. Quoique le terrain ne présente pas de grandes difficultés à vaincre dans la conduite des bois jusqu'au bord des rivières navigables, s'il fallait préparer des voies de communication spéciales à l'extraction des bois, ces travaux augmenteraient considérablement leur prix de revient. Donc, jusqu'à ce qu'elle soit percée de routes, il faudrait se borner à exploiter le littoral des rivières. Il en est, comme *le Gabaret*, affluent de l'Oyapock, qui sont couvertes d'arbres des plus magnifiques dimensions et des espèces les plus recherchées, pouvant remplacer les chênes les plus forts qu'on a tant de peine à se procurer aujourd'hui en France (1). Cette rivière offrirait à la marine des ressources inépuisables en bois de toutes qualités, et du transport le plus facile par sa proximité de l'embouchure du fleuve. Le Kourou et la Mana présentent des avantages à peu près semblables pour la facilité des transports.

Dans le fond des terres, on trouve un cèdre d'un bois aussi parfait que celui du cèdre de la Havane,

(1) Il a été constaté que la France, au lieu de trente-cinq millions d'hectares de bois qu'elle avait debout, il y a deux cents ans, était réduite aujourd'hui au cinquième tout au plus, et qu'elle perdait tous les jours.

d'un emploi si apprécié. Un fait assez particulier est le peu de profondeur qu'ont les racines des plus hautes futaies à la Guyane. Elles n'ont pas besoin de *toucher à l'empire des morts*, comme celles du *chêne orgueilleux*, n'ayant pas à craindre pour leur cime élevée, ni l'Aquilon du nord, ni ces vents furieux ordinaires aux régions équinoxiales, qui font le tour du compas avec une violence et une rapidité extrêmes, et sont la cause des ouragans dévastateurs, fréquents aux Antilles et inconnus à la Guyane.

Les bois de teinture, complètement négligés, furent un des premiers commerces qui attirèrent les Européens dans la contrée. Sans s'y livrer principalement, ils formeront un excellent accessoire quand on s'occupera sérieusement d'exploiter ces forêts. Il est d'ailleurs à remarquer que beaucoup d'arbres propres aux constructions maritimes, sont recommandables en même temps par leurs produits, tels que le *copahu* avec sa précieuse résine, et le *carapa*, dont l'huile sert à la fabrication du savon (1). Nous aurons occa-

(1) Nous n'avons pas découvert, à la Guyane, le savon végétal, l'*ammolé*, que nous avons fait tous nos efforts pour importer de Californie en France, le jugeant propre à y rendre de grands services aux classes pauvres. Rien ne dit que cette plante ne croit pas à la Guyane, à moins qu'elle n'appartienne exclusivement aux régions tempérées.

sion de reparler de ces deux arbres, si communs dans toutes les montagnes de la Guyane.

Sur la partie avoisinant l'Amazone, entre ce fleuve et l'Oyapock, il y a des forêts entières de cacao sauvage. Les Portugais exploitent les leurs depuis longtemps. Nous n'avons jamais rien fait des nôtres, qui se trouvent, il est vrai, pour la plus grande partie, sur le territoire contesté. Cependant, il y a plus de cent ans, on prit des plants de cacaoyers sur le *Yaris*, affluent de l'Amazone, dont les deux rives ne sont qu'arbres de cette nature, et on en fit des plantations régulières et bien ordonnées dans l'île de Cayenne.

Sans y avoir jamais servi de monnaie de billon, comme au Para et au Mexique, le cacao prit alors une certaine extension, et quelques fortes cargaisons furent expédiées en France (1). Mais la mauvaise manière de préparer ce fruit à la Guyane lui a toujours nuï : après le *terrage*, au lieu de le faire sécher dans des étuves, on le *boucane*, ce qui lui donne une désagréable odeur de fumée qu'il ne perd jamais.

Sauvages ou cultivés, les cacaoyers de la Guyane pourraient fournir la consommation de la France,

(1) En 1819 et 1820, Cayenne exportait encore cent mille kilogrammes de cacao. Aujourd'hui, il ne figure seulement pas sur les états de Douanes.

comme faisait jadis Saint-Domingue. Aujourd'hui, pour cette matière première, nous sommes tributaires de l'étranger non-seulement pour les meilleures sortes, mais aussi pour les communes. La Martinique et la Guadeloupe ne fournissent que d'insignifiantes quantités, tout au plus le dixième des quatre millions de kilogrammes que nous consommons.

Outre cette partie sud de la Guyane où les cacaoyers sont si abondants, on en trouve aussi dans la partie nord. Ils ombragent les bords du Maroni. Les Hollandais et les Anglais le cultivent en grand dans leurs terres basses ; mais ce fruit emprunte aux terrains marécageux un goût peu favorable, qui lui enlève de sa valeur sur les marchés. Il lui faut des terres fraîches et humides, mais non pas des alluvions saumâtres.

Malgré le goût amer qu'on reproche au cacao des forêts de la Guyane, qui, bien cultivé et bien traité, égalerait en qualité celui de Caracas, sur la même côte, ce fruit sauvage vaut certainement encore qu'on se donne la peine de le cueillir à sa maturité. Les indigènes du Para et de la Guyane espagnole ne le dédaignent pas ainsi. Cette exploitation des dons de la nature n'empêcherait en rien de reformer des plantations régulières, qui sont des revenus fixes et assurés au bout de quatre ou cinq ans, et sans nuire aux autres cultures. Il ne faut ni de forts ateliers ni des constructions coûteuses pour produire beaucoup de cacao. Il faudrait adopter les étuves

pour obtenir toute sa qualité. Le débouché en serait toujours assuré en France, non-seulement parce que les entrepôts ne sont jamais trop encombrés de cette matière première dont la consommation est beaucoup augmentée et la fabrication perfectionnée parmi nous, mais encore par suite du privilège que nos tarifs accorderaient à une culture si nationale.

Le beurre de cacao, qu'on prise en France comme remède adoucissant, est très-utile à la Guyane pour faire la cuisine, à laquelle il communique l'agrément de son goût.

Je ne devrais pas quitter les arbres qui vivent en famille, pour un arbre qui, quoique presque partout à la Guyane, n'y vit pas en groupes nombreux. Cependant, s'il en est un qui puisse prétendre à ce droit, c'est l'*arbre à pain*. Avec lui, l'homme ne peut pas mourir de faim au milieu des solitudes où cet arbre se plaît. Que de pays civilisés en sentent le besoin ! Le voyageur égaré voit sur chacune de ses branches la main du Dieu qui, comme aux petits des oiseaux, lui donne la pâture. Cet arbre porte des fruits en abondance, ressemblant aux châtaignes moins par la forme que par le goût. L'homme peut en vivre, et les animaux le mangent avec avidité. Pour la faim, l'*arbre à pain* ; pour apaiser la soif, le lait du cocotier. Le *hya-hya* ou arbre à lait, offre aussi sa substance liquide et gommeuse à toutes les époques de l'année.

Le quinquina a été l'objet de grandes recherches à la Guyane française. On y en cultive quelques plants dans les habitations, mais on n'est pas encore parvenu à le trouver dans les montagnes. On est resté cependant convaincu qu'il y existe, comme dans celles de l'Orénoque, qui sont voisines et d'une semblable conformation géologique. Louis XVI pensionna le médecin Leblond pour aller faire la recherche du quinquina, et ce savant et consciencieux explorateur, qui passa quarante-sept années hors de France, visita la Guyane en tous sens, remontant les rivières, traversant les marais, gravissant les montagnes, pénétrant au cœur des forêts vierges, et n'y trouva pas le quinquina. Il y rencontra beaucoup de rubiacées, et même *le chêne et le gland*, signes de la région tempérée où croît le quinquina sur le flanc des Cordillères. Simon Mentelle, dans son voyage sur l'Oyapock et le Maroni, a reconnu également beaucoup d'individus de la famille des rubiacées et des cimaroubées, ce qui l'a amené à penser naturellement qu'on devait y trouver le quinquina. Auguste de Saint-Hilaire a rencontré cet arbre dans les régions du Brésil analogues à celles de la Guyane, à une très-petite élévation au-dessus du niveau de la mer. Nous ne parlerons pas de faire des plantations régulières du quinquina, mais nous sommes convaincus qu'il existe à l'état sauvage dans la Guyane française, et que cette

précieuse découverte est réservée à notre époque (1).

Le *quassia-amara*, outre ses qualités stomachiques, remplace souvent le quinquina avec avantage, en possédant une partie des qualités fébrifuges. Cette liane, ainsi que la *smilasse salsepareille* et le *simarouba*, sont toutes plantes indigènes de la Guyane, où elles croissent spontanément comme tous les autres végétaux. Si l'on voulait en faire des plantations régulières on n'aurait que la peine d'arracher des plants dans les bois. La salsepareille est l'objet d'un commerce immense au Para. Par sa racine fibreuse et progressive, elle est d'une conservation et d'une multiplication des plus faciles. Il ne faut que se baisser pour ramasser cette smilacée, d'une vertu si puissante pour la purification du sang, et en faire de véritables fagots, qu'on expédie ainsi. L'écorce de la racine du *simarouba* est reconnue souveraine pour les flux dysentériques et bien d'autres maladies. Excepté au Para, où on se contente d'exploiter ce qui existe naturellement, la culture de ces plantes n'étant pas connue dans les colonies étrangères, nous en pourrions

(1) Il est bien fâcheux que, de nos jours, M. Delondre, au lieu d'aller dans la Nouvelle-Grenade, ne se soit pas dirigé dans la Guyane française avec ses *Cascarillos*, pour y trouver cette précieuse écorce. A défaut, l'ouvrage si remarquable dont on est redevable à ce savant et courageux explorateur, servira utilement à faire les nouvelles recherches du quinquina à la Guyane.

espérer le monopole, comme les Hollandais eurent longtemps le commerce privilégié des épices cultivées aux Moluques.

Le *copahu*, dont nous avons déjà parlé comme bois, donne un baume d'un prix toujours élevé et qui ne coûte que la peine de le recueillir. On pourrait s'en procurer un fort bon revenu. Le meilleur baume coule des vieux arbres, et la Guyane, sous ce rapport, est aussi bien partagée que le Brésil et la Colombie. La racine du *cephaelis ipecacuanha* fournit la meilleure production du genre, et abonde à la Guyane, qui, en plantes médicinales, est peut-être le pays le plus intéressant du monde. Arbres, lianes, herbes, n'importe la forme, tout est rempli de vertus curatives. Il serait prodigieux d'en faire l'énumération, et il faudrait appartenir à la spécialité médicale pour traiter convenablement ce sujet, si important pour la pauvre humanité. Nous ne l'entreprendrons pas, mais nous signalerons au commerce le profit qu'il en peut tirer. Nous avons vu des naturalistes voyageurs couvrir toutes les dépenses de leurs excursions aux grands bois par quelques paquets de salsepareille qu'ils en avaient rapportés accidentellement.

Voici comment un ancien représentant des intérêts français dans l'Amazone, qui connaît et qui a longtemps habité la Guyane française, décrit l'exploitation facile qu'on fait de la salsepareille au Para, qu'il serait si aisé d'imiter dans notre Guyane : « On

« arrache cette racine, qui croît sur les bords des ruis-
« seaux et des rivières ; on la lave et on la fait sécher ;
« après quoi on la boucane, c'est-à-dire on la soumet
« pendant vingt-quatre heures à la fumée d'un feu
« très-doux. On en fait ensuite des rouleaux du poids
« de quatorze kilogrammes et demi à peu près, que
« l'on a le soin d'attacher avec une liane partagée au
« milieu, dédoublée comme les osiers dont on fait
« usage pour relier les cerces des barriques. Le rou-
« leau étant bien amarré, l'on a le soin de bien rogner
« les deux extrémités. Cette denrée vaut de 2 à 3 fr.
« la livre, depuis plusieurs années, sur le marché du
« Para, et un homme peut facilement en préparer
« vingt livres par jour. »

La vanille (*epidendrum vanilla*) enlace tous les bois de la Guyane et s'attache principalement au *bois sucré*. Quand les bois sont trop fourrés, cette plante sarmenteuse et parasite s'élance jusqu'au sommet de l'arbre pour y faire respirer ses gousses en plein air, ce qui rend la cueillette difficile et dangereuse. Néanmoins il n'est pas de nègre ou d'Indien, revenant des grands bois, qui n'en rapporte une petite provision, dont il réalise le produit sans se donner lui-même la peine de sa préparation. Les oiseaux et les singes surtout, en sont excessivement friands, et lui laissent rarement atteindre sa complète maturité. Cette vanille est petite et ne se givre jamais beaucoup. On

l'appelle *vanillon* dans le commerce, où elle est cotée à un prix bien inférieur à celle du Mexique, surtout à celle qui y est cultivée, et qui est bien plus longue et plus grasse, et possède un parfum aromatique prononcé. La vanille que nous avons vu cultiver dans les habitations, par plants détachés, en treilles ou en espaliers, nous a cependant paru plus belle que celle qui croît sauvage, et nous a laissé convaincu qu'on pourrait perfectionner l'espèce par l'éducation et une meilleure préparation. Comme la France reçoit pour près de deux millions de ce produit, le stimulant devrait suffire pour encourager les planteurs de la Guyane à venir occuper seuls la place sur notre marché.

Maintenant nous aurions long à dire en abordant le chapitre des arbres à baume et à gomme résineuse. Si la gomme d'acajou pouvait tenir lieu de la *gomme arabique*, comme on l'a souvent affirmé, il y aurait un déplacement important, car le commerce qui se fait en Guinée sur cet article est considérable et suffirait seul pour faire la fortune de Cayenne. Ceci n'est, du reste, qu'une hypothèse, sur laquelle nous n'insistons que pour qu'il en soit pris bonne note. Il est un autre arbre, appelé là bas *racoussini*, dont la sécrétion, très-odoriférante, connue sous le nom de *baume du Pérou*, est d'une vertu autrement souveraine pour guérir les maux de poitrine, que tou-

tes les huiles de morue possibles. Les maladies des voies respiratoires sont, du reste, à peu près inconnues sous la température chaude et *veloutée* de la Guyane française. L'*hymenæa* porte une gomme animé qui pourrait remplacer la gomme laque. Revenons dans le positif sur ce chapitre des gommes : elles sont le parangon de la Guyane française.

Il est vraiment curieux de se reporter cent vingt années en arrière et de relire le *Voyage à l'Équateur* qui fut un des événements honorables du siècle de Louis XV, qui en compte si peu.... La Condamine, tout en mesurant le méridien terrestre, et en recherchant le degré d'aplatissement du globe aux pôles et celui de son renflement à l'équateur, est le premier qui soit venu à parler du caoutchouc (*cahuchu*). Dans son Mémoire adressé à l'Académie des sciences, en 1736, il semble déjà que cet illustre savant entrevoyait le rôle considérable que la transsudation de cet arbre (*hevea Guyanensis*), qu'il découvrit au Pérou et sur l'Amazone, était appelée à jouer dans l'économie industrielle. A cette époque, ce suc laiteux n'avait d'autre emploi que celui de servir à l'éclairage des Indiens. Comme tous les baumes, il brûle admirablement en jetant une grande clarté. Lorsqu'un ingénieur français, M. Fresneau, employé à la Guyane française, vint, quelques années après, à parler de cette production naturelle à la colonie qu'il habitait, La Condamine remit en évidence toutes ses propriétés et

l'importance qu'on devait lui accorder. Quoique déposée dans les Mémoires de cette Compagnie savante, il était dans la destinée de cette précieuse gomme de rester encore un siècle avant de parvenir à révéler toutes ses propriétés, et ce n'était pas la France qui était appelée la première à en faire une application pratique utile, variée et qui semble devenir universelle.

Il y a tout au plus un demi-siècle que cette substance, sous le nom de gomme élastique, n'avait encore d'autre emploi parmi nous, que d'effacer sur le papier les traces du crayon de la mine de plomb. Les écoliers, en faisant des larcins à leurs études pour perfectionner leurs balles de récréation, ne se doutaient pas qu'ils étaient les premiers propagateurs d'une substance confinée jusque-là dans les cartons des papetiers, et dont le commerce se compte aujourd'hui par millions.

Croirait-on, après les révélations de La Condamine et de Fresneau, et malgré la vogue immense du caoutchouc, que la Guyane française, où il avait été d'abord signalé, ne soit entrée pour rien, absolument pour rien, dans les immenses quantités de cette matière première qui se sont répandues partout? Ce n'est malheureusement que trop vrai, et si ce n'est comme objet de curiosité ou échantillon, il n'est jamais sorti de Cayenne une caisse ou une balle de caoutchouc.

Aussi ne s'étonna-t-on pas d'entendre dire aux colons, tout récemment : « En poursuivant la re-

cherche de l'or sur les placers de l'*Arataye*, nous avons trouvé le caoutchouc, le copahu, etc. » C'est en famille qu'on pouvait encore douter de son existence, car on savait certainement qu'éparpillés de çà et de là il y avait de ces arbres précieux ; mais on regardait comme sans conséquence l'exploitation de ces individus isolés, et l'on ne s'était seulement pas dit que ces premiers arbres devaient être les sentinelles avancées de familles nombreuses groupées plus avant dans l'intérieur. D'ailleurs l'éducation de ces *euphorbiacées* était facile, possible du moins, et avec un peu d'industrie on aurait pu tenter cette culture avec autant de fruit que celle de toute autre production indigène. Au Para, sur l'Amazone, on a toujours tiré profit de cette gomme (seringa) ; de véritables fortunes y ont été réalisées depuis que les demandes et les besoins de l'industrie s'accroissent tous les jours. Et cependant son indolente voisine ne s'est pas émue le moins du monde à la vue de faits aussi patents, exécutés sous ses propres yeux.

Cette époque d'indifférence coupable touche à son terme : depuis que la découverte de l'or attire l'attention publique sur la Guyane française, on songe à profiter de ce don providentiel pour attaquer aussi les autres richesses. Nous en présentons le faisceau à la spéculation des capitaux, si ardents maintenant à rechercher des placements productifs.

Il n'y a plus à douter de la profusion avec laquelle

cette terre de promission porte le caoutchoutier, ni à discuter la qualité de cette gomme : elle est reconnue au moins égale à la meilleure qui alimente les marchés. Le fait est incontesté et l'on ne peut accuser trop de précipitation quand les preuves sont plus que centaines. Pour pousser l'évidence jusqu'au bout, nous allons citer le rapport d'un homme bien compétent qui, tout récemment, a livré le résultat de ses travaux à l'administration locale et à l'opinion publique, sur les lieux mêmes, sans que la plus légère objection se soit produite.

M. Chaton, cité déjà plus haut à propos de la salsepareille, a habité quinze ans le Para. Il a vu tous les jours, de ses propres yeux vu, les populations de l'Amazone s'enrichir à l'exploitation du caoutchouc ; revenu à Cayenne, où il réside actuellement, après avoir fait toutes les investigations possibles, il n'a trouvé d'autre obstacle à une semblable exploitation, que dans l'apathie inconcevable de ses rares et vieux colons. Voici ses propres expressions, qui n'ont pas encore quatre mois de date :

« J'ai reconnu d'abord une semblable analogie entre
« divers quartiers de la Guyane française et la région
« parcourue par le fleuve des Amazones. Ayant trouvé
« le premier plant d'un caoutchoutier dans le voisi-
« nage d'une habitation à six ou sept lieues du littoral
« de la mer, j'ai pu constater d'une manière positive
« que cet arbre précieux peut être exploité avec avan-

« tage, à partir de sa sixième année. Ce sujet, qui a
« quatorze à quinze mètres de hauteur et trente-deux
« à trente-trois centimètres de diamètre, donné du
« lait en abondance et est reconnu n'avoir que cinq
« ou six ans. Mon premier empressement a été d'en
« extraire le lait et de m'assurer de sa qualité. L'expé-
« rience a été entièrement satisfaisante, et l'échantillon
« que j'ai remis à l'administration coloniale, prouve
« que cette gomme-résine est identique à celle du Para,
« la plus recherchée dans le commerce. Ses propriétés
« élastiques sont absolument les mêmes.

« Une circonstance inattendue et d'une grande im-
« portance pour la culture de cette denrée sur le sol
« de la Guyane, c'est qu'on trouve le caoutchoutier
« dans les terres hautes. Il croît et prospère sur des
« mornes de douze à quinze mètres d'élévation au-
« dessus du niveau des rivières. Ceci est d'autant plus
« avantageux que les terres plus ou moins humectées
« par les eaux douces dans les îles de l'Amazone qui
« produisent le caoutchouc, sont trop rares à la Guyane
« pour que l'on ait pu y voir cette denrée exploitée
« sur une grande échelle. Aujourd'hui on peut être sûr
« que toutes les terres riveraines des rivières, tant
« qu'elles ne s'élèvent pas à plus de douze à quinze
« mètres, sont propres à la culture du caoutchoutier.
« Si toutes les terres qui sont dans ces conditions étaient
« plantées régulièrement, ce pays fournirait à lui seul
« au monde entier tout le caoutchouc dont il a besoin.

« Puisque l'arbre croît spontanément dans nos forêts,
« mais en trop petit nombre, il ne manque plus que
« de le généraliser au moyen d'une culture régulière,
« et plusieurs circonstances concourent pour que les
« arbres existant dans le pays suffisent pour peupler
« promptement la Guyane entière. En premier lieu,
« le caoutchoutier produit, vers le mois de mai, une
« immensité de graines qui ont une grande ressem-
« blance avec le palma-christi ; elles germent sur le
« sol bientôt après qu'elles y sont tombées. De plus,
« chaque arbre couvre toujours une infinité de jeunes
« plants, et les branches prennent parfaitement de
« bouture. Ces trois moyens permettent de multiplier
« les sujets sur une grande échelle.

« Le caoutchoutier est un des grands arbres qui
« peuplent les forêts ; mais comme le développement
« de ses branches n'est pas en rapport avec sa hauteur,
« il ne demande pas à être planté à une grande dis-
« tance, puisqu'il prospère dans les forêts où il est
« serré de près par des arbres d'autres espèces. Dix
« mètres de distance entre chaque pied sont suffisants
« à son développement, et il semble que plantés en
« lignes dirigées vers le vent, ces arbres croîtront avec
« plus de vitesse ; car tout annonce que plus que
« d'autres ils ont besoin d'air en abondance, puisqu'ils
« tendent toujours à dépasser leurs voisins, et les plants
« eux-mêmes meurent étouffés dès la première année.
« Il est évident d'après ceci, que pour faire une plan-

« tation de caoutchoutiers on pourrait se borner à
« éclaircir la forêt , à nettoyer de dix mètres en dix
« mètres un espace de deux mètres, et planter la jeune
« tige dans une fosse de trente centimètres , que l'on
« remplirait avec l'humus qui l'avoisine et ensuite en-
« tretenir seulement la propreté autour de l'arbre.

« L'extraction du lait du caoutchoutier a plus d'un
« rapport avec celle de la résine dans nos forêts de
« pins. Au Para, un homme qui entreprend la récolte
« du caoutchouc pour une saison, s'installe vers le
« mois de février , pour commencer à opérer aux pre-
« miers jours du beau temps. Il cherche alors quatre-
« vingts pieds de cet arbre, le plus rapprochés possible,
« et il installe une espèce d'échelle pour monter au-
« tour de l'arbre pendant la récolte ; il prépare une
« sorte d'entonnoir en terre destiné à servir de che-
« minée sur le feu fait avec les noyaux du maripa ou
« autres analogues. Le laboratoire consiste en moules,
« selon la forme qu'il veut donner au caoutchouc ,
« plus en une terrine destinée à recevoir le lait recueilli
« dans ces journées, et une cuillère faite avec une petite
« calebasse. L'ouvrier se rend auprès des arbres qu'il
« va exploiter ; il est muni d'un hachereau, dont le tran-
« chant a cinq centimètres de largeur et d'une calebasse
« suspendue à son cou. Au moyen d'argile qu'il avait
« préalablement rassemblée auprès de chaque plant ,
« il forme une espèce d'écuelle de huit à dix centi-
« mètres de diamètre, qu'il colle sur l'arbre après

« avoir fait une incision transversale sur l'écorce avec
« son hachereau ; l'écuelle doit être parfaitement adhé-
« rente à l'écorce, un peu au-dessous de l'incision. Il
« fait de quatre à dix saignées chaque jour sur chacun
« des quatre-vingts pieds ; l'expérience lui apprend le
« nombre qu'il en peut faire d'après les forces du caout-
« choutier. Cette opération , commencée vers cinq
« heures du matin, est terminée ordinairement à neuf.
« A midi, le lait recueilli dans les écuelles est versé dans
« la calebasse que l'ouvrier porte à son cou ; vers trois
« heures, cette récolte étant terminée, il se rend à son
« carbet où il procède à la formation du caoutchouc ,
« opération qui dure environ deux heures. A cet effet,
« il allume son feu , qu'il recouvre avec l'entonnoir
« en terre ; il verse , avec la cuillère , sur une plan-
« chette mince, s'il veut faire du caoutchouc en feuilles,
« une couche de lait qu'il promène immédiatement sur
« la fumée qui s'échappe par le tuyau de l'entonnoir.
« A peine a-t-il promené le moule sur la fumée que
« le lait est figé, le caoutchouc formé et livrable au
« commerce. Seulement il répète l'opération propor-
« tionnellement à l'épaisseur qu'il veut donner à l'objet
« qu'il fabrique. Le caoutchouc le plus estimé est celui
« qui a le moins de couches, c'est-à-dire le plus mince.
« Mais comme on vient de trouver le moyen de con-
« server le lait liquide par un procédé encore plus
« simple , et que le prix de celui-ci , qui n'a subi au-
« cune manipulation après l'adjonction d'un corps

« étranger, est triple du caoutchouc moulé, ces der-
« nières opérations ne se feront bientôt plus, et c'est
« le lait conservé et non plus le caoutchouc qu'on ex-
« pédiera.

« Voici le rendement de ce travail. Un homme
« peut faire par jour de dix à quinze kilogrammes.
« Or, la campagne commençant vers le 15 avril et
« finissant vers le 15 décembre, on peut compter,
« pendant ce laps de temps, sur à peu près deux cents
« jours de travail utile, et en prenant le minimum de
« ce que l'ouvrier peut faire par jour, soit dix kilo-
« grammes, et réduisant le nombre de jours à cent
« quatre-vingts, l'on aura dix-huit cents kilogrammes
« pour la récolte d'une campagne. Au prix actuel du
« caoutchouc sur la place du Para, de 3 fr. 75 le
« kilog. (moitié de son prix de l'année dernière), l'on
« aura 6,526 fr. pour le produit de la récolte faite
« par un seul individu sur quatre-vingts caoutchou-
« tiers, ce qui, en calculant sur la même propor-
« tion, porterait le rendement d'un kilomètre carré,
« ou dix mille plants qui pourraient être exploités par
« vingt-cinq personnes entendues, à 815,750 fr. »

Quelle est donc la denrée cultivée dans n'importe laquelle de nos colonies, qui donne un pareil bénéfice avec moins de capital ? Nous ne connaissons pas même de *placer* aurifère qui puisse rendre régulièrement autant ; aussi avons-nous bien raison de dire que les récentes découvertes du précieux métal n'é-

taient pas la plus grande richesse de la Guyane française.

Nous venons d'arracher le cacaoyer et le caoutchoutier à leurs forêts pour en faire des plantations régulières, retournons à présent dans ces mêmes forêts qui, bien loin d'être épuisées, vont nous offrir encore de nouvelles sources d'exploitation.

Si la Guyane française, au lieu d'être une vieille terre, était une découverte moderne, on s'y précipiterait avec fureur ; c'est à qui serait assez heureux pour y obtenir une concession et y prendre pied pour établir des usines de tous les genres. Avant très-peu de temps elle serait un des points du globe le plus prospère. Sa vieille misère est le crime dont il est si difficile de la racheter. Les capitaux défiants aiment mieux s'exposer sur l'inconnu que de se hasarder où d'autres furent infructueusement engloutis, sans examiner et sans tenir compte des causes étrangères ou fortuites qui firent leur mauvais temps et qui ne peuvent plus se présenter. L'époque des écoles doit être passée.

Parmi les gommes-résines et les huiles, un grand nombre possèdent des vertus vermifuges, presque indispensables dans ces pays où l'entomologie est si riche.

Nous avons vu les Indiens s'éclairant avec la gomme-résine du caoutchouc, et cependant les arbres

portant des fruits et des amandes oléagineuses fourmillent dans les forêts. Il est un autre genre d'éclairage encore plus simple, et que préfèrent par conséquent les indigènes, c'est le *copal* entouré de feuilles de bananiers, qui donne une lumière magnifique sans aucune espèce de mauvaise odeur. L'arbre à suif, *ouaouarouchi* en créole, espèce de *myristica*, porte des graines qu'on enfle dans une baguette qui, fichée en terre, sert de chandelier. On n'a plus qu'à y mettre le feu. Ces moyens primitifs de se procurer de la lumière, n'exigent aucun travail préparatoire comme l'extraction et l'épuration de l'huile, un vase pour la contenir, une mèche, etc.; autrement on n'aurait que l'embarras du choix, et la fabrication de l'huile ne serait pas une mince exploitation dans des lieux si bien fournis de plantes oléagineuses. Non-seulement on en pourrait extraire, pour brûler, de l'*andiroba*, du *moucaya* et du *maripa*, mais il en est d'excellentes à manger, qui ne rancissent pas et qui ont la finesse de l'huile d'olive, telles que celles qu'on retire du palmier *unguravé*, des fruits de l'*aouara*, du *pataoua*, du *caumoun*, des graines de sésame dites *ouangle* et du *moucaya*. Séchant très-promptement, la plupart de ces huiles feraient merveille pour la peinture. En attendant, elles servent à la toilette des Indiens, pour teindre leur corps et leur chevelure.

Le *carapa*, ce géant des forêts dont nous avons déjà vanté l'huile propre à la fabrication du savon,

peut donner jusqu'à soixante litres d'un liquide aussi limpide que de l'eau. Et cependant ces arbres sont trop amoncelés les uns sur les autres pour produire tout ce qu'une culture bien ordonnée en obtiendrait. L'industrie peut bien commencer par profiter des dons naturels d'une nature prodigue; mais quoique de longtemps ces forêts ne soient épuisables, l'art doit s'occuper tout de suite de faire succéder l'économie d'une culture raisonnée à cet état sauvage, et, en attendant, on pourrait élaguer et abattre les arbres qui leur interceptent l'air. La grande variété permettra à chacun de se livrer au genre qui aura pour lui le plus d'attraction, avec un succès à peu près certain. Outre les propriétés qu'a le *carapa* de fournir d'excellent bois pour la mâture et le bordage des navires, il sert aussi, étant rouge et veineux, à faire de beaux meubles. Son huile préserve les bois qui en sont enduits de la piqure des vers qui percent les bâtiments, et l'amertume de son bois le rend lui-même invulnérable à tous les insectes. M. Malouet a fait faire toutes ces épreuves.

Le cirier, appelé en indien *ginguamadou*, est un arbre de haute futaie qui, outre la vertu médicinale qu'il possède pour guérir les esquinancies chancreuses, porte une graine qui n'est que cire. Ecrasée, on la fait bouillir pour en retirer la cire et la mouler en chandelles. La lumière est belle et répand une odeur agréable; elle a la consistance de la bougie jaune et

serait bien préférable à la chandelle dans l'atelier comme à l'office et au salon. Cette cire pourrait être raffinée à un demi-blanc. Chaque arbre donne facilement cinquante livres de cire jaune, et donnerait bien davantage s'il n'était pas étouffé par ses voisins.

Un arbre, qui n'est pas le moins curieux du pays, est le *fromager*. Il porte une espèce de ouate qu'on peut employer sans aucune préparation. Un ancien gouverneur de la Guyane en envoyait en France tous les ans pour revêtir ses parents et amis. Le bon marché de la ouate de coton n'en fait plus qu'un objet de curiosité.

On voit, à la Guyane, les arbres toujours couverts de leurs feuilles, chargés à la fois de fleurs, de fruits mûrs et de fruits verts. Jamais la végétation ne sommeille, et la sève est toujours active. Cependant, les arbres qui portent continuellement des fruits ne les produisent en parfaite condition qu'à certaines époques fixes. Tels sont principalement les arbres cultivés; ceux qui croissent naturellement dans les forêts, ne donnent abondamment qu'une fois par an, et la plupart dans les mois qui correspondent au printemps d'Europe. Les différentes espèces de palmiers sont plus particulièrement dans ce cas.

Ce n'est pas à propos des forêts et des montagnes que nous devrions parler des palmiers, car ils croissent et multiplient partout. C'est cet arbre que nous avons qualifié de **DON PROVIDENTIEL ACCORDÉ UN JOUR**

DE GRACE AUX CONTRÉES TROPICALES, à l'époque où nous n'avions pour tout abri, dans l'isthme de Darien, que notre hamac suspendu entre deux de ces beaux arbres ; leur panache, mollement agité par la brise, se dessinait à nos yeux sur un fond céleste de l'azur le plus pur, et chacun de ses rameaux rappelait à notre imagination exaltée et à nos sens charmés, ces mêmes palmes que la poésie, la peinture et la sculpture ne placèrent jamais qu'entre les mains des anges.

Le palmier, avec ses mille variétés, abonde à la Guyane. On l'y voit partout, et le cocotier de mer, avec ses grands péricarpes ligneux, a un cachet particulier qui impressionne vivement tout Européen à sa première apparition sur les rivages de l'Equateur (1). L'Indien trouve tout dans le palmier : nourriture, vêtements, matériaux pour s'abriter, chair et boisson, lumière pour remplacer la clarté du soleil. Avec cette propriété végétale, tous ses besoins sont satisfaits ; sans elle il se trouverait le plus misérable des êtres de la création. Comme les palmiers de Cayenne sont communs à toutes les régions similaires, nous

(1) Sous nos climats, dit Humboldt, les cucurbitacées seules produisent, dans l'espace de quelques mois, des fruits d'un volume extraordinaire ; mais ces fruits sont pulpeux et succulents. Entre les tropiques, le palmier *Bertholletia* forme, en moins de cinquante à soixante jours, un péricarpe dont la partie ligneuse a un demi-pouce d'épaisseur, et que l'on a de la peine à scier avec les instruments les plus tranchants. Je ne connais rien de plus propre à faire admirer la puissance des forces organiques dans la zone équinoxiale.

ne nous étendrons pas davantage sur ce chapitre. On a introduit dans la colonie une espèce de palmier de l'Inde qui y manquait : le *voakoa* y a été importé de l'île de France, de *la vallée des Pamplémousses*, et y a pris comme dans son sol natal. Cette variété est précieuse pour former des clôtures et donne les filaments les plus convenables à la fabrication des sacs d'emballage.

Les palmiers, du reste, se reproduisent abondamment d'eux-mêmes. Ils sont partie intégrante du sol des tropiques, comme l'herbe des savanes. On en jouit et on en jouira toujours, sans avoir à s'occuper de leur reproduction ; on ne lui donne rien ; on lui demande sans cesse ; il ne se lasse jamais.

PRODUCTIONS DIVERSES A LA GUYANE.

Les arbres à épices, qui ont été importés des Grandes-Indes il n'y a pas encore cent ans, ont si parfaitement pris à la Guyane, que plusieurs y sont déjà repassés, de l'état de domesticité, à l'état sauvage.

Personne n'ignore les services rendus par M. Poivre, intendant de Bourbon, qui trouva le moyen de ravir aux Hollandais le monopole de la culture des arbres à épices. Des mers de l'Inde, ils furent apportés à la Guyane française, où l'on poussa la prévoyance jusqu'à en planter au milieu des forêts vierges, pour

en retrouver le germe, si jamais la malveillance parvenait à faire disparaître les plantations régulières.

Le cannellier, à Cayenne, donne un produit de qualité bien inférieure à la cannelle de Ceylan, et cependant il y a, à la Guyane, des parties de terrains composées d'un sable fin reposant sur une riche terre végétale, comme dans l'île de Ceylan. On n'a jamais bien soigné l'éducation de cet arbre, et sa culture n'a pas été entreprise sur une assez grande échelle. Aujourd'hui, il est devenu plus commun dans les grands bois que sur les habitations. Se propageant à la fois par ses semences, par boutures ou par ses racines, les oiseaux en ont emporté les baies dans les friches les plus incultes, où l'on n'est plus surpris, aujourd'hui, de trouver de beaux cannelliers. On avait commencé à en faire des plantations sur la *Gabrielle*, habitation du gouvernement, dans le quartier de Roura ; mais, soit qu'on ait négligé son éducation, soit que le terrain ne lui ait pas convenu, il y a languï, et c'est dommage.

Le cannellier est un arbre des plus vivaces ; toutes les terres, toutes les situations, toutes les expositions lui conviennent ; il se plaît partout, sur la cime des montagnes, sur le bord du ruisseau qui baigne ses pieds, dans les terres d'alluvion bien ou mal desséchées, et cependant il n'a pas encore formé *denrée d'exportation* à Cayenne.

Voici ce qu'en dit le médecin Leblond : « Les ra-

« cines, le bois, les feuilles, les fruits, l'écorce du
« cannellier de la Guyane, deviennent précieux pour
« la main qui en sait tirer parti : les racines don-
« nent, par la distillation, un camphre infiniment
« préférable au camphre ordinaire pour l'usage de
« la médecine; les vieux troncs fournissent des nœuds
« résineux, qui ont l'odeur du bois de rose et peuvent
« être employés avantageusement pour l'ébénisterie ;
« les feuilles donnent une essence estimée des parfums ;
« l'eau distillée des fleurs, outre l'odeur la
« plus suave, ranime les esprits, adoucit la mauvaise
« haleine, et répand son parfum et l'agrément partout
« où elle est employée; enfin, la décoction des fruits
« donne une eau très-recherchée. »

Le muscadier étant *dioïque*, c'est-à-dire portant des fleurs de chaque sexe sur des pieds différents, il y a lieu de combiner l'aire des vents à l'époque de la floraison, puisque c'est le zéphyr seul, soit dit sans poésie, qui peut rapprocher le mâle de la femelle et devenir le trait d'union de la reproduction.

Il y a, dans les forêts de la Guyane, un arbre, appelé *pouchéri* par les indigènes, qui produit une espèce de noix muscade, comme le *bois-crable* jette cette espèce de cannelle sauvage à laquelle on donne le nom de cannelle-girofle, dans les rivières de Parou et de Negro.

Le poivre serait certainement une épice des plus avantageuses à produire, puisque l'Europe en demande aux Moluques plus de trente millions de kilogrammes annuellement, sur lesquels notre part dépasse trois millions de francs, et qu'il est l'objet de mille contrefaçons et altérations. Nous avons vu des hommes d'un grand mérite s'en occuper spécialement et avec autant d'ardeur que de constance, et n'arriver à aucun résultat avantageux qui pût compenser le temps et l'argent dépensés pour ces élèves. Le général Bernard, à qui on doit des écrits sur la matière, a péri à la peine. Mais notre pensée est qu'il sema en martyr, et que d'autres seront appelés à recueillir le fruit de ses travaux; car il est prouvé que l'on ne peut assigner aucune cause endémique s'opposant au succès du poivrier à Cayenne, auquel on pourrait si bien donner pour tuteur le cannellier ou le muscadier.

Il est une autre épice appartenant au genre des plantes solanées, mais non sarmenteuses comme le poivrier, et qui produit ce qu'on appelle vulgairement le *poivre de Cayenne* (*capricum frutescens*). C'est un piment dont on retire une poudre rougeâtre qui sert aux assaisonnements. Quoique les Anglais en fassent plus usage que nous, la consommation de cet article est tellement bornée, que, dans l'état actuel, il y en a toujours suffisamment, et d'autant plus que je ne crois pas que Cayenne soit seul à produire cet assaisonne-

ment. Ses piments de diverses dimensions sont de première qualité, mais ne sont qu'un faible objet d'exportation.

Le giroffier! voilà le triomphe de la culture des épices à la Guyane. Il s'y est tellement plu, que des montagnes de Roura, où il fut d'abord cultivé, il s'est répandu dans toutes les terres hautes où on a voulu le recevoir. On en a compté jusqu'à deux cent mille pieds en rapport. Ces arbres ont fait à *la Gabrielle* des progrès si rapides pendant leur jeunesse, alors que le sol pouvait encore fournir la nourriture nécessaire à la constitution de leur être, qu'il est impossible aujourd'hui, même avec les échelles les plus élevées, d'atteindre leur cime, qui se perd dans les nues, pour y cueillir le clou. La raison en est facile à comprendre : l'extrémité de ces grands végétaux étant exposée de façon à recevoir toute l'influence atmosphérique, absorbe la totalité des fluides gazeux qui y sont contenus, tandis que les parties inférieures de l'arbre, totalement privées de cet air bienfaisant, ne peuvent recevoir l'impulsion nécessaire à la fructification. On a bien planté ces arbres symétriquement, mais après qu'ils se sont tant développés, les espaces entre eux n'ont plus été suffisants, et on a eu le tort de ne pas faire des éclaircies. Il en résulte des inconvénients et des dangers de toute sorte pour la cueillette, d'autant plus que cette cueillette doit se faire rapidement, pour

empêcher la transformation du clou, qui n'est que le bouton de la jolie fleur rose du giroffier.

L'habitation la *Gabrielle* possède sur son territoire de véritables forêts de giroffiers. On y a récolté jusqu'à près de cinquante mille kilogrammes de clous ; cette épice, qu'on a vue au prix de 9 francs le kilogramme, est bien tombée depuis. On ne fait usage que d'une quantité limitée de clous de girofle, quelles que puissent être les récoltes. Cette denrée n'est pas de celles que l'abondance ou le bon marché engagent à consommer. Quand il y en a beaucoup sur le marché, le girofle tombe au-dessous de 2 francs le kilogramme, prix auquel nous le voyons depuis longtemps, d'autant que Bourbon en produit aussi d'immenses quantités ; mais son girofle est inférieur en qualité à celui de Cayenne, lequel égale sans contredit le girofle d'Amboyne.

Il n'y a pas à rechercher un plus grand développement pour la culture du giroffier à la Guyane. C'est une des faces rares sous laquelle la colonie a atteint son apogée et ne peut progresser. On doit se borner à conserver et à entretenir les belles plantations qu'on en possède, et qui sont un revenu plus ou moins certain, subordonné aux caprices des récoltes et aux variations du prix vénal.

Le théyer y a été porté à plusieurs reprises. Je l'ai vu et touché moi-même au Jardin-Botanique de

Cayenne ; car, depuis trente-six ans, Cayenne a un Jardin-des-Plantes dans le milieu de la ville, qui a sans doute rendu des services, mais non pas de l'importance qu'on aurait pu espérer. Le plant de théyer, apporté en 1820 par l'expédition chinoise, avait parfaitement pris ; je ne sais trop ce qu'il est devenu et si on s'est occupé de le faire multiplier, pour nous fournir les 8 ou 900,000 francs de thé que nous consommons annuellement ; mais j'ai souvent entendu dire à des gens plus experts que je ne le suis, qu'on pourrait trouver un sol et des expositions à la Guyane, où ce précieux arbrisseau se plairait. Les Anglais ont essayé sans succès, dit-on, de cultiver le théyer à la Trinité. Ce ne serait pas une raison, et la question n'est pas tranchée pour la Guyane ; à cet égard, on peut remarquer que non-seulement cette pauvre colonie n'est pas en exploitation, mais que les tentatives et les essais d'expérimentation sont loin d'y être terminés et résolus. On est encore dans le doute, comme si la contrée était d'hier. C'est ce qui nous porte à dire que tout y est à faire, et, pour ainsi dire, à commencer.

La Guyane possède à l'état sauvage la chenille du ver à soie, ainsi que l'arbre sur lequel elle vit et se nourrit. Cet arbre est fort et vivace, et se propage de lui-même. Les environs de Cayenne en sont couverts. Le dévidage du cocon de ce ver s'effectuera aussi bien et de la même manière que celui du ver à soie

ordinaire. D'une part, une chenille vigoureuse, et de l'autre, sa nourriture abondante ; que peut-on désirer de plus ? M. Perrottet, savant botaniste, qui s'est beaucoup occupé de ce sujet, et qui apporta des vers à soie de l'Inde, s'exprime ainsi dans ses divers rapports : « On pourrait aisément placer la larve du ver « à soie indigène sous des hangars, l'élever et la nourrir « en grand sans beaucoup de frais. Il suffirait pour cela « d'établir des carbets couverts de feuilles de palmier « ou de chaume, sous lesquels on fixerait des éta- « gères. Les résultats seraient d'autant plus avanta- « geux, que la chenille ne craint ni les injures du « temps, ni les insectes d'aucune sorte, étant armée « de soies roides qui la mettent à l'abri des attaques « de ses ennemis.

« Les vers à soie de la race de l'Inde, que j'avais « apportés à Cayenne et que j'y élevais dans un ap- « partement voisin de celui que j'habitais, prospé- « raient malgré le mauvais temps et les pluies presque « continuelles qui eurent lieu pendant leur éducation.

« L'éducation des vers à soie sur une grande échelle « réussirait d'autant mieux à Cayenne que les varia- « tions atmosphériques y sont peu ou point sensibles, « quoique l'humidité soit extrême, sauf pendant les « quatre mois de sécheresse qu'on y éprouve chaque « année, depuis juillet jusqu'à novembre. L'humidité « de l'air ne contrarie pas sensiblement ces vers, « quand on a soin de les tenir en état de propreté

« constant, et que les feuilles de mûrier qui leur sont
« servies ne sont ni mouillées ni trop fraîches.

« D'un autre côté, j'ai reconnu que le mûrier pros-
« pérait beaucoup mieux à Cayenne qu'en Europe, en
« Asie et en Afrique, où j'ai essayé partout cette cul-
« ture. Il y reprend de bouture avec une facilité dont
« on n'a aucune idée en Europe, et qui est telle, qu'au
« bout de dix-huit mois on pourrait en posséder de
« vastes plantations en plein rapport et dans le cas
« d'alimenter une quantité très-considérable de vers
« à soie. L'arbre est chargé de feuilles nutritives bien
« développées toute l'année, et n'y est sujet à aucune
« maladie.

« Toutes les variétés du mûrier sont couvertes de
« feuilles d'une beauté rare. L'odeur agréable qu'elles
« exhalent lorsqu'on les froisse entre les doigts, dénote
« des qualités précieuses que le ver à soie sait re-
« chercher et approprier à sa nourriture. Elles m'ont
« paru riches en principes résineux et autres matières
« nutritives, qualités reconnues indispensables pour
« obtenir de belle et bonne soie des vers qui s'en
« nourrissent. »

Les habitants de Cayenne n'ont jamais montré les
moindres dispositions pour l'industrie sérigène ; ils
sont en général ennemis de toutes les innovations qui
exigent de la peine et un travail suivi, ne veulent faire
que ce qu'ont fait leurs pères : se traîner dans la rou-
tine et dans les vieux usages. Il n'y a guère que

M. Beauvis dans la colonie qui se soit livré à de grandes observations sur les vers à soie indigènes et exotiques, et, comme M. Perrottet, il est resté convaincu qu'on pourrait soumettre la chenille de Cayenne au même régime, l'astreindre aux mêmes règles que celles du *Bombix mori*, par conséquent, l'élever sur une grande échelle à l'état privé. On avait autrefois signalé un ver à soie indigène, qui ne se trouvait que sur les palétuviers de la Guyane, et qui donnait un produit de couleur nankin, ayant de remarquables qualités pour le tissage. Il faut qu'il ait disparu, pour qu'un homme aussi scrupuleux dans ses recherches que l'est M. Perrottet, n'en ait pas parlé.

Le *nopal* (cactus coccinifer) pour la cochenille, croît à la Guyane aussi bien qu'au Mexique, et l'on est pourtant à essayer encore dans celle-là la naturalisation d'un insecte qui était déjà élevé au Mexique avant la découverte du Nouveau-Monde, quoique les historiens prétendent que l'usage colorant qu'on pouvait en retirer y fût inconnu.

Cet hémiptère souffre quelquefois de l'excès d'humidité; aussi aurait-on pu redouter pour lui les pluies abondantes et prolongées de la Guyane, si, dans la province de Honduras et dans d'autres parties de l'Amérique centrale où le climat est presque aussi pluvieux qu'à la Guyane, les *nopales* n'étaient dans l'état le plus prospère, non-seulement sur le *cactus*

coccinifer, mais encore sur celui des jardins, l'*opuntia*, qui croît également à la Guyane.

Comme nous retirons toute notre cochenille de l'étranger, il y aurait là quatre ou cinq millions par an à reconquérir sur l'importation en France de la cochenille, et dans un laps de temps très-court (1).

Nous avons omis de parler, dans l'espèce palmier, du *chiqui-chiqui*, dont on fait des cordages plus légers que l'eau, qui sont extrêmement solides et ne pourrissent pas, et du *bananier-corde* (*musa abaca*), dont les fibres sont extrêmement recherchées.

En plantes textiles, la Guyane est on ne peut mieux fournie : elles y croissent abondamment et spontanément. Toutes les agaves sont de ce nombre, particulièrement la *vivipara*, et l'on tire un excellent fil d'une foule d'arbres sauvages appartenant au genre

(1) Il y a vingt-cinq ans environ que l'on porta des insectes cochenilles du Mexique à Java. Ils périrent presque tous dans la traversée, à l'exception de deux seulement qui, par un bonheur inespéré, se trouvèrent être mâle et femelle, exactement comme dans l'arche de Noé. On va pouvoir juger de la fécondité de ces insectes par la nombreuse famille dont ils ont fait souche. Vingt ans après, l'île de Java exportait cinquante mille kilogrammes de cochenille ; en moyenne, il faut au moins soixante mille de ces animalcules pour fournir un kilogramme. Ce serait donc des milliards incalculables d'individus qu'auraient engendré ces deux petits hémiptères. A la Guyane, où l'on n'aurait pas, à beaucoup près, les mêmes raisons de commencer la race cochenille aussi modestement que la race humaine, on irait plus vite, surtout ayant déjà le *nopal* tout venu et prêt à recevoir l'insecte.

mahot, des *bromliæ*, des bananiers, du palmier ita, du *voakoa* et du *piazaba*. La pitre, qui est regardée comme le chardon du pays, se tille comme le chanvre, ainsi que le *petit mahot* ; elle est bien supérieure à la meilleure écorce du tilleul. On en tire un fil fin comme la soie et qu'on peut employer aux mêmes usages. Les Indiens en font des cordes qui semblent tissées en argent, des hamacs, des lignes, des gants, de la dentelle même. Aux États-Unis, on a tissé les fils les plus fins de l'*abaka*, importé de l'Inde et bien acclimaté à la Guyane, et l'on en a fait des robes dites d'*écorce*, presque aussi jolies, et plus curieuses certainement, que celles qui sortent des fabriques de Manchester et de Lyon.

C'est d'un palmier qui croît partout à Cayenne, que se confectionnent les chapeaux de Guyaquil et de Panama, que l'on paie si cher, et ces belles pagnes dites de Madagascar, dont les élégantes font faire aussi des chapeaux. Nous possédons la matière première ; c'est toujours l'industrie que nous trouvons en défaut.

Si pour les tissus il n'y a pas encore le germe d'une grande opération industrielle à la Guyane, il n'en sera pas de même de l'emploi des plantes textiles pour faire des cordages et servir de matière brute pour la pâte à papier ; matière qui, vu l'énorme consommation du papier, commence à devenir de plus en plus rare, et dont on n'a remplacé que très-imparfaitement les premiers éléments de fil par ceux de coton.

Il est reconnu que la partie corticale de la canne à sucre fait du papier beau et très-solide ; le *bambou-sier* de Cayenne a servi à la fabrication d'un papier égal à celui de la Chine, et qui a été remarqué dans les expositions de l'industrie. Mais il y a encore mieux que cela dans le *bartourou*, qui pousse partout à la Guyane comme l'ortie en France, et se multiplie comme le chiendent. On aurait beaucoup de peine à épuiser et à détruire une plante qui produit vite et d'elle-même dans tous les endroits frais et un peu humides. Ses feuilles sont employées à tout : enveloppes du roucou, paniers pour la farine de manioc, couvertures des cases et carbets. Ces couvertures végétales sont légères, imperméables et durent encore plusieurs années.

On pourrait, à très-peu de frais, fabriquer une immense quantité de pâte à papier avec le *bartourou*, et s'il y avait moyen de la préserver de la fermentation pour l'expédier en France, cette pâte y servirait à la confection du plus solide et du plus magnifique papier. Il serait sans doute plus avantageux et plus naturel d'établir la fabrique à Cayenne, d'où le produit s'exporterait ensuite directement ; mais par tout ce qui précède, on voit combien Cayenne, qui laisse perdre la plupart des matières premières, est loin de pouvoir être un pays de fabrique.

Nous avons déjà parlé des avantages que l'on pou-

vait retirer de la pêche. Ceux de la chasse rentrent plus dans l'ordre de l'agrément local et ne peuvent être considérés comme une exploitation. Ils sont néanmoins une des choses remarquables du pays, et ils procurent une foule de jouissances à ses habitants, quoique présentant souvent des dangers à ceux des arrivants dont l'acclimatement n'est pas encore assez accompli; ceux-ci ont toujours le tort de se risquer trop tôt au plaisir de la chasse, qu'il faut en toute circonstance éviter en plein soleil.

Les animaux féroces sont très-peu nombreux à la Guyane. Le *jaguar* et le *puma* (lion d'Amérique) sont les deux principaux. Ils sont les mêmes que ceux que j'ai rencontrés dans l'Orégon, à mille lieues plus au nord sur ce même continent de l'Amérique. L'homme n'en a rien à redouter pour sa personne, mais ils font du mal aux troupeaux. Heureusement, le pays abonde en cerfs, en daims et autres victimes des bêtes carnassières, ce qui laisse quelque répit aux ménageries, qui comptent encore plusieurs espèces de chats sauvages parmi leurs ennemis.

Un des gibiers qui dédommagent le mieux les chasseurs, est le *maïpouri* (tapir); tous ceux qui ont pris part directe ou indirecte à sa poursuite, peuvent retirer leur part de profit de cet amphibie, le plus grand et le plus gros des animaux de l'Amérique. Il y a de nombreux troupeaux de cochons sauvages et pas de sangliers proprement dits. L'*agouti* et l'*acouchi* sont

les lièvres et les lapins de la contrée. Le tatou, avec sa cuirasse écaillée, est de la grosseur et du goût du cochon de lait; il se terre comme les lapins.

Une des difficultés de la chasse, est de la faire avec de bons chiens. Généralement, le pays n'a pas de race indigène, et ceux qu'on y importe d'Europe, chiens d'arrêts ou chiens courants, y dégénèrent promptement, soit dans leur propre individu, soit dans leur race. Comme le pays, du reste, est plus la possession des bêtes que celle des hommes, pour peu qu'on soit bon tireur et qu'on ne craigne pas la fatigue et la chaleur, on fait toujours de bonnes chasses même sans chien, et l'on ne rentre jamais au logis les mains nettes.

Outre la bête à poil, il y a du gibier à plumes en quantité. Celui des savanes est généralement palmé et de la famille des serrirostres, tel que le *jabiru*, qui est un très-gros oiseau à la chair ferme et nourrissante. Dans les bois on trouve le *hoco*, espèce de dinde qui devient facilement domestique. Le *touyouyou*, sorte de mouton du Cap au long cou, est souvent de passage par bandes nombreuses, mais difficiles à approcher. Des variétés ressemblant au faisan (*hannaqua*) ou à la perdrix (*duraqua*), quoique de nuances différentes, partent à chaque instant sous les pieds du chasseur. Les ramiers et les tourterelles et les milliers de sortes de perroquets et perruches, peuplent les bois et les assourdissent de leurs cris et rou-

coulements. Les palétuviers sont remplis de biches.

Les singes gambadent partout, mais les indigènes seuls tiennent à cette chair ainsi qu'à celle des *iguanes* et autres lézards, qui ont jusqu'à quatre et cinq pieds de longueur. Nous avons déjà dit que certaines espèces de serpents étaient bonnes à manger. Il y en a d'autres excessivement dangereuses, notamment le *serpent à sonnettes*, le *grage*, le *roi des buissons* et l'*écarlate*. Il faut aussi éviter les morsures des scorpions, des *mille-pieds*, ainsi que celle de l'*araignée des buissons* et de la *tarentule*. Il n'y a pas jusqu'aux myriades de fourmis qui ne soient souvent plus qu'incommodes.

Les habitants qui ne chassent pas eux-mêmes ont des nègres dont c'est l'unique occupation, ainsi que des pêcheurs. Sur les habitations principalement, on économise d'autres aliments avec les produits de la chasse et de la pêche, et d'ailleurs le gibier et le poisson varient agréablement la nourriture dans un pays où il faut toujours exciter l'appétit et toujours combattre la soif.

Le but de cet ouvrage n'est pas de décrire les beautés pittoresques ou poétiques de la Guyane, et les bornes que nous nous imposons ne nous permettraient pas d'ailleurs ces excursions hors du domaine de l'utile. Nous n'aborderons donc pas le chapitre oiseaux et fleurs, qui, les uns et les autres, semblent être en lutte d'éclat et de magnificence sous le soleil tropical. L'ornithologie de Cayenne est appréciée depuis

longtemps, et il n'est guère de voyageur qui n'ait rapporté les plumes éclatantes de toutes les variétés de colibris et d'oiseaux-mouches qui pullulent à la Guyane. La *flore* y est aussi des plus éblouissantes. Malheureusement pour l'habitant, l'*entom* n'est pas moins fournie, et si vous y voyez voltiger les plus brillants papillons, si le ver luisant porte-lanterne éclaire souvent vos pas sous les voiles vapoureux et transparents des nuits tropicales, combien d'autres insectes, moustiques, maringouins, chiques, fourmis, ravets, centipèdes et *tutti quanti*, semblent s'acharner sur la pauvre espèce humaine, comme pour lui faire expier à chaque instant le partage de ce beau climat, et ne pas lui en laisser savourer les roses sans en faire douloureusement ressentir les épines !

A propos de piqûres, les *cousins*, dont on ne se garantit jamais bien que la nuit, parce qu'alors on est enfermé sous les mailles serrées d'une moustiquaire, sont le plus grand tourment de cette contrée, surtout pour le nouveau débarqué, dont le sang a toute la richesse européenne. Il y a des saisons et des expositions où on les sent peu, principalement dans l'intérieur du pays ; mais il est aussi des places et des instants où le littoral n'est pas tenable. J'avoue que pour moi c'est le pire de tous les inconvénients que l'on peut reprocher à la Guyane. Il ne lui est pas particulier et exclusif, sans doute, car on l'éprouve sous toutes les latitudes où le sol est couvert d'eaux et de forêts et où l'homme

habite soit rarement soit en petit nombre. Et combien n'est-il pas plus terrible dans les climats condamnés à un froid et à une stérilité perpétuels, qui n'offrent au voyageur aucune compensation ou dédommagement! Même dans nos champs, plus favorisés, pourrions-nous supporter, pendant une nuit de la canicule passée dans une forêt au bord d'un étang ou d'une mare, le bourdonnement et les piqûres des cousins? Malgré l'horreur que m'inspirent les moustiques de Cayenne, ses maringouins et ses *macks*, ne grossissons point les objets et rappelons-nous que dans les plus délicieux bosquets des campagnes méridionales de l'Europe, on ne peut dormir tranquillement, la nuit, que sous des tissus de gaze..... Ces pays enchanteurs ont donc besoin eux-mêmes d'une certaine indulgence, qu'il serait injuste après cela de ne pas accorder à Cayenne.

Il y a beaucoup d'abeilles à la Guyane, et l'immense quantité de fleurs savoureuses et embaumées sur lesquelles elles butinent toute l'année, donnent à leur miel des qualités aromatiques égales au moins à celui si renommé du mont Hymète. Sa couleur verte semble refléter le printemps perpétuel au milieu duquel il se produit. On ne se préoccupe guère d'arrêter les essaims pour les fixer et les plier à la vie des ruches domestiques, afin de partager fraternellement avec ces laborieuses mouches, le miel et la cire. Nous avons

vu que, pour celle-ci, il y a des arbres dont elle découle naturellement et auxquels les besoins du pays n'enlèvent seulement pas la dîme. Quant au miel, les indigènes détruisent l'essaim pour ravir le produit, comme dit si justement Montesquieu : « Les sauvages coupent l'arbre au pied pour avoir le fruit. » Ils ne font guère attention au miel quand ils peuvent se procurer de la canne à sucre, qu'ils sucent comme un bâton de sucre d'orge.

A l'aspect d'un essaim posé dans les bois, on est à peu près sûr de trouver le nid d'un oiseau, appelé *moqueur*, établi sur la même branche. Il faut qu'il y ait eu un bien ancien traité d'alliance entre ces insectes et cet oiseau, car ils continuent religieusement à vivre ensemble, de génération en génération. L'oiseau place sa progéniture sous la protection des abeilles, qui ne lui fait jamais défaut. Tant que le nid est près d'un essaim, il n'y a singe si malfaisant, ni chat sauvage, quelque friands qu'ils soient d'une nichée, qui se risquassent à l'attaquer. Nous ne savons quelle est la nature du service que le *moqueur* peut rendre à la république, mais il est présumable qu'il y a réciprocité de bons offices, et que, dans l'espèce animale, pas plus que dans la nôtre, on ne donne rien pour rien. Il serait trop triste de penser que la race humaine, si souvent supérieure à l'insecte en industrie, pût être effacée par la race animale en sentiment de générosité.

L'industrie et l'art céramique trouveraient à s'exercer à la Guyane, depuis la poterie la plus grossière jusqu'à la porcelaine la plus raffinée. On y fabrique des potiches, appelées *gargoulettes* en créole, dans lesquelles l'eau se maintient fraîche. Les Indiens aussi façonnent leurs pipes et la plupart des pièces de leur rustique batterie de cuisine, avec les terres argileuses qu'ils apprécient les meilleures pour ces différents emplois.

La terre glaise abonde partout, et le sable et le grès blanc se rencontrent en plusieurs endroits, chargés souvent d'assez de silex pour faire d'excellent verre. On ne s'est encore servi des meilleurs fonds argileux que pour la préparation des matériaux de construction, et il n'y a pas si longtemps que, au lieu de briques et de pierres, toutes les bâtisses, même dans la ville, depuis les fondations jusqu'aux couvertures, tiraient tout du règne végétal.

Avec le temps, de la population et de l'industrie, on saura mieux employer ce qu'on a de préférable sous la main. Pour le moment, il n'importe que de savoir qu'on n'est pas privé, à la Guyane, des meilleurs matériaux propres à la construction des maisons d'habitation et des usines.

CULTURES.

Nous avons voulu parler, d'abord, des productions naturelles de la Guyane, dont la majeure partie offrirait une si belle prime à celui qui saurait les exploiter. Maintenant, sous cette nouvelle rubrique, nous entendons les productions qui forment ou qui ont formé la culture de la contrée. Cette classification n'est pas rigoureuse, sans doute, et nous ne tenons pas autant à l'ordre de classification qu'à ne rien omettre de tout ce qui est intéressant à la Guyane.

Le sucre est la première et la royale culture des colonies. Non-seulement elle a pour elle l'ancienneté, mais elle a aussi la préférence des temps actuels. Et c'est là justement ce que nous voulons blâmer. Aujourd'hui la France est parvenue à n'avoir pas besoin de recourir au delà de ses frontières pour trouver sa consommation de sucre. Créée sous l'inspiration du génie d'un grand homme, et sous l'empire du blocus continental et de la non-liberté des mers, l'industrie de la betterave a grandi ensuite avec la paix, et aujourd'hui elle fait partie de notre agriculture; à tout jamais elle a conquis chez nous un droit de nationalité qui ne peut plus se perdre. Elle a pris sans doute la place d'autres cultures qui étaient utiles aussi, mais pas indispensables. Qu'importe, aujourd'hui, que les céréales ne suffisent pas à la consommation intérieure? Les ports ne

sont-ils pas ouverts ? et du moment que vous produisez une denrée pour un chiffre plus élevé que celle que vous avez négligée, vous y gagnez, car vous vendez la vôtre pour acheter celle des autres, et le solde est un profit tout clair. Avec la facilité des communications, la rapidité et le bon marché des transports, il faut voir les affaires par masses et non avec un esprit rétréci, borné à la balance d'une seule contrée. Le monde fraternise par le commerce et l'industrie, en attendant qu'il fraternise par la communauté élargie des institutions politiques.

C'est donc avec un profond sentiment de déplaisir que nous voyons toutes nos colonies s'évertuer à planter la canne à sucre dans toutes les conditions banales, tandis qu'elles négligent les cultures dont elles pourraient tirer des avantages particuliers et spéciaux. Nous n'avons pas à nous occuper de ce que font la Martinique et Bourbon, qui l'une et l'autre produisent d'excellents cafés, dont le débit est toujours assuré en France, et qui ont tellement réduit cette culture pour se livrer à l'industrie saccharine, qu'elles nous rendent l'une et l'autre tributaires de l'étranger pour nos approvisionnements de cafés, tandis qu'elles font concurrence à notre sucre indigène et sont continuellement à batailler avec lui pour la révision des tarifs de douanes. Je cite le café par préférence, auquel nous n'avons, en indigène, à opposer que la chicorée et le gland, qui laissent beaucoup à désirer l'un et

l'autre ; mais il est une foule d'autres productions tropicales qui souffrent aussi de cette préférence accordée au sucre, comme le coton, l'indigo, le cacao, etc., ainsi qu'on le verra successivement.

Cayenne, dans son infiniment petit, a voulu faire comme les grands ; c'est bien le cas de dire qu'on ne peut rien faire devant les enfants. Avec toutes les spécialités que les autres colonies lui enviaient, la chétive Cayenne a mieux aimé glaner misérablement dans une industrie banale où elle est loin d'avoir aucune prééminence ; elle a tout négligé pour établir de grands établissements de sucrerie, et quand l'émancipation est venue, elle n'a plus pu continuer même à soutenir la médiocrité où elle végétait. Elle a repris courage depuis, et par le perfectionnement des machines, elle a relevé ses usines sucrières de façon que, même avec la main-d'œuvre salariée, elle peut trouver encore un certain profit à fabriquer du sucre, dont le prix de revient, à 12 francs les cinquante kilogrammes, lui laisserait encore marge à du bénéfice, au cours actuel de la mercuriale de nos marchés. Elle n'en produit pourtant pas au delà de trois cent mille kilogrammes, et c'est encore trop pour le bien et la gloire du pays.

Cet état de chose tient au peu de génie inventif de ses habitants, qui aiment mieux suivre le torrent, que de se risquer à prendre l'initiative des productions pour lesquelles la nature leur avait si généreusement accordé des privilèges.

Nous avons déjà vu que les premières cultures indigènes furent le coton, le roucou et l'indigo. Les colons se sont successivement découragés des unes et des autres à l'exception du roucou. Les premiers Européens débarqués à la Guyane, y trouvèrent les Indiens barbouillés de cette plante tinctoriale. Elle était et elle est restée la spécialité particulière du pays. Sa culture est facile, et nulle part on ne produit du roucou qui égale en qualité celui de Cayenne. Malheureusement la consommation en est bornée. Quand on en produit trop il s'avilit de lui-même, et la denrée ne payant plus, on l'arrache ou on la laisse dépérir; la récolte arrivant alors à ne plus être au niveau de la demande, il remonte successivement de prix; alors on recommence à planter de nouveau, et le même manège se reproduit. Depuis plus de cent ans, c'est la marche constamment suivie, et avec une régularité dont on pourrait relever l'échelle périodique.

Bien loin de conseiller de négliger cette source de revenu qui a sauvé plus d'un habitant, nous croyons que, sans s'y livrer avec excès, il faut maintenir cette culture dans des bornes raisonnables; quand on occupe le premier rang, peu importe en quoi, pays ou individu, il y aurait inconséquence et folie à le sacrifier. Si une bonne chance arrivait pour l'exportation en pays étranger, on devrait ainsi se tenir en mesure d'en profiter, et, en attendant, la consommation de la

métropole, qui s'est accrue avec les développements de l'industrie, assure un placement avantageux à la quantité actuellement produite dans la colonie, qui est plus forte que jamais, et dont les prix se maintiennent néanmoins jusqu'ici, à un taux avantageux pour le planteur. Le girofle et le roucou sont donc les seules denrées pour lesquelles il n'y ait rien à reprocher à l'incurie des planteurs de la Guyane. L'occasion est trop rare, pour ne pas saisir celle qui se présente de leur en faire mon compliment.

La Guyane n'est, selon nous, condamnée à s'abstenir que des deux produits agricoles qui jouent le premier rôle en France, non pas pour éviter d'entrer en concurrence avec la mère-patrie, mais parce que l'un et l'autre seraient pour elle les plus mauvais. Le blé y croît tout en herbe et sans porter d'épis, et les vignes ne donneraient jamais un vin qui pût soutenir la comparaison avec celui que nous leur portons, comme prix et qualité. Cependant on assure que jadis, en taillant la vigne aussitôt qu'elle avait porté, on faisait, dans l'île de Cayenne, deux récoltes d'un vin qui n'était pas sans qualité. A la Guyane anglaise, il y a eu des missions où l'on récoltait une boisson qu'on assimilait au vin de Madère. Nous n'avons jamais dégusté du vin de Cayenne, et très-rarement nous avons pu y goûter du raisin de treilles. Il est très-difficile de faire mûrir les grappes en même temps, et sans qu'elles soient

dévorées par les insectes ; c'est là qu'il faut des sacs et des doubles sacs ! Nous avons été témoin des soins prodigieux qu'avait coûté la récolte de quelques grains d'un raisin chargé toujours d'un peu d'acidité, et qui passait pourtant pour le meilleur du pays. Pour le pain et le vin, nous condamnons la Guyane à l'acheter et à ne pas le produire. Elle restera notre tributaire ; mais elle a tant d'autres choses à pouvoir nous donner en échange, qu'il n'y a pas à la plaindre.

Il est hors de doute que le grand malheur de la Guyane est d'avoir constamment manqué de bras. On devait donc penser que tout ce qui pouvait contribuer à les remplacer, à les économiser comme à les multiplier, y serait accueilli et accepté avec reconnaissance.

La terre y avait toujours été travaillée à la pelle et à la houe, suivant le mode des sauvages, quand les sauvages travaillent. M. le baron de Laussat, gouverneur de la Guyane française, sous qui j'ai eu l'honneur de servir, arriva à Cayenne en 1819 ; un des premiers soins de cet administrateur éclairé, qui avait déjà fait ses preuves à la Louisiane et à la Martinique, fut d'établir une ferme-modèle à *Tilsitt*, et d'engager les habitants à y venir porter le tribut de leur expérience tout en y puisant eux-mêmes la théorie et les principes d'une pratique vouée au progrès. Nouveau Triptolême, c'est la charrue en mains qu'il se pré-

sentait à eux. Il voulait qu'ils substituassent, surtout dans les terres basses déjà cultivées et accessibles aux bœufs, l'araire et le travail par les bêtes, au travail fait uniquement jusqu'ici par les bras de l'homme.

Le régisseur de Tilsitt, M. P. Thibault, agronome distingué de la Louisiane, fut chargé de diriger les essais de la charrue et de former quelques ouvriers à l'usage de cet instrument. Avec six bœufs domptés et six jeunes nègres, il fit ses expériences sur une habitation voisine de la ville, et toute la population fut témoin des résultats qu'il obtint et dont il rendit ainsi compte dans la *feuille officielle* de la Guyane :

« Il est aujourd'hui prouvé que trois nègres et trois
« paires de bœufs labourent, à six et sept pouces de
« profondeur, huit cents toises de superficie de terre
« dans un jour, tandis que cinquante nègres la pio-
« cheraient difficilement à la houe dans le même es-
« pace de temps ; et encore le travail de la houe ne
« serait-il pas comparable à celui de la charrue. S'il
« s'agit de sillons pour planter les cannes à sucre et le
« manioc ou le maïs, etc., la charrue sera beaucoup
« plus expéditive et meilleure de beaucoup que la houe.

« C'est une appréciation modérée que de fixer le
« rapport du travail de la charrue au travail ordinaire
« de la houe, de trois nègres et six bœufs, à cinquante
« nègres pour le labourage en plein, et à quarante
« nègres pour le sillonnage.

« La charrue exhausse d'ailleurs les terres basses et
« les rend meubles, poreuses, susceptibles de rece-
« voir les influences de l'air ; la charrue fait aussi
« fructifier les plantes. »

Le *sarcloir* fut également introduit à la Guyane à la même époque que la charrue, après laquelle il passe avec facilité, tandis qu'il ne peut pas aller dans une terre non labourée. Il faisait l'ouvrage d'au moins dix nègres.

Sans rappeler l'établissement des *settlers* américains établis à Laussadelphie, près Kourou, qui devaient labourer et qui ne firent rien de bon, par suite de leur mauvaise conduite, des essais multipliés faits dans le quartier de Macouria, sur le canal Laussat, sur les habitations royales de Mont-Joly et de Baduel, sur celles de M. de Lagotellerie et sur celle de M. Victor Hugues en *terres basses* au canal de Torcy, ces essais, disons-nous, semblaient devoir assurer le triomphe de la charrue sur la houe et la pelle ; mais la force de l'habitude et de la routine reprit bientôt le dessus, et la charrue fut mise de côté aussitôt que M. le baron de Laussat eut quitté la colonie. C'est aussi le même administrateur qui y a introduit les machines à vapeur, qui n'y sont probablement restées que parce qu'elles ont été consacrées à l'industrie sucrière.

En 1826, un autre homme d'un mérite supérieur, le général Bernard, que nous avons eu occasion de nommer à propos du poivre, reprit la charrue, et sur sa

propre habitation, la fit fonctionner avec des labou-
reurs blancs. Les résultats furent toujours les mêmes,
sans que la répugnance instinctive des colons fût
vaincue. Loin de trouver des imitateurs et même de
simples apologistes, au lieu d'appeler des témoins, le
général est forcé d'avouer que quelque heureux qu'il
eût été de montrer ses travaux et ses succès, comme
lui et ses compagnons opéraient à l'encontre de l'o-
pinion du pays, « ils devaient mettre plus de soin à
« se cacher qu'à faire étalage de travaux si satisfai-
« sants. » Quel désolant aveu ! mais comme il montre
bien l'esprit du pays !

Ceux qui ont été témoins des difficultés inouïes que
font nos gens de la campagne pour accepter la plus lé-
gère innovation, même dans le simple changement à
la forme de leurs outils, n'auront pas de peine à com-
prendre cette force de résistance dans une contrée
éloignée et fermée à tout progrès. Le fait n'en reste
pas moins acquis, et voici le résumé des travaux du
général Bernard, écrit par lui-même, et qui ajoute à
l'autorité des résultats obtenus précédemment par le
Gouvernement :

« Le labourage à la charrue est celui des travaux
« qui amènera toutes les améliorations dont dépendra
« la constante fertilité du sol, et qui permettra de ne
« plus employer à la culture des champs, cette quan-
« tité exagérée de bras qu'elle exige aujourd'hui.

« On objecte dans le pays, contre la possibilité des

« instruments aratoires dans ces sortes de terrains :
« 1° leur nature argileuse, qui les rend trop gâcheux
« pendant les pluies et d'une dureté extrême en été ;
« 2° la difficulté des mouvements dans un champ
« coupé de nombreux fossés ; 3° les racines des an-
« ciens arbres cachées sous la superficie du sol et qui
« briseraient les instruments aratoires.

« On pourrait objecter que des terres d'alluvions,
« entourées de digues, coupées de nombreux fossés,
« ne sont pas cultivées à Cayenne uniquement ; que
« celles des bords de l'Escaut, de la Sèvre, de la Cha-
« rente et tant d'autres sont également à base argi-
« leuse, et sujettes à se gonfler par les pluies et à de-
« venir compactes pendant les sécheresses, et qu'elles
« n'en sont pas moins cultivées par des instruments
« aratoires et classées parmi les plus fertiles du
« monde. »

Et ici le général Bernard, comme le philosophe de l'antiquité qui marcha devant ceux qui niaient le mouvement, rappelle et montre les travaux qu'il a exécutés dans ce genre à la Guyane.

« Sur une habitation en rivière, *soixante-quatre*
« *hectares de terres d'alluvion* ont été labourés à la
« charrue par des Européens. Cet essai est assez
« étendu pour qu'il nous soit permis d'en conclure
« que des milliers d'hectares de terre, dans les mêmes
« conditions, pourraient être travaillés de la même
« manière.

« Le sol avait été cultivé depuis longtemps, il avait
« porté alternativement des cotonniers, des rou-
« couyers, des cafiers et des cannes à sucre. A l'é-
« poque où il vint entre nos mains, une grande par-
« tie avait été abandonnée aux productions sponta-
« nées de la nature, le reste était couvert de cannes
« à sucre... Nous fîmes marché avec trois hommes de
« notre ancien corps d'artillerie; deux d'entre eux
« avaient été laboureurs dans les provinces de
« France où l'on emploie les bœufs au labourage; le
« troisième était du midi, et habitué à labourer avec
« des mulets.

« On voulut se mettre à l'œuvre; mais ici nouvelle
« difficulté. Les mulets étaient dressés à tourner au
« moulin, et ils se montrèrent rétifs à la charrue; les
« bœufs étaient encore plus indociles. Avec de la pa-
« tience, de la bonne volonté, des soins que ces ani-
« maux avaient été jusqu'alors loin de connaître, on
« parvint en assez peu de temps à se rendre complé-
« tement maîtres d'eux. Le plus difficile fut de les
« décider à passer sur des ponts que nous avions
« jetés d'avance en travers des principaux fossés de
« division: toujours ils s'étaient arrêtés court de-
« vant ces ponts, lorsqu'enfin une paire de bœufs,
« ayant pris le parti de passer de côté à travers le
« fossé, les autres le suivirent; et depuis lors ils en-
« traient sans difficulté dans le champ par la même
« voie....

« Le labourage commença d'abord d'une manière
« assez médiocre ; mais peu à peu la régularité s'éta-
« blit, et nous finîmes par obtenir, *par jour, de*
« *chaque araire*, un travail qui, mesuré, représentait
« *trente-cinq journées de nègres*.

« Sur ces terres, qui passaient pour *usées*, des her-
« bes de deux pieds de hauteur couvraient entière-
« ment le sol et entretenaient sa fraîcheur. Nous mêt-
« mes cette circonstance à profit en ne faisant couper
« ces herbes qu'au fur et à mesure de la marche de la
« charrue ; ainsi, quelques jours avant que celle-ci
« dût entrer dans les divisions, nous faisons sa-
« brer le terrain. Dans l'été, où le soleil n'est jamais
« obscurci, en peu de temps les herbes séchaient assez
« pour être consommées par le feu, et la charrue en-
« fouissait le produit de leur incinération.

« Les terres ainsi travaillées à l'araire, restèrent
« en sillons pendant tout l'été ; les vieilles herbes,
« dont les souches avaient été retournées, périrent
« jusque dans leurs dernières racines, et de long-
« temps nous ne les avons vues reparaître.

« Nos ouvriers blancs nous disaient que s'ils ne
« travaillaient pas plus de temps en France, aucun
« maître ne voudrait les employer. Voici comment
« leur journée était réglée : Ils se levaient le matin à
« cinq heures, au point du jour, et ils pensaient leurs
« animaux, chose à laquelle ces bêtes n'avaient ja-
« mais été habituées, et qui les avaient attachées aux

« laboureurs comme des chiens s'attachent à leurs
« maîtres. (1) Ils prenaient une tasse de café, man-
« geaient un morceau, et partaient à six heures pour
« les champs. A dix heures, ils interrompaient leur
« travail pour déjeuner. Ils ne retournaient au labou-
« rage qu'à deux heures et en revenaient à six ; de
« sorte que, compris les quatre voyages d'aller et de
« retour, ils n'employaient que huit heures de la
« journée au travail, et ils avaient fait chacun le tra-
« vail de trente-cinq noirs ! Leurs moments de loisir
« étaient remplis par les réparations des charrues et
« des harnais, car tout cela, ces derniers surtout,
« était bien pitoyable.

« Une des grandes raisons que l'on fait valoir contre
« le labourage, c'est la rencontre des vieilles souches,
« *chicots*, qui se trouvent sur le sol ou au-dessous.
« Cette objection n'est pas sans valeur dans le défri-
« chement des forêts ; mais les terres basses, celles
« des savanes et celles des habitations, cultivées de-
« puis longtemps, n'ont plus de *chicots* ou très-peu.
« Nous en avons cependant trouvé dans les champs
« que nous avons labourés. Quand ils étaient visibles,
« on y mettait le feu, et ils brûlaient jusqu'au fond,
« car ces arbres sont sans pivot ; il fallait ensuite
« remplir le trou qui s'était fait à leur place, afin que

(1) Ce ne sont pas les animaux qui, généralement, manquent à la reconnaissance...

« les animaux ne s'y enfondrassent point. Mais il est
« aussi arrivé que de grosses racines horizontales n'é-
« taient point aperçues, et les charrues s'y sont bri-
« sées quelquefois ; eh bien ! on les a raccommodées.
« Est-ce donc un accident inconnu aux laboureurs de
« tous les pays, que de briser leur charrue contre une
« pierre, un bois invisible, et a-t-on pour cela re-
« noncé au labourage sur toute la surface du globe ?

« Ayant laissé le champ labouré en sillons exposé
« pendant tout l'été à l'ardeur du soleil, aux pre-
« mières pluies les mottes se pulvérisèrent, et nous
« employâmes avec succès la herse pour égaliser le
« sol. Cet instrument enleva les pailles, les débris de
« souches des vieilles herbes, et le sol fut parfaite-
« ment disposé à recevoir les plantations qui lui
« étaient destinées. »

Quel qu'ait été plus tard le sort des entreprises agricoles du général Bernard, on ne peut les attribuer aux essais intelligents d'agriculture qu'il a entrepris.

Un fait patent subsiste : ce n'est pas la nature du pays, mais la nature de ses travailleurs encroûtés, qui s'oppose au travail des terres de la Guyane par la charrue. Or, comme celles-ci ne sont pas changées et qu'au contraire les ateliers le sont complètement depuis l'émancipation des nègres créoles et l'introduction des engagés *coolies* et autres, on peut reprendre la charrue, et façonner tout de suite les nouveaux

ouvriers au labourage, au lieu du travail à la pelle et à la houe.

Comme il ne peut pas y avoir à hésiter entre les résultats de ces deux manières de cultiver le sol, un des premiers soins des nouveaux exploitateurs des richesses territoriales de la Guyane, doit être d'opérer cette substitution. Tout dépend de l'impulsion première qui sera donnée aux nouveaux ateliers. Il faut rompre avec les anciennes méthodes réputées mauvaises, et, sans repousser tout à fait ce qui peut être reconnu bon dans l'ancienne expérience, entrer carrément, et tout de suite, dans la voie du progrès, et soumettre la contrée à l'importation des meilleures pratiques agronomiques qui lui sont applicables.

Dans la plupart des autres colonies, on a introduit la charrue; la Guyane française serait-elle donc toujours destinée à faire une fâcheuse exception? Dans le *Moniteur* du 14 août 1832, on lisait que notre ancienne colonie de l'île de France, qui, en 1812, n'exportait que 484,652 kilog. de sucre, en avait exporté en 1832, PAR SUITE DE L'EMPLOI DE LA CHARRUE, 40 millions de kilogrammes, quatre-vingts fois plus que vingt ans auparavant!

Si le blé ne doit pas être cultivé à la *Guyane*, où il pousse tout en paille et ne porte pas d'épis, il n'en est pas de même du riz; il y croît aussi bien que dans la Caroline, et il est plus beau que celui de l'Inde et du

Piémont. On peut en faire deux récoltes annuellement. Les terres basses sont parfaitement à sa convenance et le riz n'ajoute rien aux causes qui peuvent les rendre insalubres aux Européens dans certaines conditions. En France, cette raison de salubrité y a fait abandonner la culture du riz, et nos établissemens de l'Inde ne sont pourtant pas suffisants pour nous approvisionner. La consommation, surtout à l'époque de la cherté des céréales, pourrait beaucoup augmenter parmi nous, si nous avions quelque provenance nationale, comme la Guyane ou l'Algérie, qui pût en verser des masses sur nos marchés. Tout au plus si maintenant nos importations de l'étranger atteignent une valeur de six ou huit millions, et c'est bien peu, quand on pense que cette graminée est celle qui nourrit le plus grand nombre d'enfans de la famille humaine.

On l'aime beaucoup dans les colonies. A la Guyane on l'y a toujours un peu cultivé comme *vivres*, mais jamais suffisamment comme article d'exportation. On a même souvent renoncé aux rizières à la Guyane par la difficulté d'émonder le grain. On n'y possède aucune machine propre à opérer sa décortication, ce qui ne serait pas nécessaire pour l'exporter, mais qui est indispensable pour la consommation locale. Il se conserve admirablement dans sa pulpe pendant cinq ou six ans, ce qui est précieux pour prévenir les années de disette.

Des cultures étendues de rizières paieront bien, quoique les chaleurs prolongées leur soient contraires ; ce sera une des productions à ne pas négliger quand on aura repris les travaux des champs de la Guyane avec la charrue. D'ailleurs, les nouvelles émigrations d'engagés-travailleurs qu'on va chercher dans l'Inde, ne se nourrissant principalement que de riz, forceront bien cette culture pour leur propre consommation.

Dans les autres pays on le plante par touffes ; en Egypte, où croît, comme dans la Caroline, un des riz les plus recherchés, on est obligé de l'arroser avec des appareils qui puisent l'eau dans le Nil ; à Cayenne, on se borne à gratter un peu la terre et à enfoncer suffisamment le grain pour que les oiseaux ne le mangent pas. La Guyane hollandaise possède de belles rizières, ainsi que la Guyane anglaise.

Le maïs est un des principaux aliments des indigènes et des bestiaux dans toute l'Amérique. Excepté au delà du 46° degré boréal, comme en Europe, il croît bien partout. Celui de Cayenne est beau et bien nourri ; mais nous pensons qu'il ne ferait pas une denrée d'exportation avantageuse et qu'il doit rester réservé à la consommation intérieure et locale, sa culture pouvant prendre la place d'autres productions susceptibles d'offrir de meilleurs profits à la spéculation. Il ne faut pourtant que six semaines ou deux mois pour obtenir ce grain ; c'est une des

plantes qui rapportent le plus rapidement à son cultivateur, qui en fait jusqu'à trois récoltes tous les ans. Aussi tous les petits blancs en sèment-ils, et lorsqu'on a tenté des colonisations d'Européens sur les bords de la Mana ou ailleurs, c'était généralement le maïs qui les dédommageait de leurs travaux, non-seulement le plus tôt, mais avec le plus de régularité et de certitude. Le millet réussit aussi à merveille, ainsi que le gros mil ; l'un et l'autre fournissent annuellement plusieurs récoltes.

Les colons blancs et les gens de couleur donnent la préférence sur tous ces grains, pour leur propre alimentation, à la cassave et au couac. C'est la farine provenant de la racine d'une plante vénéneuse de la famille des *euphorbiacées*, appelée *satropha*, autrement dite manioc. Elle est originaire de la Guyane comme des Antilles. Par la pression, la chaleur et la fermentation, on sépare facilement le bon du mauvais, la partie vénéneuse de la plante de sa partie farineuse. A la suite d'une légère préparation sur le feu elle prend le nom de *tapioca*, sous lequel elle est connue parmi nous.

Tous les habitants de Cayenne aiment le manioc ou son produit. Il n'est pas de petit ou de grand propriétaire qui n'en cultive, mais dans les terres hautes, et de préférence dans les endroits où ne viendraient pas bien d'autres denrées coloniales. Le manioc atteint

sa maturité le neuvième mois. Avec quelques pieds que sarcle un nègre une ou deux fois par semaine, il a abondamment sa nourriture quotidienne. En y joignant l'élève du bananier, l'abondance règne toute l'année dans son garde-manger. Avec cette vie simple et frugale, un seul cultivateur, faisant régulièrement sa journée de travail, pourrait nourrir vingt personnes, d'après le proverbe du pays : « Vingt jours de nourriture pour un jour de travail. » Il est certain que les dix-neuf fainéants ne devraient pas demander à *vivre pour manger*, mais se contenter de *manger pour vivre* ; ce qui devrait, du reste, suffire à tous les êtres doués de raison, s'ils n'étaient pas déjà les seuls dans la nature à manger sans faim et surtout à boire sans soif.

Le bananier, ou *figuier d'Adam*, est le plus fructueux de tous les végétaux. Il rapporte, comme le manioc, au bout de neuf mois ; un seul pied reproduit trois ou quatre rejetons qui poussent parfaitement droits et peuvent donner chacun un *régime* (bouquet de fruits) pesant de vingt-cinq à trente kilogrammes. On coupe l'arbre à six pouces de terre aussitôt qu'on a recueilli le *régime* à sa maturité. Le sagoutier de l'Asie, qui passe pour l'arbre le plus fécond, pouvant donner mille kilogrammes de farine par an, n'égale pas encore le bananier, reconnu capable de fournir au delà de cette quantité alimentaire. Outre la banane, il y a aussi la figue-banane, plus courte et plus

délicate , et qui , coupée en rouelles , présente l'image du crucifix ; la bacauve aussi est de la même famille sucrée et farineuse. Crus ou cuits , ces fruits se mangent avec un égal plaisir ; rôtie , la banane se rapproche du goût du pain plus qu'aucune autre production végétale.

Les ignames et les patates douces viennent partout , et le chou-palmiste ne donne que la peine de monter le détacher à la cime de sa belle tige. Avec le gibier et le poisson qui , comme nous avons précédemment vu , ne manquent jamais , on comprend que , sans emprunts exotiques , il serait encore facile et agréable de vivre à la Guyane. Eh bien ! du temps de l'esclavage , les habitants achetaient de la viande salée , de la morue et autres poissons salés ou fumés , pour nourrir leurs ateliers. Cela donnait moins de peines et d'embarras.

Ce chapitre *vivres* a été toujours d'une très-grande importance à la Guyane , où l'on craint sans cesse de mourir de faim au milieu des prodigalités de la nature. Outre les articles de première nécessité que nous venons de passer en revue , les jardins ne se refusent à aucune des productions végétales de nos potagers d'Europe. Presque tous les légumes y réussissent , moins quelques-uns , comme la pomme de terre , dont le tubercule ne grossit pas , pendant qu'au contraire la tige pousse avec un éclat luxuriant. Les petits pois et les haricots également , ne remplissent pas

leurs cosses, tout en se développant vigoureusement.

Quant aux fruits des tropiques, Cayenne est la terre de promesse. Les melons, les ananas, les oranges, limons et citrons, y sont à la portée de tous et l'on s'en rassasie par la seule raison qu'ils sont trop communs ; la mangle, le litchi, le mangoustan, l'avocat, la barbadine, la pistache, la goyave, la sapotille, la grenade, la figue, la maritambourg, la pomme-cannelle, le corossol et cent autres variétés de fruits particuliers à la zone torride, et plus délicieux les uns que les autres, y dédommagent amplement de l'absence des pêches, des abricots, des pommes et poires, qui n'y viennent pas, quoique l'Européen ne cesse de soupirer après ceux-ci lorsqu'il en a éprouvé la privation une seule saison. Il faut bien prendre garde, quand on n'est pas encore tout à fait acclimaté, à se trop laisser aller à manger des fruits rafraîchissants qui, par cela même, sont une tentation continuelle pour des palais altérés. C'est presque toujours à la suite des excès qu'on en fait que l'on est incommodé. On les prend alors en dégoût pour reporter ses souvenirs avec plus de force sur les fruits des climats tempérés dont on est privé. La plupart des fruits à la Guyane en sont indigènes et tiennent toutes leurs qualités du sol et du climat. Cependant quelques espèces ont été importées de l'Inde, et la greffe sur ceux-ci et même sur les autres, ajoute beaucoup à leur délicatesse.

La culture du café fut un des honneurs de la Guyane française. Elle passe pour la première colonie qui s'y livra, et cependant elle ne se pressa pas trop : c'est en 1716 seulement qu'elle reçut les premiers plants de Surinam, sa voisine ; et il y avait déjà près de cinquante ans que Soliman-Aga avait fait connaître le café à Paris, et que madame de Sévigné avait pronostiqué qu'il passerait comme Racine. Ce qui, Dieu merci ! n'a pas été plus vrai pour l'un que pour l'autre... Si Racine a conservé toute sa faveur auprès des gens de goût, qui n'aime donc aussi aujourd'hui

« *La suave* liqueur, au poète *si* chère,
« Que Virgile ignorait et qu'adorait Voltaire ? »

Après l'incomparable moka, la France a été le mieux partagée pour la production de cette fève : Cayenne, la Martinique et Bourbon, chacun dans leur genre, produisent des qualités que les amateurs se disputent. Sans prononcer nous-même, nous pouvons déclarer ici que le café de Cayenne, venu dans les montagnes, est plein d'une saveur et d'un arôme extrêmement rapprochés du moka. Le café des terres basses, plus vert et d'un grain égal, flatte mieux l'œil ; aussi est-il plus marchand sans valoir autant.

La culture du caféier est facile ; il demande un peu d'humidité et juste assez d'entretien pour empêcher

l'arbuste d'être étouffé par les mauvaises herbes. La vie est un combat à la Guyane, entre la production domestique et les productions sauvages : celles-ci l'emportent toujours quand la vigilance humaine cesse de veiller sur ses propres œuvres. En Europe, l'homme multiplie ses efforts pour provoquer et exciter la végétation ; dans les régions tropicales, et à la Guyane principalement, la tâche principale de l'homme est de contenir et de soumettre la nature. S'il est faible, elle le domine ; s'il est lent, elle le devance.

Il faut donc dégager et sarcler de temps en temps le pied du caféier. La cueillette est un jeu de femmes et d'enfants, et ne présente aucune de ces difficultés qu'on éprouve auprès des grands arbres à épices.

La vente du café est d'autant mieux assurée en France en tout temps, que nous sommes malheureusement tributaires de l'étranger pour je ne sais combien de millions. Nous achetons des qualités inférieures, provenant de Java, du Brésil et d'Haïti, pendant que nous laissons dépérir les qualités supérieures de notre trinité coloniale, qui semble s'être fatalement donné le mot pour abandonner, d'année en année, cette précieuse et intéressante culture. La baisse est successivement sensible dans leurs exportations respectives. Cayenne n'a jamais beaucoup produit ; mais enfin il en sortait assez pour faire apprécier sa supériorité. Aujourd'hui, sa production égale tout au plus la consommation locale ; et, sur la même pente, l'habitant

finira par acheter du café exotique, ainsi qu'il fait d'autres articles qui abondent pourtant sur place, tels que les bois, le poisson et le sel.

C'est toujours en faveur de la canne que se font les exécutions, comme s'il n'y avait pas place pour deux, et que l'alliance entre le sucre et le café ne pût exister aussi bien dans la production que dans la consommation. En 1819, nous avons trouvé le café en état de recrudescence à Cayenne ; on augmentait les plantations, et nous avons vu des habitations produisant au delà de vingt mille kilogrammes. Ce n'est plus cela aujourd'hui : la grande culture a déserté les caféières. On ne trouve le caféier maintenant que chez les petits planteurs.

Relever les caféières sera avantageux à la fois à la colonie et à sa métropole. Outre l'honneur qui attend le planteur, il peut être assuré d'être largement indemnisé. La vente, certaine en tout temps, le deviendra encore plus quand les quantités portées sur le marché seront assez considérables pour bien faire connaître et apprécier la qualité. Aujourd'hui, le café de Cayenne en France est si rare, qu'il y est presque passé à l'état de mythe.

La culture du caféier n'empêche pas de se livrer à d'autres occupations, puisqu'elle ne demande que peu de main-d'œuvre, une fois les plantations en plein produit. Il y a plus ou moins de coques sur l'arbuste, suivant l'année ; cependant on peut assez générale-

ment compter sur une récolte à Cayenne, où le plus grand fléau des plantations, les coups de vent, ne se fait jamais ressentir comme dans les îles. Que de fois les ouragans n'ont-ils pas, à la Martinique et à Bourbon, emporté non-seulement la fève, mais le plant lui-même, quoiqu'on prenne la précaution de l'étêter!

Le coton est une des productions originaires de la Guyane. Les premiers Européens l'y trouvèrent; et, quoique les Indiens ne sussent pas le tisser, ils s'en servaient à leur manière et à divers usages.

On peut affirmer, sans crainte de démenti, que, de tous les produits végétaux, le coton est celui qui se répand le plus dans le monde et sur le plus grand nombre d'individus. Par l'importance et le développement qu'a acquis cette plante, quoiqu'elle ne soit pas alimentaire, sa disparition serait celle qui affecterait le plus universellement. Quel est l'habitant de la terre, depuis le pôle arctique jusqu'au pôle antarctique et sous tous les degrés du méridien, qui n'ait touché, possédé, porté ou apprécié quelque objet produit du coton?

De jour en jour son empire s'étend encore par le perfectionnement des moyens de fabrication. Il faut donc que la production, au lieu de s'arrêter, s'efforce de suivre la consommation, disposée à s'accroître aussi par le bon marché.

La France en est arrivée à consommer pour près de

150,000,000 de francs de coton en laine, et toutes ses possessions coloniales dans les deux Indes ne lui en fournissent pas la vingtième partie. Ce sont les États-Unis d'Amérique, principalement notre ancienne Louisiane, la Caroline du Sud et la Géorgie, qui se sont emparés des métiers européens appropriés à leur sorte; ils les alimentent dans des proportions gigantesques, et même effrayantes par la dépendance dans laquelle les États-Unis tiennent notre industrie. Que les relations entre l'Europe et l'Amérique viennent à s'arrêter par quelque cause que ce soit, politique ou autre, les ouvriers, en France, et surtout en Angleterre, seront condamnés à l'inaction. Il est certain, d'autre part, que les planteurs, mourant de faim sur leurs balles invendues, ne seraient guère plus heureux. Mais le mal de l'un ne guérirait pas l'autre.

Le Brésil entre pour un chiffre dans nos approvisionnements; et, sur la même côte, dans son voisinage, notre colonie de Cayenne s'est longtemps adonnée à cette culture, et produisait une qualité longue-soie rivalisant sans désavantage avec le Fernambouc. Il fut pendant longtemps la production capitale de la Guyane. Ses *terres basses*, qui étaient les plus propices, n'avaient pas encore été envahies par la canne à sucre. Ce n'est pas tant la terre et l'espace, du reste, qui ne suffisaient pas et ne pouvaient se partager; c'étaient les bras cultivateurs, qui ne pouvaient pas se

porter sur une culture sans préjudicier à l'autre. La rivalité a détruit à la Guyane les plantations de cotonniers qui y croissaient merveilleusement et avaient placé leurs récoltes dans un rang distingué sur les marchés. Les prix du coton, qui ont été encore inférieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui, découragèrent les habitants, n'entrevoyant pas la possibilité de joindre les deux bouts quand l'abolition de l'esclavage est venue les condamner au travail salarié. Peut-être que, s'ils eussent adopté uniquement les qualités supérieures longues-soie, comme à *Sea-Island*, au lieu de s'en tenir aux courtes-soie, ils se seraient mieux retrouvés.

Le coton de Cayenne est doux, moelleux, d'un beau blanc, et son fil soyeux est fort long. Le moulinage en était généralement facile et bien fait, et les cotons de Cayenne réputés très-propres. Cette dernière qualité leur venait de ce que le coton ne tombe que sur le sable, quand le vent, à sa maturité, l'arrache de sa cosse. Aucune de nos colonies nationales ne peut rivaliser avec la Guyane pour cette denrée, non plus que pour le roucou. On a souvent comparé le coton de Cayenne avec celui du Sénégal, et le rendement de celui-ci s'est trouvé, de douze livres sur trente, inférieur au coton de Cayenne, tout en ne l'égalant ni pour la blancheur, ni pour la finesse.

Le coton cultivé dans les terres hautes est également de très-belle qualité. On a découvert une espèce

particulière dans l'intérieur de la Guyane, que les Indiens Oyampis cultivaient et qui avait paru encore supérieur aux sortes des planteurs. L'administration en a fait venir des graines et a redoublé ses efforts pour le propager ; mais malheureusement cette culture est tout à fait délaissée. Si, en 1820, on exportait encore deux cent huit mille cinq cent deux kilogrammes, en 1854 on est tombé à deux mille deux cents kilogrammes : néant, pour ainsi dire.

Quand les alluvions sont bien desséchées par l'élévation de digues et quelques écluses sur les canaux d'écoulement, neuf mois après on ramasse une première récolte ; la seconde a lieu quatre ou cinq mois après. Deux récoltes par an sont assurées au planteur de coton à la Guyane : celle d'été, en septembre et octobre, et celle d'hiver, en janvier et février.

Si la moitié des terres susceptibles de porter du coton étaient à la Guyane mises en rapport, les cent millions de kilogrammes que demandent nos fabriques seraient fournis et bien au delà. Aussi peut-on se dire : « Nous payons annuellement à l'étranger pour 150,000,000 de francs d'une matière première qui nous est indispensable, et que nous pourrions nous fournir à nous-mêmes. » Il n'y a pas là de doute à élever ni d'objection sérieuse à opposer ; ce sont des faits et des calculs clairs comme deux et deux font quatre. Envoyons des bras sur toutes ces *basses terres* de la Guyane ; prenons-les de préférence pour ce travail, en

Afrique ou en Asie. Ceux-ci, pour la plupart, n'auront pas d'apprentissage à faire, le coton étant cultivé dans le pays d'où ils sortent ; mais leur coton reste sur les lieux de production et alimente la Chine ; une très-petite quantité franchit le cap de Bonne-Espérance. Les *Coolies*, que l'on commence à engager sur une échelle assez étendue, seront de plus acclimatés à la Guyane, dont la température n'est pas aussi élevée que celle des contrées où ils sont nés, qu'ils ont habitées et cultivées jusqu'à présent. Une fois les premières plantations en bon ordre, les récoltes se succéderont avec une constante régularité, n'ayant plus besoin que de forces moindres pour l'entretien et la moisson.

Outre les avantages résultant pour la métropole d'avoir une seule source de production, et de pouvoir y compter, sans que des guerres maritimes, si redoutables autrefois et aujourd'hui bien loin de nous, puissent nous la ravir, on obtiendrait les plus belles sortes de coton et à des prix réduits pour la fabrication, qui arriverait ainsi à donner plus beau et à meilleur marché. Le gouvernement retrouverait, par l'exportation de la matière fabriquée et une foule de profits indirects, les quinze ou vingt millions des droits d'entrée sur la matière première, qu'il perçoit aujourd'hui d'après son tarif de douane.

On fonde de grandes espérances sur l'Algérie, et nous ne savons jusqu'où et à quel moment elle les justifiera pour le coton. On en a encore peu vu sur

les marchés, où la qualité et le moulinage ont été jugés très-inégaux. Bonne terre et climat chaud sont sans doute d'heureuses conditions de succès, s'il n'y a pas de ces sécheresses qu'on ne redoute jamais à la Guyane, grâce à la longueur et à la fraîcheur humide de ses nuits, même pendant l'été.

La Guyane, quelque développement qu'y puisse prendre l'exploitation aurifère, ne perdrait pas, une fois acquis, le rang important auquel nous aspirons pour elle dans la production du coton. A cet effet, nous avons un exemple tout récent qui suffirait à nous rassurer, si déjà nous ne l'étions pas par la nature propre à chaque terrain : celui où croît le cotonnier n'est pas le même où se trouve l'or ; et quant à la main-d'œuvre, comme l'une et l'autre industrie payeront, chacune aura ses partisans le jour où la Guyane sera peuplée,

Des mineurs de notre connaissance, anciens habitants de la Louisiane, maintenant établis à Sacramento (Californie), ont semé dans ces belles plaines de la graine de cotonnier (*cotton-wood*) de l'espèce arborescente, assez naturelle à la contrée. Tout en faisant non loin de là leur récolte d'or, ils n'ont pas négligé celle du coton, et ils ont recueilli six balles de coton en laine qu'ils ont expédiées à Mobile. L'*Advertiser* de cette ville cite les rapports des courtiers de cette place importante, constatant que *le coton de la Californie, de très-belle qualité, est fort et soyeux.*

L'industrie aurifère n'y ayant pas empêché l'agriculture de faire d'immenses progrès, puisqu'elle exporte déjà un fort excédant de céréales, la culture du coton y donnera des résultats aussi prompts; et ce nouvel État de la confédération américaine, tout en continuant à produire de l'or en abondance, mêlera plus tard un contingent de coton à ceux de la Louisiane et de la Géorgie. Voilà justement ce que nous ambitionnons pour notre Guÿane : à côté de la roche qui donne l'or, que les vases du littoral alimentent nos fabriques du plus beau coton de l'univers !

Nous ne saurions trop insister, pour qu'à l'aide de capitaux et sous la protection du gouvernement, il soit envoyé des *ouvriers*, n'importe leur couleur, chercher les cent millions de kilogrammes de coton en laine dont nos métiers ont l'emploi annuel ; et quelle plus magnifique prime que le transport de cent mille tonneaux exclusivement réservés à notre navigation nationale !

Jamais les circonstances ne furent plus favorables. Jadis on avait contre soi :

1° Les guerres maritimes ou des craintes continues à cet égard. En séparant la métropole de ses colonies, elles compromettaient les capitaux engagés outre-mer. Le calme des océans semble assuré à tout jamais, autant par les progrès de la civilisation, la nature de nos alliances extrà-nationales, que par les nouveaux systèmes de navigation.

2° L'esclavage existait, mais condamné à terme et

sans la possibilité de se recruter. Il empêchait de se servir du travail libre, même avec des capitaux ; le système des *engagés* éprouvait des embarras internationaux, qui sont levés aujourd'hui en droit comme en pratique. Avec des fonds, on peut, avant un an, avoir de nombreux ateliers pour la formation desquels on n'aura que l'embarras de choisir la race et la couleur.

3° Les capitaux étaient timides en France, où l'on ne connaissait pas bien la puissance de leur association. Aujourd'hui, ils ne cherchent que de bonnes occasions pour s'agglomérer et opérer par masse. Avec 50 millions de francs, on arriverait à produire les cent millions de kilogrammes de coton dont la France a l'emploi, et sans jamais épuiser les trente-deux mille kilomètres carrés des terres basses de la Guyane française. Qu'on juge les bénéfices de toutes sortes qui en résulteraient !

Rien n'est contraire ; tout, bien pesé, est favorable. Nous ne connaissons pas d'opération plus digne en ce moment de fixer l'attention de notre gouvernement ainsi que celle des capitalistes.

La culture du coton, parvenue aux immenses développements que nous entrevoyons pour elle à la Guyane, n'empêchera nullement de tirer aussi parti de l'indigo. L'*anil* pousse à l'état naturel dans les terrains bas et marécageux de la Guyane française. Cette herbe à indigo est aussi commune que les joncs

et les roseaux dans les pinotières d'Approuague. On n'aurait que la peine de la couper pour la soumettre tout de suite à la préparation, et en retirer une magnifique teinture. Un seul habitant à Cayenne s'en occupe encore un peu, et c'est un détail auquel il se livre tout à son aise pour les besoins intérieurs du pays ; quand on lui en demande, il va couper quelques brassées d'herbe, la fait bouillir et fermenter dans sa batterie de cuisine, et livre un indigo d'une superbe nuance. Ce produit sauvage a été déjà analysé, comparé, et jugé d'une qualité au moins égale à celui de Saint-Domingue et des colonies espagnoles, et pouvant rivaliser même avec celui du Bengale.

Avant notre grande révolution, les Anglais achetaient l'indigo à la France et à l'Espagne. Saint-Domingue nous approvisionnait et avait du surplus pour l'étranger. Combien tout a changé depuis ! De vendeurs, nous sommes devenus acheteurs, et l'Angleterre a eu l'avantage d'évoluer à l'inverse. Depuis la paix générale, c'est elle qui fournit l'Europe de ses indigos de l'Inde, qui occupent à la fois le premier rang comme qualité et comme quantité.

Quant à la France, elle retire à peu près la huitième partie de l'indigo qui lui est nécessaire de ses possessions dans l'Inde. Sur les seize millions qu'elle consomme, les trois quarts lui viennent de l'Angleterre ; les Hollandais et Vénézuéla entrent sur nos marchés pour environ deux millions ; nos colonies

sont représentées par la Martinique, qui en a livré en 1854 pour 14,630 francs. Quel misérable chiffre ! quand on pense surtout que la Guyane française suffirait seule, et bien facilement, à fournir la totalité de nos besoins, et nous rachèterait ainsi d'un tribut aussi onéreux pour notre numéraire que préjudiciable à notre navigation, quoi que puisse dire la nouvelle science économique.

A l'époque même où Saint-Domingue nous satisfaisait complètement, M. Lescallier, ordonnateur à Cayenne, qui avait une longue expérience des colonies de l'Amérique, résolut d'établir une indigoterie sur la rivière d'Approuague, et se livra à des calculs et à de nombreux essais qui présentèrent l'opération sous le jour le plus satisfaisant. Malheureusement, cet ordonnateur fut rappelé en France avant d'avoir pu donner à ses projets l'autorité du succès.

On pourrait faire annuellement quatre coupes de cet indigo sauvage. Gaillard de Terraube affirme que, de son temps, vers la fin du siècle dernier, il a vu faire six, sept et huit coupes par an de cette herbe, qui repousse en moins de deux mois. C'est en tirant parti de ce don naturel que pourrait sérieusement commencer l'exploitation indigotière, sauf à continuer plus tard par des plantations régulières, et même en introduisant l'arbre à indigo du Bengale (*writhia tinctoria*), s'il devait donner un produit supérieur à l'herbe sauvage. Nul doute que le sol de la Guyane ne lui con-

vint parfaitement. Il ne faut pas, à beaucoup près, des usines aussi considérables pour l'indigo que celles nécessitées pour la fabrication du sucre. Cependant, on ne recula jamais devant celles-ci, et les autres, au contraire, ont toujours été en suspens. On s'est effrayé d'établir quelques équipages de cuves pour faire pourrir ou fermenter cette herbe qui s'offre à profusion, et dont la vertu colorante, d'une dé faite toujours certaine et à bon prix, ajouterait incontestablement à la richesse du pays et de ses habitants.

Lê besoin du tabac s'est tellement généralisé en France, que la consommation s'accroît annuellement; et c'est à l'étranger qu'on est obligé de recourir pour faire passer par le mélange les qualités indigènes. 30,000,000 de francs sortent habituellement de notre trésor public pour solder ce produit exotique, tandis que les sortes indigènes que nous expédions n'excèdent pas le cinquième de cette somme.

Ce sont encore les États-Unis qui nous fournissent les plus grandes quantités, comme si nous n'avions pas sur ce même continent une possession qui en produirait d'aussi excellent et en abondance. A la Guyane, le tabac croît avec une merveilleuse facilité, et il est d'une qualité égale à celui si apprécié des contrées avoisinantes, le Brésil et la Colombie. On le néglige à Cayenne comme tout le reste, et c'est presque à l'insu des habitants que cette plante se montre jus-

que dans les rues de la ville, où elle pousse avec la mauvaise herbe. Cependant, il n'est pas de culture plus facile ; elle n'exige aucun travail préparatoire, ne donne aucune fatigue ; la plante croît d'elle-même et réclame si peu de soins, qu'un planteur isolé peut s'y livrer tout à son aise. Mais il faudrait qu'une fois le tabac mûr, il changeât de mains pour la préparation. Les planteurs ne savent pas accomplir la tâche jusqu'au bout ; et, par leur manque de connaissances industrielles ou leur incurie, s'ils font bien pousser le tabac, ils le laissent ensuite se perdre. On n'a donc jamais su lui donner une préparation qui fit valoir sa qualité. Le jour où l'on voudra s'en occuper sérieusement, on en sera, comme de toute chose, à s'étonner qu'on ait pu si longtemps méconnaître les avantages qu'il y avait à en retirer ; le fait paraîtra même d'autant plus extraordinaire, qu'on a sous les yeux l'exemple du profit général dont il est pour tous les planteurs et dans tous les pays du globe sans exception où l'on s'adonne à cette culture.

Peut-être objectera-t-on que des essais malheureux ont été faits ; que, par suite d'une mauvaise préparation, on a jugé défavorablement la Guyane et de façon à justifier l'abandon tellement complet de cette culture que tout le tabac qui s'y consomme est du tabac d'importation. L'excuse n'est pas admissible : le climat et le sol identiques des contrées qui confinent notre Guyane font leurs preuves tous les jours ; nous

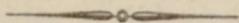
sommes à faire encore les nôtres sérieusement ; ce jour-là arrivé, nous ne serons inférieurs ni à nos voisins ni à personne.

Pour résumer ce long exposé des productions de la Guyane française, qui doit paraître d'une monotonie inhérente au sujet même, et qu'une plume plus exercée, mais non plus véridique que la nôtre, eût seule pu sauver, nous allons rappeler succinctement tout ce qu'il y a à faire pour retirer les richesses enfouies :

- 1° L'exploitation des forêts pour les bois de la marine, de l'ébénisterie, les bois de teinture ; pour les gommés-résines, les baumes et autres suc de valeur, comme le caoutchouc, les huiles et les plantes médicinales ; et, sans préjudice de la culture régulière de ceux de ces différents arbres qui s'y prêteraient, procéder tout de suite à l'éclaircie et à l'aménagement de ces forêts.
- 2° Les plantations de cotonnier : en *terres basses* seulement elles peuvent fournir tout notre approvisionnement de coton en laine, *longue et courte soie*.
- 3° Les caféières à rétablir en terres hautes et en terres basses.
- 4° L'exploitation des cacaotiers sauvages et la culture de cet arbre en plantations régulières.
- 5° Les indigoteries, par la coupe d'abord de l'herbe d'indigo qui se perd dans les pinotières, et sa culture mieux ordonnée.

- 6° L'extension à l'égal du giroffier des autres arbres à épices, tels que le cannellier, le muscadier, le poivrier, etc.
- 7° La culture du tabac.
- 8° L'élève du ver à soie indigène et exotique, et de l'insecte cochenille.
- 9° La continuation de la culture du roucou.
- 10° Les salaisons de poissons de mer et de rivière.
- 11° L'industrie des plantes textiles.
- 12° L'établissement des ménageries dans les immenses et délicieuses savanes, prêtes à recevoir tout de suite cent mille têtes de bétail.

Enfin, l'exploitation aurifère, qui, loin de nuire aux travaux de défrichement et de mise en valeur de toutes ces terres, contribuera, au contraire, à déblayer le terrain, à fournir des bras et à donner du mouvement et de la vie à la contrée, comme on le voit en Californie et en Australie, où les travaux des champs se développent avec une rapidité dont les pays dépourvus d'or ne peuvent offrir aucun exemple.



Nous venons d'exposer avec conscience tout ce qu'une longue et vieille connaissance de la Guyane a pu nous inspirer. Notre but est d'être utile à cette belle contrée et de remplir en même

temps un devoir de bon citoyen, en cherchant à éclairer notre pays sur la possession d'un trésor méconnu depuis trop longtemps. J'aurais voulu remplir la tâche avec plus de talent et d'autorité ; mais je crois du moins avoir saisi les circonstances les plus favorables. La stabilité et le bonheur matériel dont on jouit, permettent bien des choses que les temps d'agitation politique ne comportaient pas ; jamais on ne parut plus activement à la recherche des éléments divers qui peuvent concourir à la fortune publique : les institutions comme la situation financière semblent s'y prêter avec un égal empressement.

Il faut oser seulement, revenir franchement sur les fausses impressions, voir les choses telles qu'elles sont, agir en conséquence, et la récompense est au bout.

En attaquant les abus d'un passé qui ne nous touche plus que par le poids dont il nous surcharge, je n'ai prétendu en imposer la responsabilité individuelle à personne. L'oubli et le temps couvrent les fautes de ceux qui ne sont plus : à l'histoire seule appartient le droit de les juger ; à nous, les profits de l'avertissement.

Quant aux habitants de la colonie, je ne les prends nullement à partie ; le sentiment, même

le plus léger de malice ou de malveillance à leur égard, est encore très-loin de ma pensée. Ils ont, la plupart, suivi les errements vrais ou faux de leurs ancêtres. La force et la puissance leur ont presque toujours fait défaut pour changer l'héritage. Disséminés, éparpillés sur un sol immense, constamment menacés dans la jouissance d'une propriété réprouvée par l'esprit du siècle, et dont ils n'étaient que les traditionnaires, encore très-humanisés; sans autre crédit qu'auprès des *regrattiers*, qui les ont toujours exploités en *fils de famille* et en faisant fortune avec leur misère, ces pauvres habitants sont certainement plus à plaindre qu'à blâmer. D'ailleurs, de quel droit prétendrait-on leur imposer l'obligation individuelle, et même collective, de redresser les torts qu'ils ont trouvés enracinés, pour se jeter, eux et leurs familles, dans un avenir inconnu, surtout avec la conscience ou même la crainte d'échouer ?

Ils ont continué la vie simple et patriarcale de leurs aïeux, sans faire tort à personne, et ont préféré se contenter de peu, restreindre leurs besoins, au danger de se lancer dans une existence agitée, au bout de laquelle pouvaient être la ruine et la perte de ce qu'ils possédaient au meil-

leur titre. Plutôt que de m'exposer moi-même à leur nuire, alors que de vieilles et bonnes relations m'unissent de cœur à leur sort depuis si longtemps, j'aurais renoncé à prendre la parole une seconde fois, si je n'avais une profonde conviction que les vœux déposés ici portent le germe améliorateur de leur position actuelle, qu'ils déclarent tous les jours eux-mêmes n'être plus tenable.

La réhabilitation de la Guyane est une mine ouverte à la fortune de la France; et les colons, qui sont aussi ses enfants et nos frères, seront naturellement appelés à en recueillir les premières faveurs.

Un ancien créole de Cayenne, après avoir déploré le sort de son pays, s'écriait en mourant : « Y aurait-il donc, pour certains pays comme pour certains hommes, de mauvaises destinées qui ne se peuvent vaincre ? »

Non, il n'y a point une fatalité éternelle attachée à ce qui ne le mérite pas, pays ou individu. Le règne de l'injustice et de la calomnie s'écoule comme le bonheur des méchants : la vérité seule est éternelle.

PROJETS DE SOCIÉTÉ.

Nous avons parlé avec une entière conviction, et nous espérons l'avoir fait en même temps avec assez de clarté pour que l'on ne soit pas surpris de nous voir maintenant aborder les moyens pratiques qui seront la sanction de ce travail. La conclusion nous paraît tellement naturelle et logique, qu'elle doit être attendue, et nous ne croirions pas avoir accompli notre tâche si nous ne traitions sérieusement ce dernier chapitre, quoique dans le plus complet désintéressement personnel.

Avant, toutefois, de présenter le plan de la Société générale qui doit embrasser l'exploitation complète et entière de la Guyane française, nous donnerons un droit de préséance à un projet spécial, sorti de la colonie même, rédigé sous un point de vue local qui n'eût pas été le fait de notre propre conception. Il repose sur l'exploitation de la nouvelle découverte aurifère, jointe à l'industrie agricole limitée à la fabrication du sucre dans le quartier d'Approuague.

Nous avons déjà exposé toute notre pensée sur les sucreries, dans lesquelles nous ne saurions voir de brillantes destinées, ni pour la Guyane elle-même, ni pour sa métropole. Cette réserve une fois faite, le projet restreint au quartier d'Approuague nous paraît habilement présenté et susceptible de succès, d'une part pour les capitaux qui s'y engageront, et d'autre part pour les habitants propriétaires. Ceux-ci trouveront dans l'association commune de leurs propriétés avec l'appui de capitaux, des avantages qui étaient perdus et qu'il ne leur était pas permis d'espérer en continuant ainsi, seuls et isolés.

A ce titre, nous le produisons avec d'autant moins de scrupules, qu'il n'empêcherait rien et disparaîtrait bien vite devant une association puissante embrassant la totalité de la Guyane française. Dans le cas où celle-ci n'aurait pas

lieu, ce serait un détail consolateur, capable de faire peut-être surgir des imitateurs pour le reste de la colonie; là serait déjà un progrès.

COMPAGNIE DE L'APPROUAGUE.

Le quartier d'Approuague est le plus productif et le plus vivace, en ce moment, de la Guyane française. Il est situé à vingt lieues au vent de Cayenne. La rivière est belle et d'une navigation plus facile qu'aucune autre. Son embouchure jouit même d'un avantage tout particulier: elle a un point de reconnaissance immuable dans le *Grand-Connétable*, dans ce rocher isolé situé à quelques lieues de sa partie nord, qui semble sortir du sein de la mer comme une vigie tutélaire posée là pour indiquer l'entrée du fleuve aux navigateurs.

Les *terres basses* y sont de la plus excellente qualité, et la profondeur de ses *pinotières* sera inépuisable. On prétend que l'air, très-salubre, y est moins infesté d'insectes que dans aucune autre partie du littoral.

De nombreuses habitations sur la rive inférieure travaillent encore, quoique sillonnées des cicatrices que l'abolition de l'esclavage leur a fait subir. Mais on voit que mieux que partout ailleurs, il ne faudrait qu'augmenter le nombre des travailleurs pour imprimer une nouvelle impulsion. Les terres sont disposées, les bâtiments de toute nature, restés debout, n'attendent que des habitants et des machines pour y réveiller la vie et le mouvement de la prospérité.

C'est en remontant cette même rivière d'Approuague que les premiers *placers* aurifères ont été découverts; ils seront un privilège forcé et naturel des habitants, tout portés sur le terrain, comme *primus occupans*, et ces mineurs auront à portée leurs magasins de vivres, d'une rigueur si indispensable. Il peut surgir des combinaisons admirables

de l'organisation du travail associé des cultivateurs et des mineurs, par suite du caprice des deux saisons, qui permettent et défendent alternativement les travaux d'une nature différente.

Le gouvernement ne peut d'ailleurs, même en raison de son principe de ne pas accorder de concession, qu'être naturellement porté à soutenir et à protéger des travailleurs à l'œuvre, nés sur les lieux et près de ces *placers* qui ne sont véritablement que le prolongement des terres déjà arrosées de leurs sueurs.

Voici maintenant comment serait entendue cette association :

La *Société d'Approuague* serait constituée par actions, au capital de cinq millions de francs.

La recherche de l'or serait son but ; l'exploitation de neuf sucreries qui existent sur cette rivière serait sa base d'action.

Les neuf sucreries et les autres habitations du quartier (1) entreraient pour environ deux millions, qui leur seraient délivrés en actions. Les autres trois millions seraient versés en numéraire.

Sur ces trois millions, deux millions seraient exclusivement réservés pour l'exploitation aurifère, sans jamais pouvoir en être distraits et mêlés, sous aucun prétexte, avec les autres exploitations.

(1) Habitations à Approuague, avec leurs valeurs approximatives :

<i>Jamaïque</i> , à Alex. Couy et Favard	300,000 fr.
<i>Garonne</i> , à Besse	300,000
<i>Joséphine</i> , à Goyriena et Ursleur	250,000
<i>Ramponneau</i> , à Mazin	250,000
<i>Saint-Perray</i> , à M ^{me} V ^e Barrat	150,000
<i>Cadeaux</i> , aux héritiers Ménard	150,000
<i>Pessoura</i> , à Félix Couy	100,000
<i>Collège</i> , à Brémont	100,000
<i>Constance</i> , à Senelle (V ^e Saint-Q.)	100,000
Diverses petites habitations	300,000

Fr. 2,000,000

Le cinquième million du fonds social serait employé à remettre en pleine valeur celles de ces habitations qui ont besoin d'être restaurées, et à les pourvoir de travailleurs noirs nécessaires pour les exploiter, au moyen d'une immigration de deux mille Africains libres, ou de *coolies*, qui ne coûteraient pas au delà de 5 à 600,000 francs.

Dans ce moment, les neuf sucreries qui, faute de bras, ne travaillent pas toutes, produisent cinq cents barriques de sucre, cinq cents barriques de tafia, trois cents barriques de roucou; des bois, du cacao, du café, des vi-vres, etc., faisant en tout une valeur de 300,000 francs. Avec des ateliers remontés par les deux mille immigrants, les neuf sucreries produiraient annuellement et avant deux ans :

4,000 barriques de sucre. . .	800,000 fr.
3,000 barriques de tafia. . . .	450,000
	<hr/>
	1,250,000 fr.

La dépense annuelle étant moitié de la re-
cette. (largement calculée) 625,000

Il resterait un bénéfice net et annuel de . . 625,000 fr.
représentant l'intérêt à plus de 12 1/2 0/0 du capital total; mais les capitalistes n'auraient exposé en réalité qu'un million : *deux* étant donnés en actions aux habitants, et les *deux* millions consacrés à l'industrie aurifère auraient produit de leur côté un intérêt qui est incalculable et sans avoir rien aventuré en travaux préparatoires, inutiles tant qu'on ne sera pas arrivé aux mines d'*or natif* proprement dites. Les lavages couvrent toujours au moins les dépenses journalières.

Par cette double combinaison, la Compagnie serait assurée d'avoir toujours les matières alimentaires qui seraient nécessaires pour ses *placers*; de vastes locaux seraient à sa disposition, et elle commanderait véritablement de fait la rivière d'Approuague (1).

(1) Par une mesure, bien intentionnée sans doute, mais assez malencontreuse, l'administrateur intérimaire de la Guyane avait cru ré-

Suivant les saisons, elle disposerait de ses travailleurs, tantôt pour les *placers*, tantôt pour les travaux intérieurs ou extérieurs des habitations; et dans la double organisation de ce travail, où ne se perdrait pas un seul jour, seraient surtout les profits immenses qui, comme ceux de l'or, n'ont pas été portés dans ces calculs, même pour un chiffre approximatif.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE LA GUYANE FRANÇAISE.

Nous ne rédigeons pas un acte de société; nous indiquons seulement les bases, la nature et la forme de la Compagnie qui pourrait se livrer à l'exploitation tant aurifère qu'agricole, pastorale, industrielle et commerciale de la Guyane française.

Au préalable et comme point de départ, la Compagnie doit obtenir du gouvernement la cession de ses droits domaniaux et autres. La redevance peut être espérée d'autant plus modérée, que la Guyane est une charge de quelques centaines de mille francs et non pas un bénéfice. La Compagnie traiterait ensuite avec ceux des habitants actuels disposés à céder leurs propriétés en tout ou en partie; leurs prétentions n'ont pas le droit de se montrer plus élevées que celles du gouvernement. Avec celui-ci restera à traiter pour les établissements pénitenciers, qui seront l'objet d'une convention particulière, pouvant facilement concilier tous les intérêts.

Le capital social de la compagnie ne peut pas être au-dessous de cinquante millions de francs.

pondre aux désirs de l'autorité métropolitaine en faisant provisoirement apposer les scellés sur les deux rives supérieures de ce fleuve, de peur qu'on n'en enlevât trop promptement les dépôts aurifères. Au lieu de mineurs ce sont les gendarmes qui ont occupé les *placers*. Ce *statu quo* n'a eu d'autres résultats que de retarder les expérimentations.

Le premier soin de l'administration, après avoir pris possession des lieux, devra être de planter des *vivres*, de réparer et mettre en état les usines et bâtiments qu'elle acquerra, et de jeter immédiatement la fondation des cases et carbets pour loger, aussitôt débarqués, les nouveaux travailleurs.

On traitera du transport de quarante ou cinquante mille engagés à aller chercher le plus promptement possible, soit en Afrique, soit en Asie. Avec une dizaine de millions, on est assuré d'avoir ces immigrants avant la fin de la première année. Navires et émigrants sont prêts à se mettre en mouvement.

Simultanément et sans perdre de temps, on enverra chercher dans le voisinage, au Sud ou au Nord, des souches de bétail propres à regarnir les vastes savanes déjà disposées à recevoir vingt mille têtes. Avec deux millions de francs on arrivera à ce chiffre, surtout si la Compagnie les fait faire par de petits bateaux à vapeur lui appartenant, et qui lui sont d'ailleurs indispensables pour relier journellement ses différents services sur une étendue de cent lieues de côtes.

Des approvisionnements de vivres seront soigneusement tenus en réserve pour subvenir à l'alimentation des premiers mois, et jusqu'à ce que l'on commence à en récolter.

Des mécaniques, moulins, charrues et outils divers, commandés et achetés d'avance, seront choisis dans les conditions les plus éprouvées et les mieux appropriées au travail de la localité, où il faudra rompre énergiquement avec les mauvaises traditions.

Le fonds social ne sera pas épuisé la première année, quand commenceront les récoltes de ce qui aura été semé ; c'est à ce moment qu'on entrera en pleine exploitation.

Seulement alors on pourra préjuger l'extension à donner à des exploitations si nombreuses et si variées qu'elles échappent à tout calcul précis.

Et qu'on remarque bien que nous n'avons rien dit des *placers*, de cet or qui sera, pour le moins, un brillant accessoire.

Mais surtout qu'on ne perde pas un seul instant de vue

que, depuis deux siècles, le mauvais choix des hommes est ce qui seul a perdu toutes les entreprises tentées à la Guyane française. Il en serait de même, si dans celle d'aujourd'hui on n'envisageait qu'une combinaison financière à porter à la Bourse.

Il faut des hommes d'une trempe hors de ligne et bien dégagés de toute autre préoccupation, pour se dévouer à une pareille mission, et des hommes d'action pour les seconder sur les lieux, où chaque temps d'arrêt est mortel. Enfin l'exploitation de la Guyane française se présente aujourd'hui comme une des grandes et sérieuses entreprises de l'époque ; mais on passerait pour fou si l'on osait prédire les bénéfices fabuleux qu'on a la conviction de lui voir réaliser, si l'homme atteint au niveau de la chose.

Sous la puissante impulsion communiquée à toute la contrée par la Compagnie Générale, le port de Cayenne ne sera bientôt plus suffisant ; ce ne sera pas à l'agrandir qu'il faudra travailler, malgré sa position centrale au milieu de la vieille Guyane. Nous voyons le nouveau port à l'extrémité sud, riverain de l'Amazone, où sont nos frontières. C'est là, abritée par le *Cap Nord*, sur les pentes de la baie *Vincent-Pinson*, que doit s'élever en amphithéâtre *Napoléonville*, la nouvelle capitale de la Guyane régénérée.

Placée ainsi à l'embouchure du bras principal de l'Amazone, entre *Mapa*, où Louis-Philippe voyait timidement nos limites, et *Macapa*, où Louis XIV avait fièrement planté son drapeau, la rade abritera la navigation contre la violence du flot *Piroroca*, à l'époque des syzygies. Son port deviendra le bassin et l'entrepôt du canal gigantesque qui réunit l'Atlantique aux côtes du Pacifique, et sur lequel commencent à flotter les pavillons de toutes les nations.

Cette place commerciale, la plus importante de toute la côte, n'étant point une conquête des armes, ne sera pas exposée à se perdre par leurs destins changeants. Conquête aussi légitime que durable, elle sera l'œuvre du génie de la France, le fruit de l'esprit d'entreprise se réveillant sous *l'Empire de la paix*.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Nous terminions notre tâche, quand le paquebot des Antilles arrive et nous apporte les nouvelles de la Guyane, du 17 mars. Elles ont trop d'intérêt pour que nous ne les ajoutions pas en P. S.

Nous allons donner textuellement les deux principales lettres dans lesquelles se résume toute la correspondance. Nous les accompagnons de notes qui les mettront en parfaite intelligence avec ce qui précède.

« Approuague, le 6 mars 1856.

« Mon cher Saint-Amant,

« La décision du conseil privé me met au port d'armes ; je me borne à vous parler du passé.

« L'Indien Paolini et mon Californien Dupuy (voyez page 18 et suivantes), ont découvert dans la rivière de *Courouaye* (1), affluent d'Approuague, à quatre heures de pagayes de mon domicile au bourg, sur les derrières de la propriété de M^{me} veuve Miroux, de vastes terrains s'étendant vers l'Oyapock, dans lesquels on rencontre le quartz tel que celui que vous avez expérimenté en Californie. L'on y voit des roches connues, éparses sur le sol ; en les déplaçant, la terre sur laquelle elles reposaient, donne, par le lavage, de la poussière d'or qui, en terme de mineur, *paye*. En fouillant plus profondément, à quatre, cinq ou six pieds,

(1) Le *Courouaye* est indiqué sur notre carte en tête, par un trait et sous le nom de *Matarun ou Courouaie*. C'est l'avant-dernier affluent sur la rive droite de l'Approuague.

l'on se trouve en présence de roches plus friables, remarquables par quelques gerçures pour ainsi dire imperceptibles, ayant à l'intérieur des veines blanchâtres auxquelles sont attachées des pépites de différentes grosseurs. Nos expériences arrêtées dans ces chances de succès, ne m'ont pas permis de poursuivre et de constater officiellement l'objet du désir de tout le monde, le filon ! Je l'aperçois ! avec du temps, de la patience et quelques dépenses préalables, je n'hésite pas à croire que je mettrai la main dessus. Vous vous apercevez que je commence à négliger le *placer* et que je marche hardiment en avant (1).

« J'acquiers chaque jour des connaissances dans le métier, que je saurai utiliser lorsque l'occasion se présentera.

« Nous perdons un temps précieux ; c'est seulement en *prospectant* que l'on fait connaissance avec le terrain et que l'on reconnaît les endroits qui offrent des chances de réussite.

« Ici, comme à Paris, l'on voudrait mettre la main du premier coup sur le magôt ; c'est impossible, vous le savez : les aventuriers qui indiquent la présence de l'or, commenceraient, si cela était si facile, par remplir leurs poches avant d'envoyer un billet de faire part à leurs amis et connaissances.

« Personne ne veut comprendre notre pays, hérissé de difficultés ; il faudrait donner liberté de manœuvrer à quelques hommes énergiques, rares à rencontrer ; il faudrait les encourager, afin de se mettre

(1) Ce n'est pas seulement en *prospectant* légèrement, mais en minant très-sérieusement que l'on arrivera aux dépôts de *l'or natif*. En attendant, comme je ne cesse de le dire sur tous les tons, ce n'est pas seulement dans l'Approuague, mais dans l'Oyapock, le Sinnamary, l'Oyack et tous les autres cours d'eau qu'on trouvera de l'or éparpillé. La Guyane en est saturée.

à même de connaître convenablement la voie à laquelle la spéculation ne peut manquer de s'attacher (1).

« La vue de quelques grammes d'or a mis sens dessus dessous tout le monde à Cayenne, sans que personne ait songé à se rendre compte par soi-même, sur les lieux, de l'objet de la convoitise.

« Si ces fausses manœuvres ne réussissent pas, l'on criera au *fiasco*, et l'on voudra, pour se consoler d'un échec bien mérité, en faire retomber sur moi la responsabilité. Je les attends de pied ferme. Soyez certain que je réussirai envers et contre tout, que j'ai vu et bien jugé, et que ma conviction est profonde à l'endroit de la richesse en or de notre sol.

« Nous avons ici deux Californiens (en attendant les vôtres) qui vous ont vu à San-Francisco : Dupuy, dont la femme tient une petite boutique rue Saint-Honoré, et Duval, qui dit avoir un oncle qui avait l'honneur de jouer aux échecs avec vous dans votre *Réunion des sages*, à San-Francisco.

« Je suis votre tout affectionné et dévoué

« FÉLIX COUY. »

« Cayenne, 17 mars 1856.

« Mon cher ami,

« J'ai été nommé rapporteur au Conseil présidé par M. l'amiral Baudin aussitôt son arrivée. On a abordé toutes les questions posées par le département de la marine au sujet de cette question de la découverte de l'or. Il a fallu tout résumer, et j'ai cru n'en sortir

(1) On ne connaissait pas encore à Cayenne les dispositions si libérales du ministère de la marine et des colonies, exprimées dans la lettre de Son Excellence, du 19 février 1856 (page 30).

jamais. Je me suis efforcé de remplir cette tâche le plus clairement qu'il m'a été possible de le faire, et j'ai conclu en proposant pour les exploitations l'adoption du système mixte, qui consiste, ainsi que vous nous l'avez dit, à concéder à de grandes compagnies l'exploitation de certains gisements, et à autoriser en même temps l'exploration des terrains par des individus isolés offrant certaines garanties. Je me suis servi dans ce travail de votre ouvrage sur la Californie. Il a été mon guide, j'y ai puisé mes citations, j'en ai tiré mes déductions. C'est vous dire que j'ai rallié l'unanimité du Conseil. Le gouverneur, particulièrement, s'en est montré satisfait.

« Ceci nous a conduits naturellement à nous occuper de la Compagnie (1) qui a annoncé l'intention de se développer à Cayenne, et à examiner quelles peuvent être ses chances de succès; il a été décidé qu'elle serait invitée à modifier son capital et ses statuts. Pour ne pas vous ennuyer de la narration de ce qui s'est passé, je vous envoie la gazette contenant le résumé des résolutions qui ont été adoptées en Conseil Privé (2).

(1) C'est la même Compagnie dont nous parlons pages XI, XII et 15.

(2) Voici cette pièce telle qu'elle a été publiée :

SOCIÉTÉ DES MINES D'OR DE L'ARATAYE.

M. le Gouverneur, pour donner un caractère d'intérêt général dans la colonie, à l'association formée dans le but d'obtenir le droit d'exploiter les gisements aurifères de l'Approuague, et pour rendre cette société accessible au plus grand nombre possible d'habitants de la Guyane, a bien voulu en autoriser la formation et promettre son appui près du département de la marine, moyennant les modifications suivantes au programme primitif :

- 1° Le nombre des actions de 100 fr. serait porté à 10,000;
- 2° Le délai pour la clôture définitive de la liste serait fixé au 1^{er} avril 1856;
- 3° Dans le cas où le montant total des souscriptions dépasserait



Le Conseil d'administration de la Compagnie s'est empressé, bien entendu, d'accepter ces conditions, et la souscription a été ouverte pour compléter le capital de 1,000,000. Il y a en ce moment pour 1,500,000 fr. de souscrit. Le quart de ce capital sera versé à la Banque le 1^{er} avril, et la concession sera demandée au gouvernement métropolitain.

« Tout ceci s'est passé presque publiquement et sans le moindre secret; c'est ce qui fait que je vous en parle à mon aise.

« Marin et Mazin, ne pouvant aller sur les *placers*, puisque c'est défendu, ont remonté le *Courouaye* en compagnie d'un Californien, et se sont amusés à *prospector* au pied d'une petite colline qui paraissait se rattacher à la chaîne des montagnes de l'Oyapock; tout d'abord leur première opération a donné quelques belles pépites d'or..... Ayant continué de laver à la *battée* pendant quatre jours, ils ont ramassé deux cent soixante-sept grammes d'or en belles pépites, ce qui fait supposer que, n'ayant pas l'expérience, ils ont laissé perdre la poussière et les paillettes..... Vous voyez, mon cher Saint-Amant, que peu à peu le voile qui couvre nos destinées se déchire, et que peut-être avant longtemps cette pauvre Guyane aura pour les spéculateurs autant d'attraits qu'elle leur paraissait autrefois méprisable!

« Je vous aurais envoyé les pépites de Mazin si

le capital d'un million, la préférence serait acquise aux souscripteurs de dix actions et au-dessous.

4^o Le maximum du nombre des actions à inscrire au nom d'une même personne est fixé provisoirement à cent.

Cayenne, le 28 février 1856.

Pour le conseil d'administration :

H. SAUVAGE, A. DE SAINT-QUANTIN, B. BELLAMY.

j'avais eu une occasion ; mais comment vous les faire parvenir ? La Compagnie les a accaparées.

« Nous attendons par le premier navire vos trois Californiens ; on leur ménage une bonne réception.

« Vous ne paraissez pas vous ébranler, et cependant nous n'avons pas perdu l'espoir de vous voir sur nos *placers*. Venez donc revisiter nos savanes, nos forêts vierges, dussiez-vous dire encore, comme après votre séjour chez les *peaux rouges* de l'Orégon : « Je me délassais parmi les sauvages d'avoir vécu avec des hommes. »

« Adieu, mille amitiés,

« M. FAVARD. »

Nous n'avons rien à ajouter à des faits qui parlent d'eux-mêmes et sont, cette fois-ci, tout à fait satisfaisants.

La question aurifère est maintenant résolue.

FIN.





Ouvrages du même Auteur,

44, RUE BLANCHE.



DES COLONIES, particulièrement de la Guyane française en 1821. 1 Vol.

LE PALAMÈDE, Revue des Échecs. 10 Vol. in-8°, de 1837 à 1847.

LE DRAME DES TULERIES EN 1848. Brochure in-8°.

LETTRES SUR LA CALIFORNIE. Brochure in-8°, 1850.

GUIDE AUX RÉGIONS DU PACIFIQUE. Brochure in-18, avec carte, 1853.

VOYAGES EN CALIFORNIE ET EN ORÉGON, 1851-1852. Un fort vol. in-8°,
avec cartes et planches, 1854.

LE SECOND VERSAILLES. Broch. in-8° publiée à Paris et à Londres, 1854.

LE VIN DE BORDEAUX : Promenade en Médoc, 1855. Brochure in-18.

LA GUYANE FRANÇAISE. Prix : 3 fr.

IMPRIMERIE DE L. TINTERLIN ET C^o, RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, 3.

48



BOUND N.Y.H.S.

DEC 18 1944

Del. By 117

